CONSEIL DU 10e ARRONDISSEMENT
Séance du 2 juin 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 2 juin à 18h30, le Conseil du 10e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, Maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 27/05/26

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; Mme Marion BEAUVALET ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Louis CANTUEL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. Maxime CROSNIER ; Mme Awa DIABY ; Mme Pauline FERARY-BERTHELOT, M. Bertil FORT ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Antoine JUMEL ; Mme Charlotte NENNER ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Valentine SERINO ; M. Paul SIMONDON.

Absente excusée : Mme Laurence PATRICE a donné le pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour le début de la séance.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office 6

10-2026-21 – Désignation du secrétariat de séance 6

10-2026-22 – Approbation du procès-verbal de la séance du CA du 12 mai 2026 6

10-2026-26 – Adoption de la procédure d'urgence 6

10-2026-23 – Délégation donnée à la maire d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant 7

10-2026-24 – Approbation du Compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement 8

10-2026-25 – Approbation du compte administratif 2025 de l'État spécial du 10e arrondissement 8

2026 DAE 95 – Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris 10

2026 DJS 185 – Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026 18

V10-2026-15 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF À LA GESTION DE LA CANICULE AUX ABORDS DU CANAL SAINT-MARTIN 21

2026 DDCT 73 – Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (247 775 euros) à 38 associations 29

2026 DPE 20 – Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi 32

2026 DU 57 – Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation 34

2026 DLH 107 – Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10e) à HENEO – Avenant à bail emphytéotique 35

2026 DAC 292 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon-Paul Fargue, 37 rue du Château Landon à Paris 10e 41

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription 43

2026 DPMP 9 – Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) 43

2026 DSOL 59 – Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personne en situation de grande exclusion 43

2026 DDCT 70 – Fonds de Participation des Habitant.es (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (85 500 euros) à 13 associations 43

2026 DDCT 71 – Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112 750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires 43

2026 DLH 62 – Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français (HSF) 43

2026 DLH 71 – Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par ICF Habitat social 43

2026 DLH 85 – Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de réhabilitation de logements sociaux réalisé par AXIMO 43

2026 DAC 257 – Subventions (42 400 euros) à 13 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA) 43

2026 DAC 293 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanin, 8 rue d'Aix à Paris 10e 43

2026 DU 64 – Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles, 16 rue Chaptal (9e), 9 rue Martel (10e), 3 rue d'Aligre (12e), 6-8 rue Küss (13e) 43

2026 DAC 23 – Subventions (27 000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien 43

2026 DAC 34 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord (10e) 43

2026 DAC 119 – Subvention de fonctionnement (10 000 euros) et convention avec le collectif Tendance Floue pour une exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e) 43

2026 DAC 347 – Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens 44

2026 DASCO 26 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros) 44

2026 DASCO 35 – Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville 44

2026 DASCO 36 – Caisses des écoles – Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles 44

2026 DASCO 45 – Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire 44

2026 DFPE 137 – Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, subventions (115 000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité tout Paris 44

2026 DFPE 142 – Subventions et 3 conventions à 5 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs 44

2026 DFPE 224 – Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant 44

2026 DFPE 225 – Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subventions d'investissement (7 178 euros) 44

2026 DFPE 239 – Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passés avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) 44

Q10-2026-01 – QUESTION ORALE POSÉE PAR BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10e ARRONDISSIMENT AU SUJET DE LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LE CADRE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE DANS NOS ÉCOLES 45

V10-2026-18 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET À L'EXÉCUTION DES INJONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT CONCERNANT L'ANEF 51

V10-2026-17 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AUX VIOLENCES SURVENUES QUAI DE VALMY LE 21 MAI 2026 ET À LA PROTECTION DES HABITANT.ES ET COMMERCES DU 10e ARRONDISSEMENT 53

V10-2026-11 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF AUX AFFRONTEMENTS HOOLIGANS DU QUAI DE VALMY, DANS LA NUIT DU JEUDI 21 MAI AU VENDREDI 22 MAI 2026 55

V10-2026-16 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF AU SOUTIEN AUX LIBRAIRIES DU 10e 61

V10-2026-13 – VŒU DU GROUPE PCF 10e RELATIF À LA PÉRENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS 67

V10-2026-14 – VŒU DU GROUPE PCF 10e RELATIF AU PRIX DU CDG EXPRESS.....70

V10-2026-09 – VŒU DU GROUPE RÉPUBLICAINS ET DÉMOCRATES RELATIF À LA FERMETURE DE LA HALTE SOINS ADDICTIONS ET À LA MISE EN PLACE D'UN RÉEL PARCOURS DE SOINS POUR LES USAGERS DE DROGUES.....74

V10-2026-12 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AU CADMIUM DANS LES CANTINES SCOLAIRES DU 10e ARRONDISSEMENT 82

V10-2026-10 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À L'INSTALLATION DE BANCS PUBLICS DANS LE 10e ARRONDISSEMENT.....85

V10-2026-19 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF AUX CARENCES DE LA VILLE DE PARIS DANS LA PROTECTION DES HABITANT.ES DU 10e FACE AUX FORTES CHALEURS.....89

V10-2026-20 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA SAISINE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS EN VUE D'UN AUDIT COMPLET DES BAILLEURS SOCIAUX MUNICIPAUX ET AU GEL DES CHARGES DANS L'ATTENTE DE SES CONCLUSIONS 93

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseiller.ères présent.es. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Antoine JUMEL.

La séance est ouverte à 18h40.

Mme CORDEBARD ouvre la séance et, en l'absence de questions de pré-conseil, annonce les pouvoirs et entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10-2026-21 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Antoine JUMEL comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-22 – Approbation du procès-verbal de la séance du CA du 12 mai 2026

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 mai 2026.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-26 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite ses collègues à adopter la procédure d'urgence permettant de voter les huit délibérations reçues après la publication de l'ordre du jour initial. Tout en espérant que leur nombre aura tendance à diminuer car il n'est pas agréable de recevoir des délibérations au dernier moment, il est entre-temps nécessaire d'adopter la procédure d'urgence pour les voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD souhaite faire un petit préambule pour indiquer que 13 délibérations ont fait l'objet d'une demande d'inscription et qu'elles seront suivies par 12 vœux. Elle aimerait que cette proportion change au cours du mandat et rappelle que l'intérêt d'un Conseil d'arrondissement est de mettre au vote des délibérations. Le travail sur le règlement intérieur permettra de réfléchir, tranquillement et ensemble, à la proportion de vœux et de délibérations.

10-2026-23 – Délégation donnée à la Maire d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que la délibération 10-2026-23 concerne une délégation qui lui serait donnée pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant. Madame la Maire rappelle qu'en réalité, c'est l'administration qui prépare l'ensemble de ces marchés mais qu'il lui faut accorder cette délégation afin qu'elle puisse les signer. Elle rappelle également que cette délibération fait suite à l'adoption, lors du dernier Conseil d'arrondissement, d'une autre délibération technique lui permettant de signer les conventions d'occupation des salles et de mettre ainsi en place le quotidien d'une Mairie d'arrondissement. Elle donne ensuite la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET informe que son intervention n'a pas vocation à s'opposer à la délibération mais à proposer l'ajout d'un second article pour davantage de transparence. Il s'agirait de présenter de manière annuelle, dans le cadre du Conseil d'arrondissement, un sommaire récapitulatif de ce qui a été exécuté chaque année par la Mairie d'arrondissement.

Mme CORDEBARD indique qu'il n'est pas possible d'ajouter un article mais qu'elle ne voit aucun inconvénient à faire une communication, par exemple, deux fois par an – à la rentrée et à la fin de l'année – afin que tous les élu.es aient une vision claire de l'ensemble des marchés. Elle demande publiquement à son administration de s'organiser pour le faire. Compte tenu de cette réponse, Madame la Maire invite ses collègues à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

C'est avec plaisir que **Mme CORDEBARD** laisse la parole à Pauline JOUBERT, son adjointe aux Finances, pour présenter les deux délibérations concernant, respectivement, l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025.

10-2026-24 – Approbation du Compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement

10-2026-25 – Approbation du Compte administratif 2025 de l'État spécial du 10e arrondissement

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT propose de présenter les délibérations relatives au compte de gestion – délibération comptable – et au compte administratif – délibération budgétaire – en même temps, même si les deux délibérations donneront lieu à des votes distincts. Elle précise que les montants inscrits dans les deux délibérations sont parfaitement identiques.

Le Conseil d'arrondissement est amené à se prononcer sur le compte administratif de l'État spécial, soit le solde d'exécution du budget qui est alloué par la Ville de Paris au 10e arrondissement en 2025. C'est un constat entre les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et les dépenses mandatées au titre du même exercice, le solde représentant les crédits dits « à reporter ». Les crédits ouverts pour cet exercice s'élèvent à 10 776 386,39 euros contre 10 761 588,70 euros en 2024, donc une légère baisse. Les dépenses mandatées, soit l'ensemble des paiements qui ont été effectués sur ce même exercice, sont de 9 248 509,55 euros, soit une diminution de 2% par rapport à l'année 2024. La Mairie dispose ainsi d'un solde, qui représente les crédits à reporter, de 1 127 876,84 euros. Le taux d'exécution atteint 89%, ce qui est stable par rapport à l'exercice 2024.

Pour ce qui est des deux dotations de fonctionnement, elles représentent un peu plus de 9 millions de crédits qui ont été mandatés. En s'agissant de la dotation de gestion locale, qui comprend le fonctionnement courant de l'ensemble des équipements de proximité de l'arrondissement – les fluides énergétiques, l'eau, les loyers comme celui de la crèche Lafayette, les opérations de maintenance pour les ascenseurs, les portes automatiques, le nettoyage des locaux, l'alimentation, les couches et les jouets des enfants accueillis dans les équipements de petite enfance, les fournitures scolaires, les réparations des instruments du conservatoire ou encore les produits nécessaires au bon fonctionnement des piscines –, les dépenses mandatées atteignent 8 369 508,79 euros, soit un taux d'exécution de 93%.

En ce qui concerne la deuxième partie de fonctionnement, la dotation d'animation locale, le taux d'exécution atteint 80% pour un montant de 697 468,71 euros. Les dépenses mandatées pour l'enveloppe d'animation locale en tant que telle, représentent des dépenses liées à l'information des habitant.es de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, ce qui illustre la richesse de la programmation d'animation locale et culturelle, une partie de ces dépenses étant liées aux événements culturels de l'arrondissement. Les crédits pour les travaux d'urgence dans les équipements de proximité, qui ont été quasiment intégralement engagés en 2025, 96%, comme il a été fait en 2023 et en 2024, ce qui témoigne d'un effort continu pour entretenir les équipements de proximité. Les dépenses engagées concernent 143 opérations, dont 23 pour les salles de sport, 20 pour les crèches, 20 pour les écoles, 14 pour la Mairie, 11 pour les piscines, 10 pour les bibliothèques, 6 pour le conservatoire, 2 pour les terrains de sport et 1 pour le Kiosque Citoyen.

Enfin, la troisième enveloppe concerne le fonctionnement des conseils de quartier pour un montant d'un peu plus de 13 000 euros, ce qui permet d'organiser des événements tels que les fêtes de quartier.

Pour ce qui est de la dotation d'investissement, un peu plus de 180 000 euros de crédits ont été mandatés, davantage qu'en 2024 où l'enveloppe était de 84 000 euros. Il s'agit de dépenses qui permettent notamment de couvrir les besoins bâtimentaires de la Mairie, de crédits qui permettent de financer le renouvellement de la sonorisation de la salle des Mariages, la mise sous alarme et le mobilier de service à la population de la Mairie, le Kiosque Citoyen, la ventilation des locaux du centre Paris Anim' Château Landon. Pour les conseils de quartier, un peu moins de 8 500 euros ont été dépensés pour financer une boîte à livres et la fameuse cartographie illustrée du Clos Saint-Lazare.

Mme CORDEBARD la remercie et précise qu'il s'agit seulement d'une petite partie de l'argent destiné aux besoins du 10e arrondissement. Une partie quand même importante car gérée par la Mairie. À ce propos, elle souhaite remercier les services pour le travail rigoureux qu'ils accomplissent au quotidien – travail qui est en même temps indispensable et très sécurisant – ainsi que pour le taux de dépenses de 90%. Ce taux est très positif dans une administration car il permet d'optimiser au mieux, chaque année, les fonds destinés à l'arrondissement. Elle remercie les services pour ce travail de répartition et d'arbitrage permanent qui est loin d'être simple mais qui permet de continuer à œuvrer pour l'ensemble des habitant.es.

Comme il n'y a pas d'élu.es inscrit.es, Madame la Maire propose de passer immédiatement au vote sur le compte de gestion et, ensuite, sur le compte administratif de l'État spécial d'arrondissement 2025.

Mme CORDEBARD quitte momentanément la séance pour permettre de voter le compte administratif de l'État spécial d'arrondissement en laissant la présidence à Mme JOUBERT.

Résultat du vote pour la 10-2026-24 :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	16	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions	2 (Républicains et démocrates)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable			

Résultat du vote pour la 10-2025-25 :

Nombre de conseiller.ères présent.es		17	
Nombre de voix exprimées		18	
POUR	15	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions	2 (Républicains et démocrates)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable			

Mme CORDEBARD laisse la parole à Enora BRETON pour présenter la délibération suivante.

2026 DAE 95 – Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

Rapporteure : Enora BRETON

Mme BRETON explique que la délibération DAE 95 concerne l'attribution d'un contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires découverts du 10e arrondissement au groupe Bensidoun pour une durée de six ans. Elle rappelle que les marchés concernés sont deux : le marché Alibert, qui était déjà géré par le groupe Bensidoun au cours des dernières années, et le marché du boulevard de la Villette en commun avec le 19e arrondissement, qui était précédemment géré par le groupe Dadoun. Les délégataires assurent l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements et la gestion des déchets, alors que la collecte des déchets et le nettoyage sont assurés en régie par la Ville.

En plus de son rôle habituel, la Mairie a demandé au gestionnaire de développer pour la future délégation les axes suivants :

1. Renforcer l'attractivité des marchés avec notamment le développement d'une stratégie d'animation ;
2. Développer des mesures en faveur du pouvoir d'achat avec des dons de produits et l'instauration d'un panier d'essentiels à un prix modéré voire à prix coûtant en fin de marché ;
3. Maintenir et développer sa mission en matière de tri des déchets notamment avec des actions de sensibilisation sur le « Zéro déchet » ;
4. Mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire en distribuant, par exemple, des invendus à des associations et en expérimentant des étagères solidaires.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD observe que la délibération concerne un marché important ainsi qu'un appel d'offres important qui revient à intervalles réguliers, chaque six ans, dans le Conseil d'arrondissement. Cela devrait être l'occasion d'apporter des améliorations progressives et, en effet, Enora BRETON a mentionné des éléments positifs tels que le soutien aux circuits courts, le renforcement des actions de lutte contre les déchets avec le tri à la source, la collecte des biodéchets sur l'ensemble des marchés et un accompagnement renforcé des commerçant.es. Le souhait de diversifier l'offre commerciale est également à saluer dans ce nouveau cadre ainsi que le renforcement des partenariats avec l'économie sociale et solidaire pour la gestion des invendus et le réemploi. Un effort est également réalisé pour l'accessibilité de l'offre, un sujet particulièrement important pour le 10e car il est connu que dans les marchés découverts les produits sont parfois un peu chers. C'est donc bien de mettre en place des petits prix en fin de marché, des paniers solidaires et des réductions.

Il y a également tout le travail qui va être effectué pour créer des espaces de convivialité dans un tiers des marchés parisiens, même si la question se pose de savoir si les marchés du 10e arrondissement seront dans le tiers qui bénéficiera de ces espaces. Et puis, il y a les commissions de marché avec les commerçant.es. Tous ces éléments sont positifs mais il va falloir s'assurer qu'ils soient effectivement mis en place. Il est nécessaire avoir un enjeu de contrôle de l'exécution des contrats pour que les engagements annoncés se traduisent effectivement sur les marchés pendant les six années de la délégation. En ce qui concerne la procédure, Léa VASA était intervenue au nom du groupe Les Ecologistes au moment où celle-ci avait été lancée en 2024. Le groupe s'était interrogé sur le cadre de ce type de délégation de service public et avait envisagé d'autres modèles possibles. Cela fait longtemps que le groupe écologiste propose des modèles coopératifs pour associer plus largement les producteurs aux appels d'offres ou imaginer de passer en régie, pour ces marchés. Sans doute, tout cela doit se préparer mais ces questions sont posées depuis un moment désormais.

M. RAIFAUD pense qu'il faudrait poser ces questions à l'échelle de la Ville et non seulement du 10e arrondissement, en s'intéressant à des modes de gestion qui pourraient associer plus fortement les commerçants, les producteurs, les salariés et, d'une manière générale, les usagers. Les marchés devraient être un terrain d'innovation encore plus marquée en matière de gouvernance démocratique, et associer plus largement les acteurs du quartier et de l'économie sociale et solidaire. Des efforts sont déjà faits, mais il serait possible d'aller beaucoup plus loin. Personnellement, il espère qu'au cours des six années à venir, il y aura un travail de réflexion sur les modes de gestion. Pour terminer, il souhaite revenir sur ce que Léa VASA avait dit deux ans plus tôt et que le groupe écologiste avait dit huit ans plus tôt, à savoir qu'il y a besoin d'un marché de producteurs sur la place Jan Karski. Cela faisait partie de leurs engagements de campagne et le moment est venu de travailler sérieusement sur cette question. En effet, il y a une forte attente de la part des habitant.es du quartier qui se sont mobilisés sur le sujet. La Mairie les a toujours soutenus de façon unanime et il est temps maintenant de passer à l'action. Le groupe Les Écologistes a décidé de s'abstenir sur la délibération DAE 95.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER estime que la question des marchés alimentaires est un sujet vraiment important qui mérite qu'on y passe du temps. Olivier RAZEMOND a consacré un livre sur ce sujet, où il explique que le marché est « l'ingrédient d'une société heureuse » car il incarne des valeurs essentielles comme l'alimentation saine, la convivialité et la diversité. Il est important de faire toute la part au marché dans la Ville et d'y consacrer du temps, notamment aux marchés découverts qui font l'objet de la délibération. En complément de ce qui a été dit par Sylvain RAIFAUD, Mme NENNER souhaite insister sur l'importance de l'alimentation durable dans les marchés. Pour ce qui est de ce marché de délégation de service public, il aurait été possible d'avoir un pourcentage réservé aux produits bio et un pourcentage réservé aux produits locaux en circuit court. Il y a des éléments mais pas de réservations. Il aurait été possible d'aller jusqu'à 20% de produits bio et à 30% de produits locaux.

En ce qui concerne le tri des déchets, il s'agit d'un gros progrès qu'il faut souligner. La collecte des déchets alimentaires est indispensable pour chacun des marchés. Mme NENNER estime que la gestion des invendus est un sujet vraiment important. Normalement, les marchés le font assez bien, avec toujours des paniers en fin de marché. C'était bien de l'inscrire dans la gestion car c'est désormais une tradition que tous les marchés alimentaires aient ces gestions des invendus. Mme NENNER estime également qu'il est important d'avoir un vrai partenariat avec les associations et se demande quels sont ces partenariats dans le 10e. Elle exprime enfin deux regrets qui concernent les marchés parisiens en général. Le premier est que la ville manque de marchés ouverts le soir, en particulier dans le 10e arrondissement. Cela correspond à une véritable attente des Parisien.nes, beaucoup d'entre eux n'ayant pas la possibilité de faire leurs courses en journée et en semaine. Le deuxième regret est que, contrairement à d'autres marchés partout en France, les marchés parisiens se mettent à la place du piéton plutôt que sur des places de parking ou dans d'autres endroits. Ainsi, il n'y a pas l'occasion de transformer véritablement la ville lors d'un marché hebdomadaire,

ce qui est dommage. Dans un grand nombre de villes et de villages français, le marché représente justement l'occasion d'animer et de transformer la vie locale un ou deux jours par semaine. Mme NENNER regrette que les marchés parisiens fassent perdurer la tradition de prendre la place aux piétons plutôt qu'à d'autres usages de la voirie.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN informe que les élu.es communistes voteront en faveur de la DAE 95 car, par cette délibération, il ne s'agit pas de décider du mode de gestion des marchés mais seulement d'attribuer les délégations de service public. À ce stade, ils n'ont pas de raison de s'y opposer mais ils tiennent néanmoins à rappeler leur opposition à ce mode de gestion pour les marchés parisiens. Ils l'avaient fait en octobre 2025 en déposant un vœu au Conseil de Paris pour demander à la Ville d'engager un plan progressif de remunicipalisation de la gestion des marchés couverts arrivant à échéance de la délégation de service public.

L'engagement de la Ville de Paris en matière de renforcement de la démocratie alimentaire, de soutien au circuit court, à l'agriculture durable et pour l'accessibilité à des denrées de qualité pour toutes et tous n'est plus à démontrer. Plusieurs expérimentations en France et en Europe ont prouvé qu'une gestion municipale directe des marchés alimentaires permettait une meilleure articulation avec les politiques publiques locales de solidarité, d'environnement, de santé publique et d'économie sociale et solidaire. Reprendre la gestion des marchés en régie municipale permettrait d'en reprendre le contrôle financier en économisant des frais de gestion et les marges ponctionnées par les opérateurs dans le cadre d'une délégation de service public et, en même temps, en fléchant les recettes sur ces politiques publiques solidaires. Le 10^{e} aime ses marchés et a la capacité à les gérer. Les élu.es communistes continueront inlassablement à défendre le service public. L'alimentation est le deuxième poste de dépenses des ménages parisiens. Quel plus beau combat que celui pour une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous ? Cela passe par la remunicipalisation des marchés et c'est ce que les élu.es communistes ont l'intention de faire.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET explique pourquoi elle votera résolument contre la délibération DAE 95. Tout d'abord, Élie JOUSSELLIN vient de revenir sur les intérêts d'une régie publique. Elle tient à insister sur le fait que, dans le cadre de ce modèle, on est sur une marge qui reste publique. On sait que ce seraient environ 7 millions d'euros sur six ans qui reviendraient à la collectivité, ce qui permettrait de réfléchir par exemple à une diminution des droits de place ou aux mesures sociales et écologiques que Charlotte NENNER vient d'appeler de ses vœux. La Ville maîtriserait également ses objectifs en n'ayant plus besoin de négocier le nombre de producteurs ou les efforts, par exemple, sur les questions des déchets. Ce serait aussi un moyen d'avoir davantage de transparence avec les comptes publics, sans comptes prévisionnels ni programmes d'investissement qui se retrouvent soustraits au débat public et qui sont pourtant essentiels. La politique

tarifaire redeviendrait un levier également politique avec une Ville qui pourrait moduler des droits de place en faveur des producteurs ou des commerçants les plus fragiles. Sous ce modèle, on est également dans un contexte de meilleure résilience avec une Ville qui gère directement le service au lieu de verser des millions d'euros et des indemnités à des entreprises privées. Enfin, le contrôle de proximité change de nature puisque le pouvoir de placement, qui est source de dérive, sera exercé par des agents publics.

Mme BEAUVALET souhaite porter à l'attention des élu.es un article qui est sorti le 1er juin 2026 dans *StreetPress* et qu'elle a fait imprimer. Il s'intitule « Accusation de racket, armes à feu, "zone de non-droit" : les pratiques troubles dans les marchés Semaco Bensidoun ». C'est donc le groupe qui fait l'objet de la délibération DAE 95. Mme BEAUVALET invite les élu.es à lire cet article où il est écrit que cette entreprise met en place des politiques qui pourraient être qualifiées de mafieuses avec des violences, des extorsions, une forme d'arbitraire concernant le tarif des places avec des commerçants qui se retrouvent à payer 350 euros en liquide au lieu de payer, par exemple, entre 8 et 50 euros, des dizaines de dépôts de plainte que les journalistes ont pu consulter auprès de la police. En lisant cet article, Mme BEAUVALET s'interroge sur le fait de vouloir continuer à travailler avec des personnes qui sont pointées du doigt dans la presse, notamment des placeurs qui violentent des commerçant présents depuis des années sur le marché. Au-delà de son opposition naturelle et de ses interrogations par rapport aux DSP, c'est une raison de plus de s'opposer à la délibération.

En ce qui concerne le dossier très long fourni en annexe de la délibération, Mme BEAUVALET souhaite revenir sur certains éléments qui manquent et qui sont, à son sens, absolument essentiels pour envisager sereinement d'avoir une délibération politique. Tout d'abord, le compte d'exploitation prévisionnel et le programme d'investissement, annexes 8 et 9, sont absents du dossier qui a été communiqué aux élu.es. En regardant ce dossier, elle ne parvient pas à comprendre l'effondrement de la redevance par rapport à la délégation précédente dont le bilan a été jugé satisfaisant par le rapport d'exécution. Pourquoi donc un tel effondrement de la redevance ? Est-ce qu'au regard du code de la commande publique, la probité et la fiabilité de l'attributaire du secteur B – ce qui était récemment dans la presse – ont été vérifiées et quelles mesures seront mises en place pour les contrôler au vu notamment de ce qui a été révélé récemment ?

L'autre élément, qui a été soulevé par Charlotte NENNER, concerne les objectifs socio-écologiques. On peut s'en féliciter mais, en fait, aujourd'hui il n'y a rien de réellement contraignant. Il serait plus intéressant, quitte à réenvisager la DSP, de mettre en place des mesures contraignantes avec des pénalités effectives et non des clauses de réexamen de l'équilibre financier, comme dans l'article 39 alinéa 2 et 4 et dans l'article 88. Mme BEAUVALET pense également qu'il est nécessaire – justement parce que tout le monde semble appeler de ses vœux un changement de modèle – de produire une étude comparative sérieuse de gestion en régie ou de société publique en coût complet, ce que la Ville n'a jamais fait jusqu'à aujourd'hui. Voilà les raisons pour lesquelles elle estime absolument nécessaire de voter contre la délibération DAE 95.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT indique qu'il votera également contre la délibération DAE 95 parce qu'il considère que les marchés alimentaires, qu'ils soient couverts ou découverts, sont des lieux de vie importants, des lieux commerciaux importants et qu'il faut les entretenir correctement. Il parle aussi bien du délégataire que de la Ville de Paris. Il vote contre vote parce que les marchés découverts dans le 10e arrondissement et peut-être plus largement à Paris, ne sont tout simplement pas gérés correctement par les prestataires actuels. Les marchés couverts ne font pas l'objet de la délibération, mais le groupe Dadoun qui s'occupe du marché Saint-Martin le fait de façon désastreuse, que ce soit en termes d'occupation commerciale ou d'entretien. Pour ce qui est des marchés découverts, et notamment du marché Alibert, que ce soit en termes d'occupation commerciale ou d'entretien ou d'animation, rien n'est pratiquement fait.

M. FORT n'est pas forcément « un ayatollah » de la régie publique comme ses collègues communistes ou de la France Insoumise, mais il existe un véritable sujet de concurrence entre les différents prestataires qui sont sélectionnés actuellement. Deux groupes se font concurrence à chaque marché public, le groupe Dadoun et le groupe Bensidoun qui se répartissent deux zones de Paris : la zone A, qui correspond en gros à l'ouest parisien, et la zone B qui correspond en gros à l'est parisien. D'une certaine façon, ils se les échangent à chaque renouvellement de contrat en faisant de petites répartitions entre marchés couverts et marchés découverts. M. FORT serait également très intéressé à regarder l'article de *StreetPress* dont parlait Marion BEAUVALET, car il a du mal à comprendre comment la Ville de Paris ne peut avoir que ces deux exploitants. Si elle s'occupait effectivement de ces marchés, au lieu de faire deux zones elle pourrait avoir l'idée de découper peut-être par arrondissements les marchés publics pour les délégations de service public, ce qui permettrait probablement de faire émerger de nouveaux concurrents, de nouveaux gestionnaires comme il en existe dans d'autres grandes villes françaises et même dans de grandes villes d'Île-de-France.

Enfin, en ce qui concerne le contrat, il est vrai que quand on le regarde dans les détails il y a plein d'éléments qui manquent. Ce ne sont pas exactement les mêmes éléments qui intéressent Marion BEAUVALET sur lesquels M. FORT s'interroge. Il pense surtout aux indicateurs de réussite en termes de fréquentation, en termes d'occupation commerciale, en termes de satisfaction des usagers et en termes de satisfaction des commerçants. Aucun de ces critères ne figure dans le contrat. Pour toutes ces raisons, M. FORT votera contre la délibération.

Mme CORDEBARD demande à M. FORT s'il est également en faveur de la remunicipalisation.

M. FORT lui répond qu'elle l'a mal écouté.

Mme CORDEBARD invite Enora BRETON à dire quelques mots qu'elle complètera ensuite. Un grand nombre de questions ont été posées, Enora BRETON pourra répondre à certaines d'entre elles mais pas à toutes.

Mme BRETON indique qu'en ce qui concerne les points techniques, elle fera un retour aux élu.es avec l'aide des services. Elle est d'accord qu'un gros travail reste à faire sur l'animation. Le projet parisien prévoit de réaliser certaines expérimentations sur une partie des marchés de la capitale. Le rôle de sa délégation sera de faire en sorte que les marchés du 10e entrent dans cette partie. En tout cas, elle s'emploiera pour le rendre possible et notamment pour créer des espaces de convivialité. Pour ce qui est des marchés ouverts le soir, il s'agit d'une piste intéressante. Une première expérimentation a été effectuée au marché couvert Saint-Martin. Il est important d'agir en concertation avec les commerçant.es et les habitant.es qui vivent à proximité. C'était le cas pour le marché Saint-Martin et l'expérimentation a plutôt bien fonctionné. Il faut également s'assurer que tout le monde puisse être présent et que les stands des commerçants absents soient sécurisés. L'idée est de continuer à travailler sur ce sujet. Enora BRETON avait assisté à la présentation du livre sur les marchés et estime que les expérimentations sur l'espace public constituent une piste intéressante à suivre, même si c'est plus simple de les réaliser dans les petites villes ou dans les villages qui sont moins tendus en termes de circulation. Il s'agit d'un sujet sur lequel il faudra discuter. Pour ce qui est de la gestion des invendus, il est important qu'elle se fasse sur un modèle de solidarité et non en passant par des dispositifs de revente à moins cher notamment via des applications. Ce travail sera entamé avec les élu.es concerné.es pour flécher au mieux les associations du quartier – non seulement les plus grosses – et pour les mettre en relation avec les gestionnaires.

Mme CORDEBARD demande aux élu.es Les Ecologistes quel est l'horaire qu'ils envisagent pour l'ouverture du soir des marchés.

Mme NENNER répond que les ouvertures du soir sont en général après le travail, par exemple de 18 à 20 heures.

Mme CORDEBARD fait remarquer que les marchés couverts du 10e sont déjà ouverts jusqu'à 20 heures.

Mme NENNER précise qu'elle faisait référence au marché Alibert.

Mme CORDEBARD convient que le marché Alibert est ouvert seulement le matin.

Mme NENNER indique que les ouvertures du soir pourraient concerner les marchés du matin et qu'il pourrait y avoir également des extensions du marché couvert, c'est-à-dire des espaces découverts devant le marché couvert. C'est une piste à explorer pour le marché de la place Jan Karski.

Mme CORDEBARD note qu'il s'agirait donc d'organiser un marché du soir sur la place Jan Karski.

Mme NENNER confirme que ce marché devrait correspondre aux horaires des urbains et que la piste de l'ouvrir le soir est donc à prendre en compte. Les élu.es Les Ecologistes en ont fait un engagement de campagne.

Mme CORDEBARD a bien noté la demande d'ouvrir le marché de la place Jan Karski le soir plutôt que le matin. Par ailleurs, elle partage assez la philosophie de faire en sorte que les marchés occupent la voirie plutôt que le trottoir. C'est le cas pour le grand marché de Belleville et c'est à moitié le cas pour le marché Alibert avec une partie de la voirie qui est occupée. Cela ne la dérangerait pas de regarder avec les services si le marché Alibert du dimanche matin pouvait être installé complètement sur la voirie. Il s'agit d'une assez bonne idée car il n'y a qu'une seule voie qui est ouverte. Il faudra prendre en compte la voie de bus mais il est envisageable d'étudier cette possibilité.

Madame la Maire souhaite dire un petit mot sur l'économie supposée de l'argent versé aux délégataires. Sans trancher sur le fond, l'économie supposée n'est nécessairement pas de 8 millions d'euros. Le travail que fait le délégataire n'est pas égal à zéro euro, il y a des gens qui travaillent, il y a de l'investissement qui est réalisé. Cet investissement peut être jugé positif, négatif ou insuffisant, tout ce que l'on veut, mais le délégataire ne travaille pas pour rien car il y a des frais qui existent réellement. Elle souhaite attirer l'attention des élu.es sur cette question qui est revenue plusieurs fois dans leurs interventions, ce qui n'amène pas Madame la Maire à trancher sur le fond.

En revanche, elle souhaite s'arrêter sur des mots très graves qui ont été prononcés par deux intervenants. Tout d'abord, une expression utilisée par Bertil FORT qu'elle aimerait voir disparaître du Conseil d'arrondissement, consistant à qualifier de « ayatollahs » des collègues. Ce n'est pas une bonne façon de s'adresser à ses collègues, et Madame la Maire invite M. FORT à ne plus utiliser cette expression. Ensuite, Marion BEAUVALET a repris à son compte des accusations extrêmement graves qui figurent dans un article de presse. Madame la Maire ne peut pas les ignorer, et elle les transmettra aux services de la Ville pour qu'ils diligentent des recherches et mènent les enquêtes nécessaires. Elle attire cependant l'attention sur le fait qu'un article de presse ne reflète pas nécessairement la totalité de la vérité. Il faut faire attention aux accusations que l'on profère. Madame la Maire a découvert cet article de presse par la bouche de Marion BEAUVALET. Maintenant qu'elle en a entendu parler, elle fera tout le possible et le nécessaire pour que, au minimum, la question soit posée au délégataire. Mais, encore une fois, chacun doit être attentif aux mots qu'il profère car, si ces propos s'avéraient faux – qu'ils soient publiés ou pas dans la presse –, ce serait légitime de parler de calomnie. Dans certains cas, il serait préférable d'utiliser le conditionnel. Elle remercie quand même Marion BEAUVALET d'avoir porté l'article à la connaissance de l'ensemble du Conseil.

En attendant – comme le disait Élie JOUSSELLIN –, il ne s'agit pas de choisir un mode de gestion mais de désigner un délégataire. À la suite de la déclaration de Marion BEAUVALET, tous les conseiller.ères sont embarrassés. Personnellement, Madame la Maire votera en faveur de cette délégation de service public sauf si on lui amène la preuve que le délégataire est délinquant, ainsi que Marion BEAUVALET le décrit. Mme CORDEBARD le déclare publiquement puisqu'il s'agit d'un sujet tout à fait sérieux et invite ses collègues à faire de même à date. Bien évidemment, ce dossier devra être suivi dans les jours qui viennent. Elle remercie encore Marion BEAUVALET de l'avoir porté à la connaissance du Conseil, et lui demande de

bien vouloir faire suite, avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle, si d'aventure ces accusations s'avéraient totalement fausses. Enora BRETON est chargée de faire passer l'information et d'exiger une explication auprès du délégataire. C'est donc sous réserve que Madame la Maire invite les élu.es à voter, ce qu'elle souhaite soit noté dans le procès-verbal.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	11 (Socialiste et Apparentée ; PCF)	CONTRE	2 (Bertil FORT ; Marion BEAUVALET)
Abstentions	6 (Les Écologistes ; Républicains et démocrates)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable sous réserve			

Mme CORDEBARD invite Awa DIABY à présenter la délibération DJS 185, qui concerne les sites de baignades estivales 2026. Elle propose de discuter également, à cette occasion, le vœu déposé par le groupe Les Écologistes relatif à la gestion de la canicule au bord du canal Saint-Martin, les deux sujets étant intimement liés. Après la présentation d'Awa DIABY, prendront successivement la parole Marion BEAUVALET, Charlotte NENNER, Élie JOUSSELLIN et Raphaël BONNIER. La parole sera ensuite passée à Charlotte NENNER pour la présentation du vœu, à laquelle suivront les réactions des élu.es.

2026 DJS 185 – Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY indique que la délibération propose l'ouverture au public de la baignade naturelle du canal Saint-Martin de façon gratuite, chaque dimanche après-midi du 21 juin au 6 septembre. Elle se réjouit de cette proposition. En raison des fortes chaleurs que Paris a connu ces derniers jours, des images ont circulé sur les réseaux sociaux avec des jeunes se baignant dans le canal parfois dans des conditions dangereuses, parfois en défiant les interdictions en vigueur. Ces images peuvent susciter des réactions différentes mais elles rappellent surtout que, face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents et intenses, les besoins de rafraîchissement sont bien réels, notamment dans une ville très dense comme Paris.

Pendant longtemps la baignade dans la Seine et dans les canaux de la ville a semblé impossible. Et pourtant, grâce aux investissements réalisés ces dernières années et à l'héritage des Jeux Olympiques, Paris est aujourd'hui en mesure de proposer des espaces de baignade encadrés, surveillés et accessibles. C'est une avancée importante car la réponse aux baignades sauvages ne peut pas être uniquement l'interdiction. La responsabilité municipale est d'offrir des alternatives sûres, gratuites et accessibles à toutes et tous. Cette ouverture permettra aux habitant.es du 10^{e}, mais aussi à de nombreux jeunes qui restent à Paris durant

l'été, de profiter d'un espace de fraîcheur dans un cadre sécurisé avec une surveillance adaptée et un contrôle régulier de la qualité de l'eau. Mme DIABY voit également dans la délibération DJS 185 le signe d'une ville qui s'adapte aux conséquences du changement climatique et qui transforme son espace public pour répondre aux nouveaux usages et aux nouveaux besoins de ses habitant.es. Dans une ville aussi minérale que Paris, où tout le monde n'a pas la possibilité de partir en vacances ou de disposer d'espaces privés pour se rafraîchir, offrir un accès gratuit à la baignade est aussi une mesure de justice sociale.

Mme CORDEBARD la remercie pour sa présentation et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET déclare qu'elle n'a pas l'intention de s'opposer à la proposition faite dans la délibération même si elle la trouve assez minimale et, quelque part, à contretemps par rapport aux conditions climatiques récentes. La question de la baignade est particulièrement importante dans le 10e arrondissement, et cela à deux titres. Tout d'abord, il y a la question des piscines. Le droit à un rafraîchissement, à aller dans des endroits où il est possible de fuir la chaleur quand les logements ne le permettent pas, c'est quelque chose qui, à son sens, fait écho au choix de la délégation de service public pour la piscine Château-Landon, choix qui s'est fait contre la mobilisation des syndicats l'an passé. Si l'on se pose la question de l'accès à des points de rafraîchissement, force est d'évoquer les piscines. L'aspect absolument central de ces piscines ne peut se faire en brutalisant ou en allant à l'encontre des personnes qui y travaillent et sans concertation. Mme BEAUVALET souhaitait profiter de l'occasion pour revenir sur la question de la DSP de la piscine Château-Landon en termes de points de méthode.

Pour ce qui concerne la proposition qui a été faite, elle n'est pas trop mal mais, finalement, elle est un peu à rebours avec l'épisode de canicule qu'on a connue et, surtout, avec l'appropriation du canal par des populations qui ont été stigmatisées par la police et par tout un tas de discours médiatiques au cours des derniers jours. Mme BEAUVALET estime qu'il y a aujourd'hui besoin et urgence d'aller au-delà de ce qui est proposé. C'est un vœu qui est déjà peut-être un peu obsolète. Il est nécessaire de réfléchir à comment permettre au plus de personnes possibles d'accéder très rapidement à la baignade dans le canal Saint-Martin lors des épisodes de canicule. Mme BEAUVALET ne s'opposera donc pas, tout en pensant qu'il s'agit d'une proposition insuffisante.

Mme CORDEABARD la remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER souligne le fait que les éditions passées, et notamment celle de l'année dernière, de la baignade estivale dans le canal Saint-Martin attestent que ce dispositif a fait ses preuves en trouvant un véritable public et en rencontrant un grand succès. À l'origine, il y a le travail réalisé pendant des années par Léa VASA, qui a montré que la baignade estivale dans le canal était possible et qu'elle pouvait être organisée de façon très libre. Ce qui constitue d'ailleurs la raison de son succès. Malheureusement, ce succès ne suffit pas car les records de chaleur du mois de mai témoignent du fait que les canicules n'ont pas

toujours le bon goût de tomber un dimanche après-midi du mois de juillet ou du mois d'août. Parfois elles tombent en juin, parfois en mai, parfois en septembre.

Mme NENNER regrette le rétrécissement du dispositif de la baignade estivale 2026 par rapport à celui de l'année passée qui comprenait les mercredis après-midi lors de la pause méridienne, en permettant ainsi à certaines personnes de pouvoir nager entre midi et 14 heures. Il avait aussi été question d'une extension de juin à septembre mais le dispositif 2026 – que Mme NENNER salue par ailleurs car il est absolument indispensable – ne va pas de juin à septembre puisqu'il commence le 21 juin et s'achève le 6 septembre. Il ne comprend donc pas le mois de septembre et le mois de juin non plus, puisque le dimanche 21 juin il y a la Fête de la Musique et le dimanche 28 juin le festival des Voix sur Berges. La période de baignade est ainsi restreinte aux seuls dimanches après-midi des mois de juillet et d'août. Compte tenu du grand succès rencontré l'année dernière, il est vraiment dommage que le dispositif n'ait pas été étendu. Pour cette raison, Mme NENNER formule un vœu oral en faveur d'une extension de la baignade estivale, au moins pour l'édition 2027, du début du mois de juin jusqu'à la fin du mois de septembre, quitte à ne pas appliquer le dispositif si la météo n'est pas favorable. Cela est d'ailleurs déjà prévu dans le dispositif. C'est ce qui s'est passé l'année dernière où la baignade a été interdite plusieurs fois à cause de la pluie car, en cas de pluie, l'eau est de qualité insuffisante pour autoriser la baignade dans le canal Saint-Martin.

Mme CORDEBARD la remercie et lui propose de présenter tout de suite le vœu di groupe écologiste.

En préambule au vœu, **Mme NENNER** précise que la délibération DJS 185 porte sur un dispositif de baignade estivale les dimanches après-midi qui est prévu très à l'avance alors que le vœu écologiste concerne une baignade exceptionnelle les jours de canicule. Il s'agit d'un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et dont elle a fait une priorité et une urgence, car il constitue le symbole puissant de l'écologie populaire d'une ville qui s'adapte au réchauffement climatique et qui fait de la place à toutes et tous. C'est un héritage de l'action des Ecologistes du 10^{e} et c'est également un marqueur du Plan Climat 2024-2030, où il figure comme une des fiches actions. Il s'agit donc d'un sujet bien prévu dans le cadre du Plan Climat et de l'adaptation de Paris au réchauffement climatique. Mme NENNER en a fait une priorité à une période de l'année où il faisait plutôt frisquet et personne ne pensait encore aux canicules. Elle a sollicité très tôt Madame la Maire sur ce sujet.

Et puis, cette incroyable canicule du mois de mai est arrivée en surprenant tout le monde, y compris les climatologues les plus aguerris. C'est une canicule exceptionnelle qui a battu tous les records. On n'avait jamais connu une canicule aussi précoce et aussi longue. Et le pire est que ces épisodes de canicule vont se multiplier. Ce n'est pas trop tard mais il faut se tenir prêt car Paris à 50°, ce n'est plus de la science-fiction. Si la température est de 36° le mois de mai, qu'est-ce qu'elle va être cet été et les étés suivants ? Il est essentiel de trouver des solutions pour s'y adapter, celle du Gouvernement qui consiste seulement à inviter les gens à s'hydrater n'étant pas à la hauteur de ce qui se passe actuellement et des effets du réchauffement climatique. On a bien vu la semaine dernière l'élan incroyable de la jeunesse qui s'est approprié le canal

Saint-Martin. Certaines images ont montré que cela créait un problème. Mme NENNER a été choquée en voyant un adolescent en maillot de bain et les cheveux mouillés qui entrait dans une voiture de police, le blocage pour les piétons de toutes les passerelles du canal Saint-Martin, *Le Figaro* qui parlait d'une situation hors de contrôle, de chaos, etc. Mme NENNER a vu des jeunes qui exprimaient une joie pure et simple, alors qu'ils sont souvent accusés de passer tout leur temps devant les écrans, enfermés dans leur chambre. Elle a vu des adolescents joyeux qui se sont approprié l'espace public de façon innocente.

V10-2026-15 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF À LA GESTION DE LA CANICULE AUX ABORDS DU CANAL SAINT-MARTIN

Considérant les effets du réchauffement climatique et les conclusions de la mission d'information et d'évaluation Paris à 50°C mettant en avant les besoins d'adaptation de la ville aux épisodes de chaleur ;

Considérant le Plan Climat de Paris 2024-2030 et sa fiche action n°54 visant à « ouvrir les sites de baignade naturelle les plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, à l'image de celui du Canal Saint Martin, en cas de canicule précoce ou tardive qui interviendrait en dehors des périodes de Paris Plage. Cette mesure viendra compléter le plan Canicule et les dispositifs de crise » ;

Considérant l'enjeu social car ceux qui subissent les canicules sont souvent ceux qui ne peuvent se payer le luxe de la climatisation ou de départs en vacances ou qui vivent dans des logements mal protégés contre la chaleur ;

Considérant le succès de la baignade estivale dans le Canal Saint-Martin les dimanche après-midi, avec un dispositif qui a fait ses preuves, mais qui ne suffit plus : le mois de mai 2026 a battu des records de chaleur, les canicules ne tombent pas toujours les dimanches en juillet et août ;

Considérant que le nombre moyen de journées caniculaires (température maximale supérieure à 30 °C) est pour l'instant de 13,6 jours par an ;

Considérant la dangerosité des baignades sauvages, les jours de vagues de chaleur mais aussi au moment des résultats du brevet ou du bac, car beaucoup plongent du pont sans connaître ce qu'il y a au fond, et il y a un risque d'entraînement près des écluses ;

Considérant l'impasse de la simple interdiction de ces baignades sauvages, les panneaux d'interdiction pure étant sans aucun effet ;

Considérant toutefois que la condamnation et répression des jeunes souhaitant s'offrir un rafraîchissement ne peut être la réponse politique ;

Considérant également la trop forte densité autour du canal Saint-Martin, due au besoin de se rafraîchir et de profiter des espaces de pique-nique le soir ;

Sur proposition des élu.es écologistes, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu :

- ***Que le Préfet autorise les baignades exceptionnelles, dans le Canal Saint-Martin dès le jour 2 des canicules ;***
- ***Que ces baignades s'accompagnent d'une interdiction de circulation fluviale pendant au minimum 4 heures par jour, d'un dispositif de sauvetage et de secourisme adapté, et d'une ligne de natation aux abords des écluses ;***

- ***Que la Ville de Paris mette en place une surveillance de la qualité de l'eau du Canal Saint-Martin en continu et une information du public sur les dangers et l'interdiction de sauter du pont ;***
- **D'installer sur les abords du Canal St Martin des parasols et ombrières, les jours de canicule.**

Après lui avoir rappelé la nécessité de respecter le temps de parole malgré le fait que ce sujet la passionne, **Mme CORDEBARD** la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN convient qu'il s'agit d'un sujet passionnant tout comme celui des piscines du 10e. À ce propos, avant de parler de la baignade estivale dans le canal Saint-Martin, il souhaite exprimer sa satisfaction pour le fait que les habitant.es aient eu à disposition toutes les piscines du 10e la semaine dernière : Catherine Lagatu, Château-Landon et le bassin de la Grange-aux-Belles. En s'adressant à Marion BEAUVALET, M. JOUSSELLIN lui fait savoir qu'en tant que président du groupe PCF il a été le premier à s'opposer au mode de gestion choisi pour Château-Landon. Toutefois, il pense qu'il faut considérer l'entièreté de la question et se féliciter qu'en février dernier la piscine Château-Landon ait réouvert après plus de huit ans de fermeture. Il salue l'action de Philippe GUTTERMANN, élu au Sports dans le dernier mandat aux côtés de la maire du 10e, qui a permis que, contrairement au début du dernier mandat, toutes les piscines de l'arrondissement soient en activité. Il se félicite également que dans le dernier mandat, grâce à Madame la Maire, à Léa VASA et à Philippe GUTTERMANN, la baignade dans le canal Saint-Martin soit incontestablement devenue une de plus grandes réussites du 10e. C'est à ces trois personnes que l'arrondissement le doit, ainsi qu'à l'engagement des équipes de la Mairie du 10e et de la Mairie de Paris que M. JOUSSELLIN souhaite remercier.

Le succès de la baignade estivale est indéniable. C'est donc une bonne chose que le dispositif puisse se poursuivre cette année, qu'il soit gratuit et que l'on souhaite élargir les temps d'ouverture. Tout le monde a pu constater, la semaine passée, à quel point les Parisiennes et les Parisiens étaient demandeuses et demandeurs de cette baignade. Les élu.es communistes voteront donc naturellement cette délibération importante. Ils souhaitent néanmoins faire trois remarques rapides. La première est que, si le succès de la baignade est indéniable, M. JOUSSELLIN est marqué, chaque année, par la difficulté à en faire profiter l'ensemble de la population du 10e. En sachant que, selon le Secours Populaire, un enfant sur trois en France ne part pas en vacances, l'action municipale de rendre le canal Saint-Martin baignable est bénéfique mais elle doit l'être en priorité pour ces enfants. La Mairie doit mieux travailler avec les centres sociaux, les associations, les équipes de prévention, les centres de loisirs et les établissements scolaires pour que chacune et chacun se sente libre d'aller se baigner.

La deuxième remarque – on l'a beaucoup dit la semaine passée et, à ce propos, M. JOUSSELLIN tient à remercier particulièrement Paul SIMONDON – concerne le besoin de renforcer la prévention. Oui à la baignade, non aux risques incalculés. Le canal est peu profond, l'eau doit être testée, des bateaux passent lorsque la baignade n'est pas ouverte, il est dangereux de se baigner à n'importe quel moment et n'importe comment. Ce n'est pas un amoureux de l'ordre qui le dit mais il faut réussir à faire comprendre qu'il y a des risques à se baigner n'importe comment. La troisième remarque est que, pour limiter justement ces risques,

il faut parvenir à étendre encore la baignade. Il est naturel que les Parisien.nes aient envie de se baigner en période caniculaire. Après la réussite du dernier mandat, il est nécessaire de réussir dans ce mandat à trouver les moyens d'ouvrir la baignade en toute sécurité dès qu'une vague de chaleur s'installe à Paris. C'est pourquoi les élu.es communistes accueillent avec bienveillance le vœu des élus Les Ecologistes. Ils en partagent le fond et sont tout à fait prêts à le voter. M. JOUSSELLIN ajoute que les trois remarques vont ensemble et que, pour voter le vœu, il faut un attendu sur la prévention. Cet attendu figure dans les amendements sur table qui viennent d'être distribués. Si ces amendements sont acceptés, c'est avec conviction que les élu.es communistes voteront en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD remercie Élie JOUSSELLIN pour avoir donné son avis sur la délibération et sur le vœu, et laisse la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER indique qu'il intervient sur la délibération et donc sur les baignades estivales. Celles-ci tombent à point nommé après l'épisode caniculaire qui a frappé la France la semaine dernière et dont les effets se sont sentis particulièrement à Paris et dans le 10e arrondissement. Ce dernier est encore trop minéral et trop pollué malgré les considérables progrès réalisés lors du dernier mandat. Pour en citer les plus marquants : la végétalisation des rues aux écoles, le cœur piéton Louis-Blanc/Aqueduc, la transformation de la rue La Fayette qui a considérablement réduit la place de la voiture, la transformation de la place du Colonel Fabien en forêt urbaine et, bien sûr, la transformation du canal Saint-Martin dont il est question dans la délibération. Tous ces exemples montrent que la Ville de Paris et la Mairie du 10e agissent depuis longtemps pour adapter la ville au dérèglement climatique. Mais il faut encore faire du chemin car la canicule frappe de plus en plus fort et de plus en plus tôt. La semaine dernière, de nombreuses personnes parmi lesquelles beaucoup de jeunes mais aussi de moins jeunes, ont profité du canal Saint-Martin pour se rafraîchir et se détendre ainsi que pour sauter des passerelles, ce qui a généré un engouement médiatique et sur les réseaux sociaux qui est allé bien au-delà du 10e.

Si l'on ne peut que se réjouir du rayonnement du canal Saint-Martin dont les paysages poétiques sont emblématiques du 10e arrondissement, force est de constater que la situation de la semaine dernière n'a pas été pleinement maîtrisée malgré la mobilisation importante de la police municipale et de la police nationale. M. BONNIER tient à saluer cette mobilisation car leur présence sur place n'était pas pour faire de la répression, pour punir ou pour brimer mais pour faire de la prévention, de la sensibilisation et pour protéger les personnes, en particulier les jeunes. C'est pleinement le rôle de la police, et notamment de la police municipale, et il ne faut pas dénigrer son action quand elle joue pleinement son rôle de prévention. Sans être naïf, il faut rappeler que se baigner dans le canal peut être dangereux quand il n'y a pas d'encadrement. Les plongeons des passerelles sont évidemment très dangereux, le passage des bateaux qui peut se faire quand les horaires ne sont pas adaptés, la proximité des écluses, les risques qui sont liés à la qualité de l'eau quand elle n'est pas testée et validée, même si c'est peut-être un peu barbant et pas « fun » tous ces facteurs sont bien réels et existent. On ne doit pas les surestimer ou être catastrophistes mais il faut en être pleinement conscients. C'est en tout cas le rôle des élu.es de faire preuve de

responsabilité et de ne pas se laisser emballer par un engouement qui peut se traduire par des accidents mortels ou qui créent des handicaps à vie. M. BONNIER ne souhaite pas être le « rabat-joie de service » mais c'est aussi ça la réalité et il faut être pleinement conscient de ce rôle de prévention.

Si l'on parle du côté positif – qui n'a pas été assez souligné –, ce qui s'est passé la semaine dernière montre surtout l'immense victoire de la bataille culturelle qui a été menée en quelques années et du changement culturel radical qui s'est opéré. M. BONNIER se souvient bien qu'en 2021, il n'y avait que quelques élu.es qui se baignaient dans le canal aux côtés de Léa VASA. Les passants les toisaient avec de gros yeux en se demandant « que diable ils allaient faire dans cette galère ». Moins de cinq ans après, ce sont des milliers et des milliers d'habitant.es qui se baignent dans le canal Saint-Martin, même si parfois de manière sauvage et non maîtrisée. Il faut se rendre compte du chemin parcouru pour changer le regard des habitant.es sur la ville et sur le canal Saint-Martin. M. BONNIER s'adresse à Marion BEAUVALET, qui a été assez critique, pour lui dire que ce changement culturel est politique et qu'il n'est pas tombé du ciel. Il n'est pas tombé avec des plaintes sans arrêt pour dire que tout va mal, que la Mairie n'en fait jamais assez, jamais assez bien, jamais assez vite. En fait, c'est grâce à l'action municipale. Comme Marion BEAUVALET ne le dit pas et comme d'autres ne le disent pas non plus, M. BONNIER se permet de le dire car ce changement culturel doit continuer et être accompagné. C'est notamment l'objet de la délibération sur les baignades qui auront lieu cet été du 21 juin au 6 septembre, le dimanche de 14 à 18 heures. Les groupes de la majorité vont œuvrer pour aller plus vite et plus loin, et pour continuer à s'adapter car le dérèglement climatique va toujours plus vite que les pouvoirs publics. Leur volontarisme est en tout cas sans faille. Pour terminer, M. BONNIER rappelle que pour construire ce changement avec les habitant.es on a besoin de parler avec eux et, à ce propos, il les invite à la réunion publique qui aura lieu le jeudi 4 juin à la Mairie du 10e à 19 heures pour continuer à avancer et à transformer ensemble le canal Saint-Martin.

Mme CORDEBARD félicite M. BONNIER pour sa maîtrise du temps de parole et invite M. FORT à faire de même.

M. FORT rappelle que la baignade dans le canal Saint-Martin n'est pas dû qu'à l'action de l'équipe municipale et de la Mairie du 10e. C'est grâce à l'action de la Ville de Paris et des communes autour qui ont travaillé ensemble pour purifier l'eau de la Seine, de ses affluents et des canaux, en rendant ainsi possible les baignades à Paris et notamment dans le canal Saint-Martin. M. FORT a toujours soutenu les délibérations qui visaient à ouvrir les baignades estivales dans l'arrondissement ou à Paris. Il s'associe donc à la majorité pour dire qu'il est bien content que de plus en plus de personnes se saisissent de la baignade dans le canal Saint-Martin.

Il est vrai que les scènes vues la semaine dernière étaient plutôt sympathiques mais il ne faut pas non plus tomber dans la caricature en laissant penser que la police essaie d'empêcher ces moments sympathiques. M. FORT s'adresse à Charlotte NENNER pour lui dire que, s'il y avait eu un mort dans le canal Saint-Martin la semaine dernière, son groupe aurait peut-être été le premier à dénoncer l'inaction de la Préfecture de

police. Cela n'a pas été fort heureusement le cas mais, que ce soit dans la Seine ou dans le Canal, il est important d'encadrer correctement les baignades. La police municipale et la police nationale ont tout simplement joué leur rôle la semaine dernière.

M. FORT comprend que Raphaël Bonnier soit extrêmement content qu'il y ait davantage de personnes qui se saisissent de la baignade dans le canal Saint-Martin. Toutefois, dans la délibération il est question de continuer à ouvrir les sites de baignade seulement le dimanche après-midi. Comme l'a très justement fait remarquer Charlotte NENNER, à plusieurs reprises au cours de ces dernières années les baignades ont été interdites à cause du mauvais temps. Finalement, au lieu de se baigner à peu près huit fois pendant l'été, les Parisien.nes ne se baignent que trois ou quatre fois. Si Raphaël BONNIER est content et satisfait de ce dispositif, M. FORT l'encourage et le soutiendra à le développer en augmentant le nombre de jours dans la semaine et en étendant le créneau de juillet à septembre, comme l'a proposé Charlotte NENNER.

En s'agissant du vœu, M. FORT partage l'intention. Comme beaucoup d'autres villes dans le monde, Paris doit malheureusement s'adapter au réchauffement climatique. Il est nécessaire de mettre en place et d'activer des dispositifs d'urgence qui permettent à la population de se baigner facilement de façon sécurisée. C'est quelque chose qui n'existe pas aujourd'hui à Paris et pour laquelle il est possible de travailler tous collectivement. Il n'y aura pas beaucoup d'oppositions sur des dispositifs autorisant, dès que des alertes canicules sont déclarées par la Préfecture ou le Ministère, à mettre en place des dispositifs d'urgence qui permettent, sur des points présélectionnés, des baignades, avec des effectifs prêts à intervenir pour encadrer ou pour soigner. M. FORT pense également que la Mairie pourrait organiser des animations qui viendraient égayer des après-midis pendant la canicule. Il votera donc en faveur de la délibération DJS 185 et du vœu du groupe Les Ecologistes.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Antoine JUMEL.

M. JUMEL informe que le groupe Républicains et démocrates n'est pas opposé par principe à une réflexion sur l'évolution des usages du canal Saint-Martin ou à la création de nouveaux espaces de fraîcheur pour les habitant.es du 10^{e} arrondissement. Aussi, personne ne conteste la réalité du réchauffement climatique ni la nécessité d'adapter la ville aux épisodes de forte chaleur qui seront de plus en plus fréquents. Mais précisément parce que ces enjeux sont sérieux, ils méritent mieux que des réponses improvisées ou des effets d'annonce. Le canal Saint-Martin n'est pas un bassin de loisirs comme les autres. C'est un espace vivant, fréquenté, traversé par de multiples usages et soumis à de nombreuses contraintes. Avant d'envisager l'ouverture d'une zone de baignade, plusieurs questions doivent être posées.

Les réponses se trouvent en partie dans les amendements qui ont été transmis aux élu.es sur la qualité de l'eau, sur les conditions de sécurité, sur le coût de la surveillance et des secours, sur l'impact pour la navigation, sur les riverains, sur les commerçants et sur les activités du canal. Mais il faut aussi considérer comment prévenir les risques liés aux écluses et aux plongeons depuis les ponts. On a vu ces dernières

semaines les difficultés déjà rencontrées sur les quais lors des épisodes de forte chaleur : nuisances, incivilités, tensions et parfois interventions des forces de l'ordre. Ainsi, avant de créer dans la hâte de nouveaux usages dont de nombreux paramètres restent encore à définir, il faut déjà s'assurer de pouvoir garantir la sécurité et la tranquillité de tous sur cet espace.

Les Républicains et démocrates refusent surtout l'idée selon laquelle l'ouverture ponctuelle d'une zone de baignade constituerait, à elle seule, une politique crédible en réponse aux fortes chaleurs. Les habitant.es attendent une stratégie plus globale : végétalisation, ilots de fraîcheur, adaptation de l'espace public, protection des personnes les plus vulnérables et amélioration du cadre de vie. C'est sur cela que M. JUMEL attire l'attention de la majorité municipale. Alors oui, si celle-ci accepte – comme il semble être le cas – une réflexion sérieuse sur l'avenir du canal Saint-Martin et si elle accepte – comme il semble également être le cas – une concertation sur le sujet avec la Ville, la Préfecture de police, les Voies Navigables de France, les services sanitaires, les riverains, les acteurs économiques et politiques, mais non à cette précipitation et aux réponses simplistes sur un sujet qui mérite davantage de structure et de concertation. Pour ces raisons, le groupe Républicains et démocrates s'abstiendra sur le vœu écologiste, tout en restant disponible à un dialogue constructif sur les points que M. JUMEL a présentés et que les amendements présentent.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Pauline JOUBERT.

Mme JOUBERT indique que son intervention portera sur le vœu présenté par Les Écologistes. Tout le monde a constaté la semaine passée que les pics de chaleur arrivent de plus en plus tôt, sont de plus en plus durs et mettent collectivement les pouvoirs publics face aux nouveaux besoins de la population. Même si Raphaël BONNIER l'a dit dans son intervention, Mme JOUBERT rappelle à Antoine JUMEL que la stratégie de la majorité pour le rafraîchissement de la ville ne consiste pas seulement à travailler à l'adaptation de la baignade. Elle ne souhaite pas parler à la place du groupe Les Ecologistes mais, eux aussi, ils et elles en sont conscients. Végétaliser la ville, rendre accessibles davantage de lieux frais et gratuits à l'ensemble de la population, c'est ce que la majorité fait déjà depuis plusieurs années – et que la droite a régulièrement attaqué – avec de nombreuses plantations mais aussi avec des fontaines à eau, des brumisateurs, des zones permettant à l'ensemble de la population et notamment aux plus fragiles de se rafraîchir, et avec l'ouverture des sites de baignade. Ce dernier est seulement l'un des dispositifs et comprend, bien évidemment, le canal Saint-Martin, mais il y également toutes les piscines dont parlait Élie JOUSSELLIN.

Ces dispositifs de baignade dans la Seine et dans le canal Saint-Martin sont prévus en amont, organisés sécurisés, et absolument pas improvisés. Ces derniers jours, des centaines de jeunes ont plongé dans le Canal en cherchant légitimement de la fraîcheur dans un espace beau, dans un espace gratuit, dans un espace ouvert. Il faut que les politiques s'adaptent pour permettre plus de jours de baignade par an, ce qui constitue par ailleurs un des engagements pris par la majorité dans son programme. Le vœu du groupe Les Ecologistes va dans le bon sens et la majorité partage le caractère d'urgence évoqué par Charlotte NENNER. Il leur semble toutefois indispensable de l'amender afin de préciser certains points relevant de la

responsabilité collective. Peut-être même que cela entraînera l'adhésion du groupe d'opposition qui souhaite s'abstenir.

Il est donc proposé aux élu.es écologistes de remplacer les quatre attendus du vœu par les trois points suivants :

- Que la Ville de Paris, la Préfecture d'Île-de-France et la Préfecture de police travaillent ensemble à la mise en place de baignades exceptionnelles dans le canal Saint-Martin, déclenchées en cas de canicule dans des conditions sécurisées ;
- Que les risques pris en cas de baignade sauvage et de plongeons depuis les passerelles – puisque c'est vraiment cet élément qui est particulièrement dangereux dans des zones ni sécurisées ni surveillées – fasse preuve d'une large communication afin de protéger les personnes qui seraient tentées mais qui ne maîtrisent pas toujours les risques, qui ne sont même pas toujours conscientes des risques qu'elles prennent pour elles-mêmes ;
- Qu'une capacité de contrôle permanent de la qualité de l'eau soit mise en place afin de pouvoir anticiper le déclenchement de ces baignades et informer largement le public.

Avec ces amendements qui ont été distribués à toutes et tous, le groupe Socialiste et apparentée votera en faveur du vœu écologiste.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Awa DIABY qui souhaite apporter une rectification.

Mme DIABY précise que les baignades estivales dans le canal Saint-Martin ne seront pas ouvertes à partir du 21 juin mais à partir du 5 juillet.

Mme CORDEBARD complète en expliquant que le 21 juin aura lieu la Fête de la Musique et que les circonstances dans lesquelles cette fête s'est déroulée l'année dernière amènent à la prudence et donc à considérer qu'il y aurait un risque à ouvrir les baignades estivales le même jour. Madame la Maire ne fera pas la synthèse de tous les arguments, certains contradictoires, qui ont été énoncés par les intervenant.es. Elle partage cependant leur enthousiasme à la perspective de réussir à déclencher le dispositif de la baignade en cas de canicule. Les élu.es qui étaient là pendant le dernier mandat peuvent se souvenir qu'elle l'avait répété à chaque fois que le sujet était abordé. Elle est donc très heureuse que l'on arrive à un point de maturité pour porter le projet. Elle remercie Charlotte NENNER de le faire avec autant de verve. Cela aide certainement le Conseil qui s'est plutôt exprimer en faveur.

Toutes les questions ont été posées, y compris celle des autres usages du Canal. La navigation fluviale, et non seulement celle de plaisance, représente une contrainte et un sujet qui ne peut pas être balayé d'un revers de main, puisqu'elle présente de fait un réel danger en cas de cohabitation avec la baignade. Aujourd'hui, la Ville indemnise la Société des Canaux qui ne peut pas circuler pendant les heures où la baignade est ouverte, ce qui a d'ailleurs amené à ne pas renouveler l'ouverture du mercredi. En effet,

l'année dernière il y avait très peu de personnes, voire parfois personne, qui se baignaient le mercredi. Au regard de l'argent public dépensé pour indemniser la Société des Canaux et du manque de fréquentation, il a été décidé d'y renoncer. Madame la Maire considère par ailleurs que ce renoncement ne doit pas être définitif car l'ouverture du mercredi après-midi avait pour objectif de faire participer davantage les centres de loisirs et les jeunes. Il faut sans doute retravailler pour pouvoir les accompagner pour qu'ils accèdent et bénéficient de la baignade estivale du mercredi notamment. Elle avait défendu cette ouverture l'année précédente et continuera à la défendre à condition d'y travailler pour la rendre fréquentée.

Il est exact que ce n'est pas seulement la Mairie du 10e qui a travaillé à cette ouverture. Bien sûr, elle n'y est pas pour rien et la dynamique du Conseil d'arrondissement y a évidemment contribué largement. Cependant Madame la Maire voudrait saluer Anne HIDALGO, qui a vraiment insistée et travaillée à plusieurs reprises pour faire en sorte que, dans le cadre de la Métropole, un travail approfondi soit réalisé pour dépolluer. Les investissements de la Ville de Paris et de la Métropole ont été énormes pour permettre la très symbolique ouverture de la baignade dans la Seine, accompagnée de la très modeste mais tout à fait sympathique ouverture de la baignade dans le Canal. Mme CORDEBARD souhaite également attirer l'attention des élu.es sur le fait que le Canal n'est pas un milieu naturel et qu'en termes de biodiversité est bien plus fragile qu'une rivière car il s'agit d'un milieu clos. C'est pourquoi, en son sens, la baignade doit rester une baignade estivale et exceptionnelle en cas de canicule. Si le canal Saint-Martin réservait son usage exclusif à la baignade, on pourrait dire adieu à tous les efforts de réinstallation de la biodiversité. Même si la majorité n'aime pas le mot « tolérer », il faut faire en sorte que cette baignade soit fermée et qu'elle soit ouverte, qu'elle puisse être déclenchée rapidement en cas de canicule et qu'elle puisse être au bénéfice de toutes et tous.

Mme CORDEBARD souhaite terminer son intervention par un sujet qui a attiré son attention et celle de tous les membres du Conseil, qui se sont exprimés chacun à sa manière. Le canal Saint-Martin n'est pas « l'alpha et l'oméga » du rafraîchissement des habitant.es du 10e. Ainsi, elle présentera au Conseil de Paris une proposition pour rendre gratuites les piscines pendant les périodes de canicule. Ce seront sans doute plusieurs à avoir envie de porter cette proposition car elle peut représenter une solution. Ce ne sera pas très coûteux d'avoir des piscines gratuites pendant quelques jours, et cela permettra aux jeunes et aux enfants de se baigner en toute sécurité. Enfin, aucun des membres du Conseil ne trouve agréable de voir des enfants contraints par la police municipale ou la police nationale de descendre d'une passerelle ou de sortir de l'eau, et encore moins de voir un enfant rentrer dans une voiture de police. Toutefois, aucun des membres du Conseil ne trouverait supportable – c'est déjà arrivé dans le passé – qu'un gamin se fracasse la tête en sautant d'une passerelle. En tant que Maire en charge, Mme CORDEBARD était très inquiète en voyant les scènes qui se sont déroulées pendant les jours de canicule. C'était très joyeux et 90% des baignades étaient sans risque, à part la qualité de l'eau dont ignorait tout. Les enfants qui se sont baignés savaient nager et sont entrés dans l'eau et ressortis sans problèmes, mais les dizaines de gamins et les adultes qui ont sauté des passerelles dans des endroits où l'eau n'est pas profonde et où on ne sait pas complètement ce qu'il y a dans le fond, ont fait quelque chose de très dangereux et Mme CORDEBARD a

frémi à chaque plongeon. Il y avait peut-être de belles photos dans *Paris Match* mais elle a eu peur à chaque fois. Elle remercie les forces de l'ordre d'avoir limité les risques qu'un enfant se blesse gravement.

Madame la Maire estime que la municipalité doit faire de l'accompagnement et que, dans les semaines à venir et à la rentrée, avec la MPC (Mission de Prévention de la Police), le commissariat et la police municipale elle devra faire de la prévention dans les collèges et les lycées pour expliquer aux adolescents les risques et les limiter au maximum. Il ne faut pas oublier que, chaque année, il y a des morts par noyade dans le Canal. Il faut le rappeler et faire de la prévention des risques efficace pour éviter que des gens alcoolisés et qui ne savent nager qu'à moitié plongent dans le Canal. Plusieurs fois, au cours des derniers jours, des personnes ont dû être aidées à sortir de l'eau par d'autres, mais pas sans risques. Pour ce qui est de la philosophie, il faudra donc trouver un chemin, et pour ce qui est des amendements, Madame la Maire s'adresse au groupe Les Ecologistes pour savoir s'ils les acceptent.

Au nom du groupe écologiste, **Mme NENNER** accepte les amendements en se disant prête à tous les compromis pour avancer sur le sujet.

Mme CORDEBARD espère que ces compromis ne sont pas trop lourds et affirme à Charlotte NENNER qu'elle est prête à avancer avec elle. Madame la Maire propose aux élu.es de voter d'abord la délibération DJS 185 et ensuite le vœu du groupe écologiste.

Résultat du vote de la DJS 185 :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Le vœu du groupe Les Écologistes, relatif à la gestion de la canicule aux abords du canal Saint-Martin, est adopté à l'unanimité (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD laisse la parole à Pauline FERARY-BERTHELOT pour présenter la délibération DDCT 73.

2026 DDCT 73 – Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (247 775 euros) à 38 associations

Rapporteure : Pauline FERARY-BERTHELOT

Mme FERARY-BERTHELOT indique que la délibération DDCT 73 est présentée au Conseil d'arrondissement au titre des quartiers populaires. Elle rappelle qu'en 2024, la Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien

pour les quartiers populaires avec des indicateurs de vulnérabilité permettant de faire rentrer un certain nombre de quartiers dans des dispositifs d'accompagnement spécifiques avec des financements spécifiques. L'un des axes forts de ce pacte est le soutien aux actions des associations. Dans le cadre de ce soutien, il a été créé le dispositif des adultes-relais grâce auquel certaines associations reçoivent des financements pour embaucher des adultes-relais. Ceux-ci vont avoir plusieurs missions telles que la médiation sociale, culturelle et éducative, le soutien à la parentalité, l'accompagnement à l'accès aux soins et aux droits, l'aide à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

La Ville cofinance une partie de ces postes d'adultes-relais. Il s'agit d'un effort financier important puisque la Région Île-de-France et l'État se désengagent de plus en plus et la Ville est obligée à intervenir en complément et à augmenter ses financements d'année en année, comme cela a été le cas en 2025 par rapport à 2024. Aujourd'hui, elle finance ce dispositif à hauteur de 5 100 euros par an et par poste. En 2025, 107 associations ont bénéficié de ces financements pour 127 postes d'adultes-relais. En 2026, une première tranche a déjà été votée et le présent projet de délibération propose de voter une deuxième tranche de subventions qui vont toucher 38 associations pour 49 postes d'adultes-relais, ce qui croise des enjeux d'emploi et d'insertion assez forts. Dans le 10e arrondissement, une association est concernée : La Régie de Quartier-La Maison du Canal qui bénéficierait d'une subvention de 10 200 euros pour 2 postes d'adultes–relais.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER a souhaité intervenir sur la délibération DDCT 73 pour souligner le retrait progressif et alarmant de l'État sur la politique à destination des quartiers populaires. À mesure des réformes de cette politique publique, l'État se retire par différents moyens. Le premier et le plus important est le rétrécissement des quartiers Politique de la Ville, rétrécissement qu'a subi de plein fouet le 10e arrondissement notamment dans le quartier Belleville/Buisson Saint-Louis. Face à cela, M. CROSNIER tient à saluer les initiatives menées par la Ville qui, à côté des quartiers Politique de la Ville, a construit des Quartiers Populaires bénéficiant d'une intervention renforcée de sa part avec des crédits qui leur sont alloués.

Le problème est que les contrats d'adultes-relais se basent sur le périmètre des quartiers Politique de la Ville, c'est-à-dire le périmètre établi par l'État car c'est l'État qui agrée les adultes-relais. Dans ce cadre, le nombre de contrats d'adultes-relais du 10e arrondissement « fond comme neige au soleil » puisque plusieurs associations importantes du 10e, comme l'ACORT ou Français Langue d'Accueil, se voient retirer progressivement leurs contrats. Cette situation interroge évidemment la volonté du Gouvernement de diminuer les inégalités sociales au sein des territoires, objectif qui, au rang des priorités, apparaît clairement tout au fond voire n'apparaît pas. Elle interroge également sur la place des associations dans les politiques publiques car, à mesure de ces réformes, c'est l'impact du rôle associatif au sein des quartiers qui se voit diminuer concrètement. En ce qui concerne Français Langue d'Accueil, cela signifie moins de permanences

ouvertes pour apprendre le français et pour s'intégrer, un mot qui pourtant est important pour le Gouvernement comme d'ailleurs pour tout le monde. L'intervention des élu.es Les Ecologistes vise donc à saluer l'action de la Ville, à alerter sur les risques qui pèsent sur le tissu associatif et, bien évidemment, sur les habitant.es des quartiers populaires, et à inviter l'État à faire évoluer ses politiques publiques.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

Mme Laurence PATRICE rejoint la séance.

M. JOUSSELLIN observe que parler après Maxime CROSNIER va être un peu compliqué car, globalement, il s'agit de la même intervention. Bien évidemment les élu.es communistes voteront en faveur de la délibération DDCT 73 mais ils souhaitent profiter de l'occasion pour affirmer leur vive inquiétude concernant la vie associative du 10e arrondissement. En effet, une association bien connue et essentielle comme l'ACORT, à la suite de la nouvelle géographie des quartiers prioritaires imposée par le Gouvernement – nouvelle géographie que la majorité municipale avait unanimement dénoncée au sein du Conseil d'arrondissement –, à l'instar d'autres associations se voit privée de ses deux postes d'adultes-relais. M. JOUSSELLIN se demande comment, dans un arrondissement où la population turque et kurde est si présente, l'ACORT pourra continuer à mener ses activités pour l'apprentissage du français, à tenir ses ateliers sur la santé des femmes et sur la prévention contre les violences sexistes et sexuelles sans ces financements. La situation est compliquée et, sans cette association, toute une population du 10e se trouverait en difficulté. Comme l'a dit Maxime CROSNIER, la Ville de Paris ne peut pas pallier les manquements de l'État. Ce serait trop simple que l'État arrête de financer et que les Parisien.nes paient à sa place. Les élu.es communistes pensent qu'il est utile de mettre cette situation sur la place publique et de faire pression ensemble pour que l'État accepte de donner les moyens aux associations du 10e pour leur permettre de continuer à mener leurs activités. La révision des quartiers prioritaires étant clairement une erreur, persévérer serait une faute.

Mme CORDEBARD remercie les trois intervenants et observe qu'il a été souvent abordé, au sein du Conseil, les conséquences directes des choix qui sont faits sur la politique de la Ville et du regard faux et volontairement biaisé qui est posé sur les quartiers parisiens considérant, dans un certain nombre de cas, que Paris est une ville riche et que ses populations les plus fragiles n'ont aucun besoin. C'est une manière de regarder qui est à la fois biaisée et délétère. C'est parce que la municipalité a mis des moyens considérables dans les quartiers populaires que la situation de leurs habitant.es s'est améliorée. On peut considérer que c'est formidable, mais cela n'a pas enrichi massivement toutes les populations précaires, loin de là, et cela n'a pas non plus permis de régler les problèmes définitivement. Se désinvestir maintenant, en l'occurrence pour les deux cas cités par Maxime CROSNIER, ce serait une faute.

Le 10e arrondissement est peut-être, parmi les territoires parisiens, celui qui accueille le plus grand nombre de primo-arrivants non francophones qui ont besoin d'apprendre le français et qui ont besoin de structures

comme Français Langue d'Accueil pour les accompagner et pour les aider à s'intégrer. C'est un sujet sur lequel on pourrait débattre pendant des heures. Il faut regarder objectivement à quel point l'ensemble des crédits dédiés à l'intégration sont, petit à petit, supprimés, comme si ce sujet qui est dans toutes les bouches ne méritait aucun investissement public ni aucune dépense publique. Sur ce sujet les membres du Conseil sont alliés. Le 10e arrondissement est vraiment victime d'un acharnement, davantage que d'autres quartiers de la capitale. Ses élu.es dénonceront ensemble le sort qui est fait aux associations. La logique qui est poursuivie par l'État n'a aucun sens et elle est dangereuse pour la cohésion des quartiers du 10e. Madame la Maire remercie les élu.es d'avoir présenté les choses de cette manière et leur propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD donne la parole à Pauline FERARY-BERTHELOT pour présenter la délibération suivante.

2026 DPE 20 – Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

Rapporteure : Pauline FERARY-BERTHELOT

Mme FERARY-BERTHELOT explique que la présente délibération s'inscrit dans sa délégation d'Économie sociale et solidaire (ESS). Elle porte sur un dispositif qui a été adopté par le Conseil de Paris en 2024, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Son objectif est de réduire annuellement 100 000 tonnes de production de déchets à Paris d'ici à 2030. Les engagements de la Ville sont de deux ordres : ouvrir de nouveaux lieux dédiés au réemploi dans l'ensemble des arrondissements et soutenir en fonctionnement les structures qui sont déjà installées. Il s'agit généralement de ressourceries généralistes ou spécialisées dont l'objectif est la réduction des déchets grâce au réemploi, la réutilisation, la réparation ou, tout simplement, la prolongation de la durée de vie des objets.

En 2025, cela a plutôt bien fonctionné puisque 44 structures ont bénéficié de ce financement en contribuant à détourner 4 400 tonnes de déchets. Il faut également se rappeler que ces ressourceries et structures de l'ESS sont des vecteurs de sensibilisation à la consommation durable. Elles animent des événements et forment à la culture du réemploi. Elles sont également des acteurs-clés de l'ESS car elles développent économiquement les territoires en mettant en place des partenariats avec des acteurs locaux et en créant des emplois non délocalisables. La délibération DPE 20 propose de revaloriser le montant des conventions pluriannuelles d'objectifs de cinq ressourceries. Dans le 10e, la structure concernée est le Chamôdix, une

ressourcerie qui a été ouverte en 2024 dans un quartier populaire car elle est située à côté de la place Jan Karski. Ses résultats sont plutôt bons puisqu'elle a participé à la réduction de 50 tonnes de déchets en 2025. Elle organise des ateliers de sensibilisation et fait également des démarches hors les murs de réemploi. Le Chamôdix souhaiterait recruter un cinquième poste de salarié au cours de l'année 2026. Au regard du développement important de son activité, la délibération DPE 20 propose donc de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER explique qu'il a souhaité s'inscrire sur cette délibération car elle met bien en valeur le soutien municipal à deux acteurs incontournables de la réduction des déchets et du réemploi dans le 10e arrondissement : La Textilerie, qui est ouverte depuis 2018 rue du Château-Landon près de la Caserne de la mode éthique et durable, et Le Chamôdix, qui a ouvert fin 2024 rue Philippe de Girard, situé donc, lui aussi, dans un quartier traversé par la question de la mode éthique et durable. Ces deux ressourceries œuvrent au quotidien pour valoriser les objets de seconde main. Comme son nom l'indique, La Textilerie est spécialisée dans les textiles alors que Le Chamôdix récupère des objets de diverse nature. Au-delà de leur mission première qui consiste à collecter des objets pour éviter qu'ils soient jetés et donc gaspillés pour ensuite les valoriser et les revendre à des tarifs abordables ou les réutiliser dans différentes filières en leur donnant une deuxième vie, ces deux acteurs représentent également une formidable source de lien social dans leur quartier.

Un mot d'abord sur la collecte pour mesurer leur impact qui est considérable. Le Chamôdix a collecté plus de 50 tonnes en 2025, quatre fois plus qu'en 2024, alors que La Textilerie a un objectif de 10 tonnes. Ces chiffres pourtant considérables donnent la mesure du chemin qui reste à parcourir, au regard des 40 000 tonnes de déchets qui sont collectés chaque année dans le 10e arrondissement. Sur la trajectoire de l'économie circulaire, du réemploi et de la réduction des déchets, un travail colossal reste à faire. Quant à leur mission portant sur le lien social, ces deux structures organisent des activités de quartier tout à fait riches et intéressantes, telles que des cours de couture à La Textilerie, des ateliers de sensibilisation au Chamôdix, une présence hors les murs devant le marché Saint-Quentin et sur la place Jan Karski. Elles participent également à des collectifs inter-associatifs qui organisent des événements de vie de quartier. Bientôt, le 13 juin, il y aura la traditionnelle fête de quartier de la place Jan Karski qui attire chaque année un grand nombre d'habitant.es. Un travail est aussi réalisé en lien avec les services de la propreté du 10e car Le Chamôdix participe au dispositif municipal de tri mobile qui a lieu tous les 15 jours.

Toutes les activités développées par les deux associations permettent aux habitant.es de se rencontrer, d'apprendre ensemble et de partager des moments conviviaux. La majorité municipale est donc fière et heureuse de soutenir Le Chamodix à hauteur de 20 000 euros, subvention qui a été doublée par rapport à l'année dernière pour lui permettre de financer un cinquième poste de salarié, et La Textilerie à hauteur de 6 000 euros pour son action dans le 10e. Cette association a également ouvert un lieu très riche et

intéressant que M. BONNIER invite à découvrir même s'il ne se trouve pas dans le 10e, le TLM - Tiers-lieu de la Petite Ceinture dans le 19e arrondissement. Le groupe Socialiste et apparentée est très heureux de voter en faveur de la délibération DPE 20.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'agit d'un investissement public assez important en termes de locaux et d'accompagnement mais que cela vaut la peine. C'est de l'argent bien investi sur des actions qui doivent continuer à être menées. Tous les élu.es souhaitent changer d'échelle au sujet de la réduction des déchets. Il faudra être inventifs et créatifs au cours du mandat pour trouver des leviers permettant de tenter ce changement d'échelle dans plusieurs domaines. Madame la Maire invite ensuite à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD explique que la délibération suivante porte sur une renonciation et invite Pauline JOUBERT à la présenter.

2026 DU 57 – Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT informe les collègues qui n'étaient pas dans la précédente mandature que le Conseil d'arrondissement avait voté en novembre 2024 le dernier Plan local d'urbanisme bioclimatique. Pour comprendre le principe de renonciation, il faut rentrer dans des explications un peu techniques et savoir que ce plan délimite des terrains en vue de la réalisation de programmes de logement, d'installations d'intérêt général, d'espaces verts et d'équipements publics. Ces emplacements constituent des servitudes qui peuvent être mises en œuvre lorsqu'une autorisation d'urbanisme est demandée pour un projet de construction neuve, de restructuration lourde, d'extension, de surélévation ou de changement de destination. La contrepartie de l'institution de la servitude réside pour le propriétaire dans le droit de délaissement. À ce titre, le propriétaire peut exiger de la collectivité que l'on procède à l'acquisition de son bien. Ainsi, la Ville de Paris doit se prononcer dans un délai d'un an sur le fait d'acquérir ou pas. Elle peut cependant renoncer à ce droit, également avant un an, par le biais de ce qu'on appelle « une renonciation express ».

La présente délibération porte sur plusieurs adresses parisiennes sur lesquelles est proposée une renonciation express, dont une adresse dans le 10e arrondissement au 220 rue Lafayette. La Direction du Logement et de l'Habitat s'est bien saisie du dossier et a procédé à une analyse des opportunités pour voir s'il était possible de construire des logements sociaux. L'enjeu étant fort pour la Ville et pour le 10e arrondissement, il a notamment été pris en considération la possibilité de recourir à la surélévation en s'agissant d'un immeuble assez bas. Au vu de l'absence d'équilibre financier sur cette opération, le prix a été estimé à 4,5 millions d'euros hors indemnités d'éviction, puisqu'il s'agissait d'évincer des locataires présents sur place. Étant donné par ailleurs la complexité de l'opération de surélévation – elle n'est malheureusement pas toujours possible y compris dans les dents creuses –, la délibération propose de renoncer à acquérir ce bien. La majorité municipale a pris des engagements particulièrement ambitieux pour la nouvelle mandature en matière de logement, avec l'ambition de créer 2 000 logements publics, et Mme JOUBERT salue son collègue Élie JOUSSELLIN qui sera son réalisateur et son porte-voix collectif. Elle assure que, si l'opportunité ne s'est pas présentée sur cette parcelle, l'ensemble de la majorité municipale veillera, aux côtés d'Élie JOUSSELLIN, à se saisir de chaque opportunité pour tenir les engagements pris.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET qui s'était inscrite pour intervenir.

M. BEAUVALET indique qu'elle a commis une erreur et qu'elle souhaite retirer son intervention.

En l'absence d'autres demandes d'interventions, **Mme CORDEBARD** invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	18	CONTRE	
Abstention	1 (Marion BEAUVALET)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD donne la parole à Élie JOUSSELLIN pour présenter la délibération suivante.

2026 DLH 107 – Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10e) à HENEO – Avenant à bail emphytéotique

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Avant de présenter la délibération, **M. JOUSSELLIN** souhaite rendre hommage aux 929 morts à la rue en 2025, auxquels le collectif des Morts à la Rue rendait hommage ce soir tandis que se déroulait le Conseil d'arrondissement, cérémonie à laquelle Laurence PATRICE était présente. M. JOUSSELLIN se réjouit que la première délibération qu'il présente dans le mandat soit à la frontière de ses deux délégations, le Logement et l'Hébergement d'urgence. C'est une délibération qui porte sur un beau projet et qui montre à quel point

le 10e arrondissement avance dans le bon sens. Elle concerne en effet une pension de famille, c'est-à-dire une structure qui s'adresse à des personnes en situation d'exclusion sociale, d'isolement social et affectif, qui ne sont pas capables d'assumer seules un logement pérenne sans accompagnement. Les pensions de famille hébergent, sans condition de durée, des personnes qui ont connu un parcours de rue. La semaine passée, dans le cadre de la Semaine nationale des pensions de famille, M. JOUSSELLIN s'est rendu avec Jacques BAUDRIER à la pension de famille Françoise Seligmann, rue du Faubourg du Temple, où ils ont pu constater que plus de 20 nationalités y cohabitaient. Certains résidents ont parlé de leur dernier séjour organisé à Houlgate et des liens qu'ils commençaient à tisser entre eux.

La délibération DLH 107 propose de confier la pension de famille située au 10 rue de Nancy à HENEO, une filiale de la RIVP, où elle gèrera 17 logements, des T1 et des T1 bis. Avec Madame la Maire et avec Sylvie SCHERER, Élie JOUSSELLIN avait posé la première pierre de cette résidence deux ans plus tôt, juste à quelques mètres de la Mairie. La résidence sera livrée dans quelques semaines. La municipalité avait commencé, en lien avec les structures sociales de l'arrondissement, le peuplement de cette pension de famille. Entre autres, y seront logés un homme de 51 ans bénéficiaire de l'AAH (Allocation aux adultes handicapées) qui dormait dans la rue depuis plusieurs années, un autre homme de 63 ans également à la rue et également bénéficiaire de l'AAH ou encore une femme de 41 ans à la rue depuis quelques mois. Grâce à des actions comme celle-ci, on peut espérer que le chiffre de 929 morts à la rue baissera. Qui plus est, cette pension inclura également des espaces partagés pour favoriser les échanges et la convivialité, et comptera sur la présence quotidienne d'une équipe dédiée, d'hôtes de maisons et de travailleurs sociaux chargés d'animer la vie collective et d'accompagner les résident.es dans leur quotidien en fonction de leurs besoins.

Il s'agit donc d'une délibération qui montre les avancées réalisées dans le 10e arrondissement. Le modèle de la pension de famille, créé en 2002, a été particulièrement impulsé à Paris à partir de 2014 et du premier mandat d'Anne HIDALGO avec le soutien de l'adjoint au Logement de l'époque Ian BROSSAT. Il existe aujourd'hui 56 pensions de famille à Paris. Avec cette nouvelle structure, le 10e arrondissement comptera 7 pensions de famille et 165 places en pension de famille. Comme c'est souvent le cas, le 10e reste moteur dans la lutte contre l'exclusion sociale. Après la résidence qui a été inaugurée le 8 mars 2025 et qui est gérée par Aurore, c'est la deuxième pension de famille qui ouvre en moins d'un an et demi. M. JOUSSELLIN invite les élu.es non seulement à voter favorablement la délibération qui, bien que technique, permet de revenir sur un beau projet, mais aussi à participer en nombre à l'inauguration qui se tiendra dans quelques semaines et qui permettra d'accueillir dignement 17 nouvelles et nouveaux habitant.es du 10e.

Mme CORDEBARD remercie Élie JOUSSELLIN pour chacun de ses mots, et donne la parole à Louis CANTUEL.

Avant d'entrer dans le cœur de la délibération, **M. CANTUEL** souhaite se joindre à Élie JOUSSELLIN pour rendre hommage aux 929 personnes qui sont mortes à la rue, chiffre qui est en constante augmentation depuis quelques années. L'hommage rendu par le collectif des Morts à la Rue est particulièrement fort car

c'est une façon de refuser l'inacceptable et de lutter contre l'indifférence. Cet hommage rappelle non seulement que la rue tue mais aussi qu'il est vital de continuer à agir autant que possible. Ce sujet est en lien avec la délibération car il souligne l'importance des pensions de famille, qui sont des dispositifs à mi-chemin entre l'hébergement et le logement. Elles représentent également de puissants leviers pour l'accès aux droits et à la lutte contre l'isolement en offrant aux personnes concernées, et notamment à celles en situation de rue, un cadre de vie stable et durable qui permet de recréer des repères et de retisser des liens sociaux souvent rompus de longue date.

Au-delà des pensions de famille, la stratégie du logement d'abord considère celui-ci non pas comme un aboutissement mais comme un préalable, un point de départ à l'insertion pour sortir de la précarité. C'est une forme de première marche dans des parcours d'inclusion pour répondre à une variété de problématiques en termes de lien social, de situation administrative et professionnelle, d'état de santé et d'estime de soi. Bref, le logement d'abord constitue une orientation forte et un engagement historique de la majorité municipale, qui se sont traduits historiquement à travers le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion lors du dernier mandat, en apportant une réponse coordonnée et massive aux enjeux de solidarité à Paris et dans le 10e arrondissement. Il se sont traduits également à travers le Plan logement d'abord parisien avec un effort très soutenu sur le développement des pensions de famille et la création de 1 600 places déjà existantes et de nombreux projets qui sont aujourd'hui engagés à l'échelle parisienne.

Les pensions de famille représentent un dispositif qui fonctionne, qui est testé et éprouvé. À ce propos, M. CANTUEL renvoie à une étude assez intéressante, réalisée par l'association Habitat et Humanisme, sur l'impact social des pensions de famille. Cette étude montre clairement que par la stabilité et la sécurité qu'elles offrent aux résident.es, par les liens qu'elles permettent de développer et par leur dimension collective, ces structures constituent des outils extrêmement innovants de lutte contre l'exclusion. En un chiffre, 87% des résident.es interrogé.es ont indiqué que les choses avaient avancé pour eux après l'entrée dans une pension de famille, que ce soit par de nouveaux liens, par des problématiques de santé, souvent laissées de côté, ou globalement par l'amélioration de leur bien-être général. Le rôle joué par ces structures est aussi essentiel dans le cadre d'une politique conduite avec beaucoup de volontarisme, celle que l'on appelle « l'aller vers » et qui consiste à détecter et aller chercher des personnes en situation de grande exclusion en leur donnant un accès direct au logement et un accompagnement renforcé. C'est ce qui fait la force du projet qui est accueilli dans le 10e et qui s'inscrit dans cette dynamique avec des logements adaptés, meublés, accessibles et sans limitation de durée à destination d'un public en situation de grande exclusion. Au nom du groupe Socialiste et apparentée, M. CANTUEL invite à voter la délibération qui permet au 10e arrondissement d'accueillir sa septième pension de famille et à un beau projet qui est engagé depuis de nombreuses années de voir le jour.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER indique qu'il fera une intervention courte puisque ses collègues ont déjà dit l'essentiel. Après s'être joint à eux pour rendre hommage aux personnes mortes dans la rue, il souhaite apporter deux précisions. La première est que l'intérêt des pensions de famille est qu'elles sont des logements adaptés mais quand même des logements où les personnes peuvent rester jusqu'à la fin de leurs jours. Ce principe est fondamental car les personnes qui sont en pension de famille viennent de la rue pour 20% d'entre elles, et de l'hébergement d'urgence pour les autres. Ce sont généralement des personnes « qui ont été baladées » d'hôtels sociaux en hôtels sociaux ou de centres d'hébergement intercalaires en centres d'hébergement intercalaires. La pension de famille représente réellement un moment pour se poser et pour penser à l'avenir. Les élu.es écologistes sont donc extrêmement heureux qu'une pension de famille puisse s'installer en plein cœur du 10e arrondissement, avec l'investissement de chacun et chacune.

Le deuxième point est que la création de pensions de famille dédiées aux femmes victimes de violences constitue une innovation assez intéressante. Dans le logement adapté comme dans d'autres types de logements, il faut évidemment qu'il y ait une offre qui soit universelle et qui cible l'ensemble des populations. Cependant, le fait d'avoir des pensions de famille ou d'autres dispositifs qui sont adaptés à certains publics permet de renforcer l'accompagnement. M. CROSNIER profite de l'occasion pour saluer l'ouverture, l'année dernière, d'une pension de famille dédiée aux femmes victimes de violences au sein du 10e arrondissement. La majorité peut compter sur la participation des élu.es du groupe écologiste lors de l'ouverture de la prochaine pension de famille, rue de Nancy, dans quelques semaines.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT trouve que c'est quand même fantastique de passer 10 minutes à écouter trois intervenants dire exactement la même chose sur laquelle tout le monde autour de la table est d'accord, à savoir qu'il faut créer des pensions de famille et que c'est important de sortir les personnes qui sont à la rue de la précarité. Aucun des intervenants n'a parlé de la délibération. S'ils ne l'ont pas lue, M. FORT va leur rappeler son contenu car il faudra quand même la voter. Ce que la délibération propose est de faire un avenant à bail emphytéotique, ce qui veut dire pour simplifier que le bailleur social HENEO a fait un dépassement des travaux. Ceux-ci étaient initialement prévus à 1,35 million d'euros en 2018 et sont maintenant passés à 2,5 millions d'euros. Il y a pratiquement eu une multiplication par deux et donc un dérapage complet du montant des travaux, qui n'a absolument pas été correctement anticipé par le bailleur social. Les trois élu.es qui ont parlé avant M. FORT, ont basé leurs interventions sur des positions de principe sur lesquelles tout le monde est d'accord. Il faut donc recadrer un peu le débat.

Pour la pension de famille qui est en cours de construction au 10 rue de Nancy et qui comportera 17 logements, des travaux sont effectivement engagés depuis quelques années dans un endroit qui est assez exigu. M. FORT a reçu les plaintes de plusieurs habitants du 12 rue de Nancy concernant la poussière engendrée par ces travaux qui n'ont pas été correctement faits, avec des bâches de protection qui n'ont pas été installées contrairement à ce qui est obligatoire dans ce cadre. Les travaux qui n'ont pas été bien

effectués représentent le premier point que M. FORT souhaite soulever. Le deuxième point – et c'est une question qu'il pose à la majorité – est pourquoi en 2018 les problèmes qui sont mentionnés dans la délibération n'ont pas été anticipés et comment on arrive aujourd'hui à un doublement du coût des travaux.

Que l'on passe – c'est ce que propose HENEO à la Ville de Paris – d'un bail emphytéotique de 80 à 85 ans, pourquoi pas. Le point qui pose un problème à M. FORT, c'est le fait qu'HENEO demande à la Ville de Paris de renoncer à son droit de commercialité. Cela signifie que si le droit de commercialité sur le l'immeuble est vendu, environ 500 000 euros, la Ville de Paris qui normalement devrait toucher 50%, renonce à ce 50% et donc à 250 000 euros. Il y a là un véritable problème. Soit la Ville de Paris n'a pas correctement traité cette renégociation soit il y a un véritable dérapage. En tout cas, ce n'est pas à la Ville de Paris et au contribuable parisien de payer les dérapages d'un bailleur social qui, en fait, réalise une opération de promotion immobilière. Toujours est-il que les citoyens n'ont pas à payer ce dérapage et, pour cette raison, M. FORT va s'abstenir. Il ne va pas voter contre pour ne pas sous-entendre qu'il s'oppose à la construction de logement social et des pensions de familles. Il préfère donc s'abstenir pour souligner le fait que ce n'est pas à la Ville de Paris ni aux Parisiens de payer les dérapages du bailleur social.

Mme CORDEBARD le remercie et redonne la parole à Élie JOUSSELLIN pour la réponse.

M. JOUSSELLIN indique quelors de la première délibération sur le logement de la mandature visiblement les promesses de campagne n'engagent que celles et ceux qui y croient. Pendant la campagne des municipales, Bertil FORT s'est peint en homme de gauche, en écologiste ayant même un bulletin vert dans le bureau de vote le 15 et 22 mars, et il a promis de créer 1 000 nouveaux logements sociaux. La majorité propose, pour la première fois dans ce mandat, de créer 17 nouveaux logements sociaux et Bertil FORT ne les vote pas. Il s'insurge en accusant M. JOUSSELLIN de diffuser des *fakes news* quand celui-ci dit que son collègue de l'opposition avait voté contre 63% des créations de logements sociaux dans le dernier mandat. M. JOUSSELLIN constate qu'on est reparti sur le même rythme, ce qui a amené Bertil FORT à 12% de votes. Il espère qu'il y restera.

Mme CORDEBARD observe que le désaccord est connu et que les prétextes pour voter contre ou s'abstenir sont toujours plus compliqués. Il ne sera pas échappé à M. FORT que, depuis 2018, il y a eu un peu d'inflation. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation des coûts finaux des travaux, augmentation qui est malheureusement assez classique sur des périodes aussi longues. Bien que 2,5 ne soit pas le double de 1,8, il s'agit néanmoins d'une augmentation significative. Compte tenu de ses objectifs, la Ville de Paris et la Mairie du 10^{e} ont considéré que cette augmentation était acceptable. Les bailleurs sociaux ne sont pas des entités privées qui font de la valorisation immobilière sur le dos des Parisien.nes, mais ils construisent du logement social avec beaucoup de contraintes. La RIVP est notamment un bailleur social de la Ville de Paris – ce qui peut être dit sans abus de langage – et, par conséquent, la municipalité est solidaire dans un sens comme dans l'autre, vis-à-vis des résultats comme des difficultés que l'on peut rencontrer.

C'est une politique qui peut être critiquée, ainsi que le fait de continuer à vouloir que le 10e arrondissement reste leader sur le nombre de places d'hébergement par rapport au nombre d'habitant.es. Le fait d'ouvrir une pension de famille le jour où l'on ouvre un gymnase pour mettre à l'abri des gens dans des conditions qui ne sont pas les bonnes, le fait d'être capables de travailler sur de l'hébergement pérenne de bonne qualité et qui accompagne vraiment les gens vers la sortie de leurs difficultés, cela fait quand même plaisir à Madame la Maire. Beaucoup plus, en tout cas, que de constater l'augmentation des personnes à la rue d'année en année et que d'être obligés d'ouvrir des gymnases sur des périodes plus ou moins longues pour protéger les gens de la chaleur, du froid et des difficultés. C'est aujourd'hui le cas du gymnase Marie Paradis qui réouvrira à la mi-juin. Bien évidemment, comme chaque année, quand on a demandé à Madame la Maire d'être solidaire elle a répondu oui, contrairement aux affirmations du Maire du 17e qui dit que c'est toujours chez lui. En réalité, c'est souvent chez les autres. Déclarer sur les réseaux que ce sont toujours les pauvres gens du 17e qui sont obligés de se priver de leur gymnase pendant 15 jours, c'est assez indigne.

Bien sûr que c'est une politique de fond, bien sûr que c'est une politique qu'on préférerait ne pas avoir besoin de mener, mais le 10e est quand même fier et continuera à revendiquer cette politique même si elle coûte chère. L'ancien adjoint aux finances de la Ville de Paris, qui est assis à côté de Madame la Maire, peut en témoigner. Il s'agit de vrais choix politiques, de vraies options que l'on prend comme celle de continuer à trouver que ce n'est pas normal qu'un nombre de plus en plus important d'hommes, de femmes et d'enfants se retrouvent un jour, une semaine et parfois davantage à dormir dans la rue. Pour terminer, Madame la Maire souhaite remercier Madame PATRICE d'avoir représenté le Maire de Paris ainsi que le 10e arrondissement à la cérémonie en hommage aux personnes mortes à la rue. C'est la première fois depuis presque dix ans que Madame la Maire, à cause de la simultanéité du Conseil d'arrondissement, ne peut pas se rendre à cette cérémonie qui lui tient à cœur et qu'elle accueillera volontiers dans le 10e si le collectif le souhaite. Elle propose aux élu.es de passer au vote en les invitant à ne caricaturer personne et à être responsables de leur vote. Ce n'est pas la peine de « donner des noms d'oiseaux », il est préférable d'assumer ses propres choix.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	16	CONTRE	2 (Républicains et démocrates)
Abstentions	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Mme CORDEBARD invite Philomène JUILLET à présenter la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour.

2026 DAC 292 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon-Paul Fargue, 37 rue du Château Landon à Paris 10e

Rapporteure : Philomène JUILLET

« Au-delà du halo des Grands Boulevards, l'éventail de vitres de la Gare de l'Est commence à rougir. Et, par les soirs de fête, les arbres se garnissent à perte de vue d'oranges sanguines, dont la lumière en chemise à plis peint en bras nus les branches poudreuses ». C'est l'extrait d'un livre dont le nom est devenu celui que l'on donne maintenant et souvent à Léon-Paul Fargue, qui est donc à jamais « le Piéton de Paris ». Né en mars 1876 est mort en novembre 1947 à Paris, poète amoureux de l'âme parisienne, éternel flâneur qui sait trouver des trésors au coin de la rue la plus anonyme, Léon-Paul Fargue a notamment raconté dans le *Piéton de Paris* le Paris de l'entre-deux guerres, son quartier de prédilection alors peu exploré par les écrivains. C'est le boulevard de Magenta, c'est Belleville, c'est le boulevard de la Chapelle, ce sont les gares de l'Est et du Nord qu'ils considère comme des vastes *music-halls* où l'on est à la fois acteur et spectateur. Il rêvait même d'écrire un plan de Paris pour des promeneur.euses qui ont du temps à perdre et qui aiment Paris, lui qui en arpentait les rues au gré des amitiés et des cafés. Il voulait écrire ce plan de Paris et il voulait commencer par son quartier, celui de la Gare du Nord et de l'Est à la Chapelle, pas seulement parce qu'il ne le quittait plus depuis 35 ans mais parce qu'il a « une physionomie particulière et qu'il gagne à être connu ». Mme JUILLET est sûre que tout le monde autour de la table est d'accord. Il écrit alors en 1939 : « Il y a trente-cinq ans on y allumait encore des chauffoirs qui sentaient le pantalon d'homme et la locomotive usée ».

S'il a une tendresse particulière pour le 10e arrondissement, c'est aussi parce qu'il y est presque né. Il a quatre ans quand son père s'installe à la Chapelle où il faillit faire fortune en vendant des plumes miraculeuses écrivant sans encre, soit l'ancêtre du stylo. Il revient dans le 10e pour ses études, notamment au lycée qui aujourd'hui s'appelle Jacques-Decour où il est l'élève de Stéphane Mallarmé. Il s'y installe un peu plus tard pour de bon, rue de Dunkerque, boulevard de Magenta, puis faubourg Saint-Martin et enfin rue du Château-Landon, à la Chapelle dans « ce cirque grouillant et sonore ou le fer qui mêle à l'homme, le train au taxi, le bétail aux soldats ». Il en parlait comme d'un pays et non comme d'un arrondissement. Lecteur compulsif, noctambule invétéré et marcheur infatigable, Parisien amoureux de sa ville, il livre une œuvre littéraire abyssale qui exprime le plus souvent en vers libres ou en prose une tendresse palpable conjuguée aux affres de la solitude. Il est un des membres fondateurs de l'Académie Mallarmé, qui décerne aujourd'hui encore l'une des plus anciennes et prestigieuses distinctions poétiques récompensant un poète pour un recueil ou pour l'ensemble de son œuvre. Le Grand Prix littéraire de la Ville de Paris lui a été décerné en décembre 46, quelques mois avant sa mort. Le 10e se devait de lui rendre hommage. Il est donc proposé d'apposer une plaque au 37 rue du Château-Landon où il vécut, à l'occasion du double anniversaire de sa naissance et de sa mort, dont le texte serait le suivant : « 1876-1947. Le Piéton de Paris, poète et chroniqueur, amoureux des gares et du canal Saint-Martin ».

Mme CORDEBARD demande s'il s'agit de sa dernière adresse et, après que Philomène JUILLET lui a répondu affirmativement, donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN rassure ses collègues qu'il ne prendra pas la parole sur toutes les délibérations de la mandature relatives à la mémoire. Mais il souhaitait dire un mot sur cette délibération qu'il avait commencé à défricher grâce à Laurence PATRICE durant le mandat précédent. Il souhaite également faire savoir que l'idée venait d'un locataire de l'immeuble, géré aujourd'hui par ICF Habitat La Sablière, de rendre un hommage à Léon-Paul Fargue qui vécut dans cet immeuble. M. JOUSSELLIN tient à remercier le locataire pour l'idée, le bailleur pour le soutien apporté, Laurence PATRICE pour la réalisation et Philomène JUILLET pour la concrétisation. La majorité municipale a commencé, lors du mandat précédent, à rendre hommage à des personnes qui ont vécu dans le 10e, dans des immeubles aujourd'hui gérés par des bailleurs sociaux. Sur une idée originale de Rémi FÉRAUD et Jeannine CHRISTOPHE, il pense à la plaque apposée sur un immeuble d'Élogie-SIEMP, rue du Faubourg Saint-Denis, en hommage à « La Houppa », ou encore à la plaque de rue de Paradis, dans un immeuble de Paris Habitat, en hommage à Max Weinstein. M. JOUSSELLIN se tiendra aux côtés de Philomène JUILLET pour poursuivre ce travail en lien avec les bailleurs sociaux, et pour faire en sorte que ce travail de mémoire rappelle en même temps l'histoire très riche des immeubles du 10e arrondissement.

Mme CORDEBARD observe qu'en écoutant Mme JUILLET, a imaginé être l'élève de Mallarmé, ce qui lui a donné un peu le tournis. Cela devait être forcément épatant et a donné à tout le monde l'envie de relire *Le Piéton de Paris*. Elle encourage chacun et chacune à se replonger dans cette lecture qui permet de s'ancrer dans ses racines. Elle propose de passer au vote sans plus tarder.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les 23 délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2026 DPMP 9 – Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP)

2026 DSOL 59 – Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personne en situation de grande exclusion

2026 DDCT 70 – Fonds de Participation des Habitant.es (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (85 500 euros) à 13 associations

2026 DDCT 71 – Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112 750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

2026 DLH 62 – Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français (HSF)

2026 DLH 71 – Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par ICF Habitat social

2026 DLH 85 – Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de réhabilitation de logements sociaux réalisé par AXIMO

2026 DAC 257 – Subventions (42 400 euros) à 13 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)

2026 DAC 293 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanin, 8 rue d'Aix à Paris 10e

2026 DU 64 – Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles, 16 rue Chaptal (9e), 9 rue Martel (10e), 3 rue d'Aligre (12e), 6-8 rue Küss (13e)

2026 DAC 23 – Subventions (27 000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien

2026 DAC 34 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord (10e)

2026 DAC 119 – Subvention de fonctionnement (10 000 euros) et convention avec le collectif Tendance Floue pour une exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e)

2026 DAC 347 – Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

2026 DASCO 26 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

2026 DASCO 35 – Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36 – Caisses des écoles – Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 45 – Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2026 DFPE 137 – Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, subventions (115 000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité tout Paris

2026 DFPE 142 – Subventions et 3 conventions à 5 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

2026 DFPE 224 – Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DFPE 225 – Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subventions d'investissement (7 178 euros)

2026 DFPE 239 – Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passés avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		19	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	2026 DLH 62 (Démocrates et républicains)

			2026 DLH 71 (Démocrates et républicains) 2026 DLH 85 (Démocrates et républicains)
Abstentions	2026 DDCT 71 (Démocrates et républicains)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable sur l'ensemble des délibérations.			

Mme CORDEBARD propose aux élu.es de démarrer la deuxième session du Conseil, qui comporte une question orale et 11 vœux, le douzième vœu inscrit à l'ordre du jour ayant déjà été présenté et voté. Elle invite Bertil FORT à lire sa question orale en lui demandant d'être raisonnable avec le temps de parole et en l'informant que Paul SIMONDON lui répondra au nom de l'exécutif.

M. FORT présente sa question orale.

Q10-2026-01 – QUESTION ORALE POSÉE PAR BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10e ARRONDISSIMENT AU SUJET DE LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LE CADRE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE DANS NOS ÉCOLES

Madame la Maire,

Depuis plusieurs mois, je me bats aux côtés de parents de victimes, d'associations et de collectifs de parents d'élèves touchés par les drames du périscolaire, afin d'obtenir des mesures concrètes pour que de tels faits ne se reproduisent plus ;

Le contexte parisien est extrêmement grave. Depuis le 1er janvier 2026, 78 agents du périscolaire ont été suspendus à Paris, dont 31 pour des faits à caractère sexuel. En 2025, 46 suspensions avaient déjà été prononcées, dont 20 pour des motifs similaires. Le parquet enquête désormais sur 84 écoles maternelles, une vingtaine d'écoles élémentaires et une dizaine de crèches ;

Ce ne sont plus des incidents isolés. C'est un scandale systémique ;

Dans le 10e, l'affaire Belzunce-Bullourde est devenue le symbole d'un système qui a failli, exposant ainsi des enfants de maternelle et de primaire à des risques inacceptables ;

Pour rappel, en mars 2024, un animateur de l'école Belzunce est interpellé par la Brigade de protection des mineurs pour des soupçons de viol et d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. Il est suspendu provisoirement et il est demandé aux représentants des parents d'élèves de ne pas communiquer sur cette affaire. Lors de la réunion du 20 mai 2026 en mairie, nous avons également appris qu'aucune enquête administrative n'avait été lancée contre cet animateur au moment des faits ;

En septembre 2024, l'affaire est classée sans suite. Pourtant, alors même que vous aviez assuré aux parents d'élèves que cet animateur ne travaillait plus à Paris et qu'un agent n'était "jamais réaffecté en cas de classement sans suite", nous apprenons, il y a deux semaines, que l'animateur suspendu avait été recruté

dans une école du 11e arrondissement par un responsable avec lequel il entretenait des liens personnels. Puis, en janvier et février 2025, alors que la Ville avait pourtant fait le lien entre cet animateur et celui mis en cause à Belzunce, elle décide de ne pas en informer les responsables directs ;

Autrement dit : la Ville savait, mais l'école ne savait pas ; les familles ne savaient pas ; et les enfants sont restés exposés ;

Afin de rassurer les parents d'élèves, je souhaite donc obtenir des réponses aux questions suivantes :

- ***Tous les agents actuellement en poste dans les écoles du 10e ont-ils fait l'objet d'une vérification complète et récente de leurs antécédents, y compris les signalements internes et les affaires classées sans suite ?***
- ***Quelles procédures disciplinaires ou administratives ont été engagées contre les personnes qui n'ont pas lancé d'enquête administrative en 2024 ou permis le maintien de cet agent au contact d'enfants ?***
- ***À quelle date les mesures annoncées dans le plan d'actions du nouveau maire de Paris, ainsi que celles visant à garantir la présence de binômes pour encadrer les enfants, seront-elles effectivement mises en œuvre dans l'ensemble des écoles du 10e arrondissement ?***
- ***Quand la Ville s'attaquera-t-elle enfin aux causes structurelles du problème : précarité des agents, stabilité des équipes et qualité du temps périscolaire ?***

Au terme de son intervention, **M. FORT** tient à dénoncer le système mis en place par la Ville de Paris qui permet d'éluder complètement les responsabilités, y compris celles de Mme CORDEBARD sous les yeux de laquelle des faits très graves se sont passés. Elle aurait tort à vouloir s'en disculper. C'est un système auquel les parents d'élèves ainsi que le commun des mortels ne comprennent pas grande chose mais qui permet de toujours se défausser sur une autre personne. M. FORT s'adresse à Madame la Maire et à Éric ALGRAIN, qui était en charge des Affaires scolaires dans la précédente mandature, pour leur rappeler que, quand on a l'honneur d'exercer des responsabilités, il faut les assumer jusqu'au bout. Par respect pour leur mandat de maire et d'ancien maire adjoint, par respect pour les victimes et par respect pour les parents des victimes et les parents d'élèves qui sont profondément inquiets et choqués, M. FORT leur demande de démissionner.

Mme CORDEBARD informe M. FORT que, puisqu'elle a été interpellée personnellement, elle lui répondra après l'intervention de Paul SIMONDON.

M. SIMONDON observe que le sujet étant grave, il répondra aux interpellations et aux questions sur le fond sans aller trop loin sur l'envie de polémique manifeste de M. FORT. À son avis, le calendrier est mauvais et pas respectueux des familles. Les cas de violences sexuelles dont ont été victimes des enfants à l'école, que ce soit dans un cadre scolaire ou périscolaire, glace le sang. La parole des enfants s'est libérée, ou c'est plutôt l'écoute des adultes qui s'est libérée. Comme les faits se sont produits dans les écoles de l'arrondissement, ils obligent à une mobilisation totale de la part de la municipalité. La société devra trouver les moyens pour agir face aux violences perpétrées contre les enfants dans tous les cadres. La responsabilité des élu.es et leur objectif est de les protéger et de restaurer, garantir et maintenir la confiance des familles. Il en va d'un des piliers porteurs de la République. Les révélations sur ces cas ont montré des fautes individuelles légères ou extrêmement graves qui devront être sanctionnées. Elles ont montré également

que certaines des procédures prévues n'étaient pas appliquées et que certaines des procédures prévues n'étaient pas assez protectrices. D'où les changements que l'ancienne Maire de Paris avait demandés dès l'automne dernier et qui avaient partiellement été mis en place. Le nouveau Maire de Paris a mis en œuvre les changements qui ne l'avaient pas encore été, dès son arrivée et avec beaucoup de détermination.

M. SIMONDON souhaite répondre aux questions de M. FORT de manière très précise.
Est-ce que tous les agents actuellement en poste font l'objet d'une vérification ? La réponse est très simple : c'est en cours. Et cela parce qu'il n'y avait pas de mémoire des signalements passés. C'est tout le problème du cas Belzunce/Bullourde dans le 11e. Comme il n'y avait pas de mémoire, l'objectif actuel est de la reconstituer non seulement en faisant un fichier de tous les signalements à partir de maintenant mais aussi en s'appliquant à reconstruire les signalements passés. Ce travail est en train d'être effectué et les avancées leur sont régulièrement communiquées. Pour ce qui des résultats des enquêtes administratives, celle sur l'école Bullourde dans le 11e a montré des fautes de deux natures au moment de la réembauche de l'animateur qui avait été suspendu et qui avait ensuite quitté l'école Belzunce en 2024 après le classement sans suite par la justice de la plainte qui avait été déposée contre lui. Les fautes ont donc été de deux natures : d'une part, une embauche dans une école du 11e hors de tout cadre d'embauche prévu et, d'autre part, une fois que le lien avait finalement été fait entre le signalement du 10e et le nouvel animateur du 11e, une absence de diffusion d'alerte aux personnes qui travaillaient avec l'animateur. Ce sont des défaillances majeures, des fautes extrêmement graves. Les procédures disciplinaires ont commencé dans le cadre du droit de la fonction publique, avec des commissions paritaires pour toutes les sanctions disciplinaires. Par ailleurs, Madame la Maire a demandé qu'une nouvelle enquête administrative ait lieu sur l'école Belzunce au moment où, en 2024, il y a eu les premiers signalements. Depuis, il y a eu deux autres signalements sur la même période. Pour être plus précis, Madame la Maire a demandé que l'enquête administrative qui a déjà commencé sur le signalement concernant un animateur de l'école Schwartzenberg soit élargie au cas de l'animateur de l'école Belzunce, signalement en 2024, ainsi qu'au cas de l'animateur de l'école Martel, signalement en 2024 également. On sait que dans ce secteur, certains enfants peuvent passer d'une école à l'autre au moment du périscolaire ou pendant les vacances, et il faut donc avoir une vision globale. Naturellement, les résultats de cette enquête administrative seront partagés avec les parents d'élèves comme cela a déjà été le cas dans la réunion du 20 mai concernant l'enquête administrative dans le 11e.

A quelle date les mesures annoncées seront mises en œuvre et les changements dans le recrutement des agents pourront être mises en œuvre ? Le fait que le recrutement soit recentralisé et non plus interne à chaque école, c'est déjà le cas. Les contrôles d'honorabilité avec les différents fichiers, c'est déjà le cas depuis longtemps. La formation initiale renforcée des nouveaux animateurs et des nouvelles animatrices, c'est déjà le cas. La mémoire des signalements, c'est en cours de constitution. Elle comprendra, bien évidemment, tous les signalements connus mais aussi la reconstitution des signalements passés, y compris ceux qui ont « disparu » à cause de classements sans suite. La formation continue pour les animateurs et animatrices déjà en place se déploie au fur et à mesure. Tous les ans, ceux-ci auront droit à cette formation

continue. Pour ce qui est du traitement d'éventuels nouveaux signalements – il y en a eu de récents sur les mêmes personnes –, le fait de faire l'objet d'une suspension automatique, c'est déjà le cas depuis longtemps, le fait de déclencher un article 40, c'est déjà le cas également et le fait d'en informer tous les parents, c'est ce que Madame la Maire fait depuis plusieurs années. Quant à la transparence, elle fait partie des engagements pris. Le compte rendu de la réunion avec les parents de l'école Belzunce le 20 mai sera diffusé à tous les parents qui ont pu être concernés par l'animateur mis en cause. La Mairie continuera à communiquer avec les parents des écoles Aqueduc, Martel et Schwartzenberg, comme elle s'y est engagée. Les contacts sont déjà pris.

Enfin, M. FORT évoque la question des activités qui devraient se tenir par binôme. Il s'agit d'une demande des parents d'élèves qui souhaitent la présence de deux animateurs pour s'occuper d'un groupe d'enfants. La municipalité a entendu cette demande qui était forte pendant la réunion. M. SIMONDON fait savoir que c'est déjà le cas dans l'école Belzunce et que les animateurs de la Ville qui travaillent avec les enfants de l'école Belzunce, que ce soit sur le site Paradis ou sur le site Chabrol, fonctionnent déjà par binôme. Mme CORDEBARD a en outre proposé que le 10e soit un arrondissement-pilote pour tester ce binômage, cet été, dans tous les centres de loisirs pendant les vacances, afin de voir les conséquences sur l'organisation, la compatibilité sur toutes les configurations selon les lieux et les conséquences sur la qualité des animations. Le 10e mettra en place le fonctionnement par binôme cet été, ce qui permettra d'avoir un retour d'expérience qui pourra être utile à tout Paris.

Enfin, concernant la dernière question, il s'agit d'une question creuse car M. FORT connait le calendrier de la concertation lancée par le nouveau Maire de Paris sur le sujet. M. FORT veut se faire passer pour un lanceur d'alerte, mais M. SIMONDON pense que cette posture est « bidon ». Il y a un grand cynisme à l'avoir utilisée pendant la campagne électorale, comme M. FORT l'a fait. Cela ne change rien à la détermination de la majorité municipale d'avancer sur ces sujets, car il en va de l'intérêt des enfants. En revanche, M. SIMONDON souhaite rectifier la part de mensonges présente dans l'intervention de M. FORT. Il n'y a pas eu de réunion à laquelle la Maire du 10e et Éric ALGRAIN ont participé pour inviter les parents d'élèves à ne pas parler d'un signalement car il s'agissait d'un cadre intra-familial. Il conseille à M. FORT de faire attention à ce qu'il dit.

Mme CORDEBARD remercie Paul SIMONDON pour sa réponse très complète. Sans entrer dans la polémique car la campagne des municipales est terminée, elle souhaite répondre à une mise en cause directe qui se résume dans une phrase prononcée par M. FORT, phrase qui pourrait, encore une fois, permettre à Madame la Maire de l'attaquer en diffamation. Cette phrase dit que « les faits se sont déroulés sous ses yeux ». Aucun de ces faits s'est déroulé sous ses yeux, au cas contraire elle aurait été complice des crimes perpétrés par l'animateur de Belzunce ou encore – peut-être que M. FORT le pense et assumera ses propos – des crimes perpétrés par l'animateur de Schwarzenberg, qui était dans l'école depuis 2011. Non, ces faits ne se sont pas déroulés sous ses yeux. Madame la Maire assume toujours ses responsabilités et est parfois la seule à le faire, la seule qui va à la rencontre des parents pour, au fur et à mesure des informations dont

elle dispose, mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Elle va à la rencontre des parents et affronte leur colère – à leur place, d'ailleurs, elle aussi serait probablement en colère – pour transformer cette colère en action et faire en sorte que les fautes bien réelles qui ont été commises ne se reproduisent plus.

Pour être de fait la personne qui va devant les familles, qui pilote les réunions avec elles, qui répond aux questions, y compris au nom de l'administration, un nombre de fois considérable, Mme CORDEBARD ne pense pas pouvoir être accusée de se défausser. Dans sa posture et dans son exercice – qui est loin d'être parfait et qui peut être mis en cause par chacun de ses opposants à tout moment, ce qui est normal – l'accusation même voilée de complicité en pédo-criminalité n'est pas acceptable. Elle ne l'accepte pas et M. FORT devra, dans un cadre tout à fait normal, en répondre. Il n'est pas possible qu'un de ses collègues prononce de telles paroles sans qu'il y ait des conséquences. Pour le reste, il s'agit d'un sujet extrêmement douloureux qui implique sa responsabilité en tant que Maire comme la responsabilité de l'administration, celle de l'ancienne Maire de Paris et du Maire actuel. Chacun l'assume car ils étaient tous en responsabilité lors du mandat dernier. Dans ce cadre, tout le monde assume ses responsabilités et va travailler avec rigueur, honnêteté et lucidité pour faire en sorte que l'ensemble des conditions soient réunies pour diminuer au maximum les risques pour les enfants.

Madame la Maire est honnête en le disant. C'est une véritable guerre qui doit être menée contre les pédo-criminels qui cherchent à tout prix à être au contact des enfants. C'est le cas de l'animateur qui s'est fait réembaucher dans le 11^{e} et qui n'aurait pas dû passer les contrôles mais être écarté définitivement. Sur ce point, M. FORT a totalement raison et personne ne dira le contraire. Il faut faire en sorte que ces profils de prédateurs soient détectés, mis hors d'état de nuire et condamnés. Il s'agit d'un sujet sur lequel des progrès sont à faire collectivement. L'ensemble de ces dossiers étaient au parquet. Et comme les dossiers de violences faites aux enfants concernent très majoritairement des violences intrafamiliales, les dossiers scolaires n'étaient pas en haut de la pile. Il est heureux qu'aujourd'hui le parquet, à la demande de la Mairie, se soit emparé de ces dossiers avec davantage de diligence et puisse accompagner davantage l'action municipale dans la lutte contre la pédo-criminalité. Ce n'est pas rejeter la responsabilité que de se satisfaire qu'il y ait un changement de doctrine au parquet et que l'on puisse travailler davantage en collaboration. Voilà pour la réponse que Madame la Maire voulait donner à M. FORT après son interpellation à la fois violente et pleine d'excès. Des discussions de ce type ont déjà eu lieu dans le passé et pourront encore avoir lieu. C'est un sujet qui ne peut pas être remis sur la table de manière éternelle sans une réaction vive de la part de Madame la Maire. Elle va redonner la parole à M. FORT puisque le règlement le prévoit.

M. FORT trouve profondément insultant que M. SIMONDON et Madame la Maire parlent de « posture » alors qu'ils savent pertinemment qu'il est lui-même parent d'élève à l'école Belzunce. En ce qui concerne les réponses qui ont été apportées, elles sont incomplètes ou, en tout cas, pas totalement satisfaisantes. Il pense notamment au fond du problème qui est finalement celui des conditions de travail des animateurs du périscolaire. Rien n'a été dit sur le fait qu'il y a aujourd'hui 70% de vacataires et 30% de titulaires, ce qui rend à la fois cette profession assez précaire et ne facilite pas le maintien d'animateurs au sein d'une

structure scolaire, en créant aussi potentiellement des difficultés pour suivre correctement certains d'entre eux. L'exécutif n'a pas non plus totalement répondu au sujet des réformes envisagées ni au sujet des procédures pour déclencher des enquêtes administratives. M. FORT se rappelle qu'en mars 2024 l'animateur qui a ensuite été suspendu n'avait pas fait l'objet d'une enquête administrative. Il a fait l'objet d'une enquête administrative seulement au moment des faits dans le 11e arrondissement, c'est-à-dire près de huit mois plus tard. M. FORT souhaite également préciser que la réunion du 25 mars 2024 a bien eu lieu.

Mme CORDEBARD l'interrompt pour l'informer – car peut-être M. FORT était déjà parti à ce moment de la réunion – que l'enquête administrative ne traitait pas des conditions d'emploi de l'animateur mais des conditions de son réemploi, c'est à dire de la procédure administrative qui avait conduit à son réemploi.

M. FORT indique qu'il était là, qu'il était présent à cette réunion. Il maintient qu'il n'y a pas eu d'enquête administrative au moment où les faits de Belzunce se sont produits et que, s'il n'y avait pas eu de nouveaux signalements, il n'y aurait jamais eu d'enquête administrative sur cet animateur. Concernant la réunion dont il parlait tout à l'heure – M. FORT connait les représentants des parents d'élèves qui y ont participé et ce sera donc difficile de le contredire –, elle a effectivement eu lieu le 25 mars 2024 en présence de Madame la Maire et de M. ALGRAIN qui, à cette occasion, ont demandé aux représentants des parents d'élèves de l'école Belzunce de ne pas parler de ce sujet aux autres parents d'élèves. Ses responsabilités, il faudra bien que Madame la Maire les assume un jour ou l'autre, en tout cas M. FORT l'espère.

Mme CORDEBARD lui assure que c'est ce qu'elle fait. À cette réunion-là, la brigade de protection des mineurs lui avait demandé – et, à cette époque, elle leur avait obéi à deux reprises – de se contenter, pour le respect de l'enquête, de communiquer avec les représentants des parents d'élèves. C'est la réalité assumée et connue.

M. FORT l'interrompt pour indiquer qu'il n'y avait aucune obligation légale d'agir ainsi.

Mme CORDEBARD reprend en disant que cela ne signifie pas – et elle est extrêmement ferme sur le sujet – qu'elle a demandé aux représentants des parents d'élèves de mentir. Elle leur avait explicité les contraintes qui lui étaient imposées par la brigade de protection des mineurs. Elle n'agirait pas de la même façon aujourd'hui, en préférant s'adresser directement à l'ensemble des parents d'élèves plutôt qu'à leurs représentants compte tenu de la charge que cela a fait porter à ces derniers. Mais il n'a jamais été question de demander à quiconque de mentir. Ce n'est pas comme ça que les choses se sont passées et Madame la Maire assume l'entière responsabilité de ce qu'elle a fait. Et aucun de ces crimes ne s'est déroulé sous ses yeux. Si ces crimes s'étaient déroulés sous ses yeux, elle les aurait arrêtés. Dans chaque chose qu'on dit « pour faire le malin ou le buzz », il faut mesurer ses propos.

M. FORT l'invite à nouveau à avoir un minimum de considération et de respect pour les victimes et à arrêter de parler de postures sur ce sujet. On peut faire de la politique sur beaucoup de sujets mais certainement pas sur les enfants.

Mme CORDEBARD lui fait observer que c'est exactement ce qu'elle dit. Elle n'a jamais accusé M. FORT de complicité de crime ou de délinquance. Elle ne lui a même pas répondu quand il a écrit des horreurs sur elle pendant la campagne des municipales.

M. FORT réplique que si Madame la Maire a envie de se faire plaisir, elle peut lui intenter un procès pour diffamation et on verra ce que dira la justice. Il a relu le communiqué de presse qu'il avait écrit pendant la campagne et il l'a fait lire à des avocats.

Mme CORDEBARD lui répond qu'elle aussi l'a fait.

M. FORT souligne que tout ce qu'il a dit était parfaitement exact et qu'il est prêt à assumer ses propos.

Mme CORDEBARD lui fait savoir que c'est ce qu'ils verront. Encore une fois, elle n'a aucune raison de se laisser diffamer par M. FORT ni publiquement ni en aucune autre manière. Elle ne l'accepte pas et lui recommande de peser ses paroles sinon il en répondra, car tout ce qui est dit est public. Madame la Maire propose ensuite de passer à l'examen des 11 vœux qui restent. Leur nombre est trop important même si chaque vœu traite d'un sujet passionnant. Elle réitère son souhait que, dans les conseils à venir, il y ait davantage de discussions autour des projets de délibération, c'est-à-dire autour des projets que la municipalité voudrait mettre en œuvre. En tout cas, Madame la Maire aimerait que la proportion soit inversée. Elle invite Louis CANTUEL à présenter le premier vœu de la majorité en demandant à toutes et à tous de respecter les temps de parole.

VŒUX

M. CANTUEL présente le vœu.

V10-2026-18 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET À L'EXÉCUTION DES INJONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT CONCERNANT L'ANEF

Considérant que les démarches dématérialisées relatives au séjour des personnes étrangères mises en place par l'Administration numérique des Étrangers en France (ANEF) connaissent des dysfonctionnements persistants et, conjugués à des délais de traitement excessifs, contribuent à créer des situations de précarité administrative, de pauvreté, de non-recours et de rupture de droits, avec des conséquences directes et graves en matière d'emploi, d'accès aux droits sociaux, au logement ou aux soins pour les personnes concernées ;

Considérant que le nombre de réclamations reçues par le Défenseur des droits en matière de droits des étrangers à crû de 400 % entre 2020 et 2024, jusqu'à représenter 40 % des réclamations en 2025, dont les trois-quarts liés aux demandes ou renouvellements de titres de séjour ;

Considérant que plusieurs rapports et enquêtes ont documenté ces dernières années les conséquences de la dématérialisation contrainte des démarches de séjour sur l'accès effectif aux droits des personnes étrangères, notamment le rapport publié en 2024 par le Défenseur des droits ainsi que l'enquête menée par la Fédération des acteurs de la Solidarité, dont 75 % des structures répondantes ont signalé des difficultés liées aux renouvellements de titres et aux attestations de prolongation d'instruction (API) ;

Considérant que le Conseil d'État, dans sa décision du 5 mai 2026 qui fait suite au recours d'un collectif d'associations (FAS, Cimade, Emmaüs Solidarité, France Terre d'Asile…), a enjoint l'État à mettre en œuvre, dans des délais de six à douze mois, plusieurs mesures destinées à garantir un accès normal, effectif et continu aux démarches administratives liées au séjour des personnes étrangères résidant en France ;

Considérant que le ministère de l'Intérieur a engagé plusieurs mesures correctrices par instruction du 5 avril 2026, dont les effets concrets devront désormais être pleinement évalués ;

Considérant que le 10e arrondissement de Paris, territoire populaire et multiculturel qui regroupe plus de 70 nationalités et dont près de 16 % de la population est étrangère, est particulièrement concerné par les enjeux d'accès aux droits, d'accompagnement administratif et de lutte contre les situations d'exclusion ;

Considérant que le 10e arrondissement fait partie de la démarche "Territoires zéro non-recours aux droits" visant à renforcer l'accès aux droits de toutes et tous et à lutter contre toute forme d'exclusion ;

Considérant que la mobilisation récente des travailleuses du salon de coiffure du 65 boulevard de Strasbourg a rappelé, dans notre arrondissement, l'importance d'un accès effectif aux procédures de régularisation, à un accompagnement humain et à des délais administratifs raisonnables ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10e arrondissement :

- ***Appelle l'État à mettre pleinement en œuvre, dans les délais impartis par le Conseil d'État, les mesures destinées à garantir un accès effectif aux démarches de demande et de renouvellement des titres de séjour et à prévenir les situations de rupture de droits liées aux dysfonctionnements administratifs ou numériques ;***
- ***Demande que soient prises sans délai toutes les mesures nécessaires pour réduire les délais de traitement des demandes de séjour, en particulier en Île-de-France et à Paris ;***
- ***Demande qu'à l'issue des délais fixés par le Conseil d'État, la Préfecture de région d'Île-de-France communique aux partenaires associatifs et institutionnels un bilan des mesures mises en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements de l'ANEF et réduire les délais de traitement des demandes, ainsi qu'à leur impact réel sur l'accès aux droits des personnes ;***
- ***Rappelle que la dématérialisation des démarches administratives ne peut conduire ni à une disparition de l'accueil et de l'accompagnement humain, ni à des situations de maltraitance institutionnelle pour les usagers les plus vulnérables.***

Mme CORDEBARD le félicite pour le *timing* et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie M. CANTUEL d'avoir présenté un vœu que le groupe communiste a naturellement cosigné et votera avec conviction. Il souhaite tout d'abord partager avec les autres élu.es sa joie et sa fierté de voir que, depuis le dernier Conseil d'arrondissement lors duquel il avait porté le vœu de la majorité sur la question, les grévistes du 65 boulevard de Strasbourg ont toutes et tous été régularisé.es. Elles étaient

d'ailleurs reçues, la semaine passée, à l'Hôtel de Ville par le Maire de Paris et plusieurs de ses adjoint.es. M. JOUSSELLIN y était avec Paul SIMONDON. Les grévistes seront également reçues par la Maire du 10e le 10 juin pour une fête de victoire à laquelle seront conviés l'ensemble des habitant.es du 10e. Mais cette lutte a également démontré à quel point le vœu de ce soir est d'utilité publique. Pour raconter une anecdote personnelle, M. JOUSSELLIN s'est retrouvé un après-midi en compagnie d'une camarade de la CGT avec laquelle il mène tous les combats du boulevard de Strasbourg depuis 15 ans, afin d'aider les grévistes à remplir leur dossier sur l'ANEF. À eux deux, ils ont accompagné des centaines de salariés sans-papiers. M. JOUSSELLIN est adjoint au logement depuis sept ans et pensait d'être arrivé au top niveau de la difficulté avec les demandes de logement. L'un comme l'autre, lui et sa camarade savent se servir d'un ordinateur, le français est leur langue maternelle et ils et elles connaissent les lois françaises en matière d'immigration et, pour en avoir combattu un certain nombre, ils et elles les connaissent encore mieux. Et pourtant, ce qui devait leur prendre deux heures leur a pris quatre jours en reculant tout autant la victoire des grévistes. Il y a une vraie question d'accès aux droits, et vouloir changer la loi est nécessaire. Toutefois, il est aussi utile de s'attaquer à ces questions qui au premier abord peuvent sembler techniques mais qui à la fin peuvent compromettre des régularisations.

Mme CORDEBARD le remercie et demande s'il y a des explications de vote. Personnellement, elle est ravie de porter ce vœu d'utilité publique, qui concerne particulièrement les habitant.es, les résident.es et les travailleur.euses du 10e. Le Ministre de l'Intérieur, ancien Préfet de police de Paris, a promis des réductions des temps de traitement des demandes de séjour. C'est bien qu'aujourd'hui la municipalité puisse s'adresser à l'actuel Préfet de police de Paris pour réclamer que ces engagements soient tenus. Il faut le faire et il faut porter le vœu au Conseil de Paris pour avoir la réponse du Préfet. Cela paraît à Madame la Maire tout à fait pertinent. Elle invite les élu.es à s'exprimer.

Le vœu de la majorité municipale, relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'État concernant l'ANEF, est adopté à l'unanimité (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD propose à Raphaël BONNIER et à Marion BEAUVALET de présenter leurs vœux respectifs, qui portent sur le même sujet, l'un après l'autre. Leurs présentations seront suivies d'un débat.

M. BONNIER présente le vœu de la majorité.

V10-2026-17 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AUX VIOLENCES SURVENUES QUAI DE VALMY LE 21 MAI 2026 ET À LA PROTECTION DES HABITANT.ES ET COMMERCES DU 10e ARRONDISSEMENT

Considérant que le 21 mai 2026, à la veille de la finale de la Coupe de France entre le RC Lens et l'OGC Nice, une centaine de supporters niçois, renforcés par des groupes violents d'extrême droite, ont déferlé dans le 10e arrondissement, notamment quai de Valmy et le long du canal Saint-Martin, cherchant manifestement à en découdre avec les passants, les riverains et les commerces ;

Considérant que ces violences ont provoqué sept blessés, dont un dont le pronostic vital était engagé, et que 65 individus ont été placés en garde à vue, dont 15 mis en examen pour violences volontaires aggravées, tandis que 7 autres doivent être jugés en comparution immédiate et 36 autres convoqués devant le tribunal correctionnel ;

Considérant que les forces de l'ordre ont retrouvé sur place des cagoules, des gants coqués et des protège-dents à l'effigie de l'OGC Nice, attestant du caractère organisé, prémédité et violent de ces actes ;

Considérant que ces violences, marquées par des cris racistes, xénophobes, LGBTQIA+phobes et des actes de violence néo-fasciste et masculiniste, ont visé des civils et des établissements du quartier, révélant une volonté d'intimidation et de provocation de la part de groupes liés à l'extrême droite, au néo-nazisme et à des idéologies masculinistes ;

Considérant que ces violences s'accompagnent de propos explicitement racistes et xénophobes, comme en attestent les témoignages de riverains et victimes rapportant des cris tels que "On va casser du noir et de l'arabe", révélant une volonté assumée de cibler des populations en raison de leur origine ou de leur couleur de peau ;

Considérant que le 10e arrondissement n'est pas une cible occasionnelle, mais un territoire systématiquement pris pour cible par l'extrême droite violente :

Le 10 décembre 2022, un groupuscule d'extrême droite a tenté d'empêcher l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque (SCMR) / halte soins addictions (HSA) du 10e, en organisant des dégâts et intimidations contre cette structure de santé publique ;

Le 23 décembre 2022, le rassemblement du CDKF a donné lieu à des provocations et violences dans les rues du 10e ;
Le 16 février 2025, 27 militants néonazis du groupuscule Les Hussards (ex-GUD, dissous en 2024) ont attaqué l'Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie (ACTIT). Armés de tessons de bouteilles, bâtons, couteaux et casques, ils ont forcé la porte du local, blessé grièvement un militant CGT. Six membres du commando ont été interpellés sur place, tous fichés S, et neuf autres mis en examen pour violences avec armes en réunion et menaces de mort à caractère raciste ;

Considérant que ces attaques ne sont pas des actes isolés, mais s'inscrivent dans une stratégie délibérée de l'extrême droite pour cibler les structures solidaires et les espaces de vivre-ensemble du 10e arrondissement ;

Considérant que les témoignages, images et rapports judiciaires attestent de la gravité des agressions et de leur impact durable sur les victimes, les commerçants (comme le bar L'Atmosphère, pris pour cible) et les riverains ;

Considérant que les violences de rue menée par des groupes radicaux témoignent d'une normalisation des menaces et intimidations publiques et d'une fragilisation du débat démocratique ;

Considérant que le 10e arrondissement, déjà en première ligne sur les questions sociales et solidaires, refuse que son territoire serve de champ libre à l'extrême droite pour y déverser sa haine ;

Sur proposition des élu.es de la majorité municipale, le Conseil du 10e arrondissement :

- ***Réaffirme sa solidarité avec les victimes, les commerçants et les riverains touchés par ces violences ;***

- ***Condamne avec la plus grande fermeté les provocations hooligans, néo-fascistes et masculinistes, incompatibles avec les valeurs républicaines et humanistes portées par Paris et notre arrondissement ;***
- ***Émet le vœu que :***
    - ***La Ville de Paris demande l'application systématique de sanctions exemplaires (financières, sportives ou administratives) à l'encontre des clubs sportifs dont les supporters sont impliqués dans des violences, afin de responsabiliser les structures et de dissuader toute récidive ;***
    - ***Un large front citoyen soit soutenu et mobilisé, en collaboration avec les associations locales, les équipes municipales et les habitants, pour faire barrage à la montée de ces idéologies et protéger notre sécurité collective, notre vivre-ensemble et la cohésion républicaine.***

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET présente son vœu.

V10-2026-11 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF AUX AFFRONTEMENTS HOOLIGANS DU QUAI DE VALMY, DANS LA NUIT DU JEUDI 21 MAI AU VENDREDI 22 MAI 2026

Considérant les récentes violences entre hooligans niçois (OGC Nice) et hooligans parisiens survenues dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 mai, en plein cœur du 10e arrondissement, au niveau du quai de Valmy ;

Considérant le nombre important de personnes blessées lors de ces violences (six personnes, dont une grièvement), ainsi que les nombreux témoignages de passant.es et de riverain.es concernant le déroulement de la soirée, le nombre d'interpellations effectuées (soixante-cinq) et les images diffusées par des personnes ayant assisté à la scène ;

Considérant l'équipement des hooligans au moment de l'altercation, comprenant des armes blanches, des armes par destination, ainsi que des cagoules et des gants coqués ;

Considérant les dégradations ayant visé plusieurs établissements de l'arrondissement ;

Considérant les inquiétudes suscitées par cette altercation à l'approche de la soirée du vendredi 22 mai, marquée par la finale de la Coupe de France opposant Nice à Lens ;

Considérant les tensions récentes et l'important dispositif policier déployé le samedi 9 mai 2026 autour de l'interdiction de la marche annuelle du Comité du 9 mai, manifestation constituant un moment de déploiement de symboles nazis et de slogans homophobes et xénophobes dans la capitale ;

Considérant que les violences commises par des groupuscules d'extrême droite se perpétuent et se multiplient sur le territoire français, constituant de fait une menace croissante pour la sécurité intérieure et celle des citoyen.nes ;

Considérant un récent événement survenu dans le 10e arrondissement, à savoir l'attaque menée le 16 février 2025 par vingt-sept militants d'extrême droite contre plusieurs militant.es, notamment de Young Struggle, lors d'un événement marqué par la projection du film Z de Costa-Gavras ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le Conseil du 10e arrondissement :

- ***Témoigne de son soutien aux personnes ayant subi les violences perpétrées par les deux groupes de hooligans ;***
- ***Interpelle la Mairie de Paris quant à l'attention portée à l'organisation d'événements et de regroupements militants d'extrême droite véhiculant des discours xénophobes et susceptibles de mobiliser un répertoire d'action violent ;***
- ***Interpelle la Préfecture de Police concernant l'insuffisance des mesures mises en œuvre pour prévenir ces actes, dissuader leur commission et interpeller leurs auteurs.***

Mme BEAUVALET termine sa présentation en faisant savoir qu'elle n'est pas d'accord avec la proposition exprimée par le vœu de la majorité de responsabiliser les clubs de football. Les groupes de supporters sont autonomes, indépendants des structures sportives. Ainsi, elle ne voit pas l'intérêt de mettre la pression sur ces dernières. C'est un travail de renseignement et de police qui doit être réalisé et pas un travail d'organisation de la part des clubs de sport. En ce qui concerne la demande d'un large front citoyen qui soit soutenu et mobilisé, celui-ci existe déjà dans le 10e arrondissement grâce à un collectif qui réunit un certain nombre d'associations, de partis politiques et de syndicats. C'est une question de représentation politique et de philosophie, et Mme BEAUVALET a du mal à appeler depuis un Conseil d'arrondissement à la mobilisation d'un front citoyen alors même que celui-ci existe déjà. Cela équivaut un peu à empiéter sur ce qui est déjà fait par des acteurs extra-parlementaires et extra-institutionnels. Mais parce que les événements qui se sont passés sont assez graves et par souci de solidarité, elle ne votera pas contre le vœu de la majorité.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'agit du même sujet et du même constat, avec de petites nuances de différence. Elle rappelle que les inscriptions sur les vœux sont libres et invite chaque groupe à s'exprimer.

Mme FERARY-BERTHELOT pense que tous les élu.es parleront sur ce sujet de la même voix. Il est important qu'ils le fassent mais il est également important qu'ils soient vigilants sur la qualification des faits. Cette attaque a en effet des marqueurs politiques forts, des cibles « les noirs, les arabes, les gauchos », la couverture du football, le mobile raciste et l'occupation de l'espace public avec une stratégie bien ficelée : l'encerclement, l'intimidation, la virilité, la violence et les coups. La narration autour de ces attaques ne peut pas se limiter à raconter l'histoire d'une rixe ou d'un affrontement entre supporters. Cet événement est une attaque fasciste, il ne faut pas la dépolitiser. La sphère médiatique qui s'extrémise et banalise la parole raciste et qui refuse la qualification des faits, est un terreau qui permet aux groupuscules d'extrême-droite de proliférer et de conquérir la rue de manière décomplexée et en toute impunité. De la même manière, il est très important de ne pas omettre le caractère masculiniste de cette attaque. Le groupe écologiste souhaiterait aussi demander au Préfet de police qu'il indique l'état des lieux du suivi des groupuscules d'extrême droite à Paris et les moyens identifiés pour faire cesser leurs actions. Enfin, l'enquête doit être diligentée avec le plus grand sérieux et de manière exemplaire afin que ces actes ne demeurent jamais impunis. À cet égard, les élu.es écologistes souhaiteraient que la Mairie de Paris se porte partie civile dans l'instruction judiciaire du dossier.

Mme CORDEBARD la remercie et indique qu'elle reviendra sur certains points de son intervention qu'elle trouve très intéressants. Elle demande à Pauline FERARY-BERTHELOT quel sera le vote du groupe Les Ecologistes.

Mme FERARY-BERTHELOT indique que le groupe Les Ecologistes votera en faveur du vœu de la majorité, duquel il est cosignataire, et qu'il s'abstiendra sur le vœu de Marion BEAUVALET.

Mme CORDEBARD donne la parole à Laurence PATRICE pour l'explication de vote du groupe communiste.

Mme PATRICE estime que les manifestations sportives devraient être des temps collectifs festifs, des moments d'effervescence dans le partage et dans la joie rassemblant les générations et une bonne part de la population. Au contraire, samedi dernier, on a eu à déplorer des débordements impardonnables et des provocations autour de la victoire du Paris Saint-Germain. Mme PATRICE l'évoque parce que « il ne faut pas être hémiplégique » – comme l'a dit Raphaël BONNIER –, mais quand on voit les médias Bolloré qui montrent en boucle les images des supporters et leurs pratiques – pratiques qui ne sont certainement pas justifiables –, on aimerait que ces médias soient autant motivés à montrer les images de ce qui s'est passé sur les bords du canal Saint-Martin, lorsque des extrémistes soit disant supporters de l'OGC Nice ont représenté un danger pour la population et pour les commerçants. Il s'agit des membres d'une extrême-droite organisée qui se croit tout permis. À d'autres moments, sans se cacher sous le leurre d'un maillot de foot, ces extrémistes n'ont pas hésité à attaquer à L'ACTIT. Il y a également des groupes néonazis qui s'affichent, comme on l'a vu avec le Comité du 9-mai et la manifestation pourtant interdite par la préfecture.

Pour arrêter tout net ce déferlement de haine qui tente d'imposer des vues racistes, sectaires et contraires à l'esprit de solidarité, de partage et d'apaisement dans le respect de toutes et tous que la municipalité veut dans le 10e et à Paris, il faut réagir collectivement et faire appel au respect de la loi. Cette démonstration répétée, marquée par la présence de symboles fascistes et de slogans haineux, contribue à banaliser l'action de ces groupes violents qui semblent désormais agir avec un sentiment d'impunité dans la capitale. Les événements sur le Canal l'ont démontré. Le degré d'organisation et de violence de ces groupes d'extrême-droite, capables de se déplacer armés afin de participer à des affrontements manifestement préparés à l'avance, doit être stoppée par tous les moyens. Les élu.es communistes voteront le vœu de la majorité qu'ils ont cosigné. Mme PATRICE invite sa collègue LFI à faire de même, ce qui montrerait son sens de la responsabilité plutôt que d'aligner des vœux un peu politicards.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Antoine JUMEL.

M. JUMEL déclare que les Républicains et démocrates condamnent avec la plus grande fermeté les violences qui se sont produites le 21 mai sur le quai de Valmy, à la veille de la finale de Coupe de France entre l'OGC Nice et le RC Lens. Ils adressent leur soutien aux victimes, aux riverains et aux commerçants touchés car, derrière ces violences, il y a des habitants qui voient leur tranquillité perturbée, des

commerçants qui perdent leurs affaires et un quartier qui souffre. Ces actes n'ont rien à voir avec le sport ni avec les milliers de supporters qui vivent leur passion dans le respect des règles de la République. Ce sont des actes de banditisme qui doivent être sanctionnés avec la plus grande fermeté. Les événements survenus quelques jours plus tard, lors des célébrations de la victoire du PSG en Ligue des Champions, ont malheureusement rappelé que cette violence ne se limite pas à un seul événement et à un seul rendez-vous sportif. À chaque grande fête populaire, une minorité de casseurs cherche à imposer le désordre et à gâcher un moment de rassemblement. Les Républicains et démocrates espèrent que les auteurs de ces faits seront rapidement jugés et condamnés car ceux qui cassent doivent payer et les réparations doivent être à leur charge jusqu'au dernier euro. M. JUMEL souhaite également saluer l'engagement des policiers, des pompiers et de l'ensemble des services mobilisés. Des moyens importants ont été déployés ce week-end pour assurer la sécurité des Parisien.nes, et on leur doit reconnaissance et respect.

Cependant M. JUMEL rappelle que la sécurité ne doit pas être une préoccupation seulement les soirs de match. Ces dernières semaines, des images largement relayées sur les réseaux sociaux ont montré aux abords du quai Valmy, en pleine journée, des scènes d'incivilité, de baignade illégale, de tensions où la circulation a été perturbée et des passants pris à partie par une bande de trouble-fête. Ces comportements dans leur ensemble donnent une terrible image du 10e arrondissement et dégradent la qualité de vie des habitants qui en ont assez. C'est pourquoi les Républicains et démocrates appellent la Ville à renforcer son action, notamment à travers une police municipale renforcée dans ses moyens d'action. Ces événements rappellent également l'intérêt des propositions qu'ils ont portées durant leur campagne : plus de personnel, plus de présence sur le terrain, davantage de vidéoprotection, une meilleure coordination des moyens de surveillance et des outils modernes permettant d'intervenir plus rapidement lorsque la situation l'exige. Finalement, parce qu'ils partagent l'objectif de condamnation de ces violences mais qu'ils estiment qu'il faut aller plus loin pour garantir la stabilité et la tranquillité publique, les Républicains et démocrates s'abstiendront sur les deux vœux.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT s'associe aux condamnations concernant les faits qui ont eu lieu, il y a une dizaine de jours, sur les quais du canal Saint-Martin et au bar L'Atmosphère. Mais, comme son collègue l'a souligné, il pense qu'il est important de ne pas avoir une indignation à géométrie variable. Il faut condamner la violence tout le temps, partout et d'où qu'elle vienne. Quand elle vient de l'extrême droite, comme cela a été malheureusement trop souvent le cas ces dernières années dans le 10e arrondissement, mais aussi quand elle vient de l'extrême gauche, comme cela a été le cas, il y a quelques mois, à Lyon et ailleurs. Il faut également condamner les violences et les dégradations inacceptables et inadmissibles qu'il y a eu lors de la soirée de victoire de Ligue des Champions. Plus de 300 interpellations, ce n'est pas anecdotique. Il ne faut pas non plus chercher à minimiser ou à mettre un signe inférieur par rapport à ce qui s'est produit dans le 10e arrondissement. Ces dégradations, qui ont eu lieu partout dans Paris, sont malheureusement des faits

qui sont appelés à se renouveler à l'approche de la Coupe du Monde et des prochains matchs internationaux.

Il ne faut donc pas donner l'impression d'avoir une indignation à géométrie variable ni de minimiser les faits, car ceux-ci sont graves. Il est nécessaire de tout faire pour tirer des leçons aussi bien en termes de communication politique qu'en termes de justice et de ce qui va avec, même si M. FORT estime que cela n'est pas à l'ordre du jour de la soirée. Pour ce qui est des deux vœux, il a la même remarque que Mme BEAUVALET concernant les sanctions pour les clubs de foot. On peut prendre à partie un club de foot à partir du moment où les violences se passent dans l'enceinte du stade. C'est ce que font d'ailleurs la Fédération et le Ministère des Sports. Mais c'est plus compliqué quand les violences interviennent sur la voie publique car on ne sait pas véritablement d'où elles viennent et comment sont organisées. C'est plutôt un travail de renseignement qui est lié au ministère de l'Intérieur et à la Préfecture de police. M. FORT ne souhaite pas polémiquer sur ce point et informe qu'il votera en faveur des deux vœux.

Mme CORDEBARD le remercie et observe que toutes les explications de vote ont été données à part celle de son groupe sur le vœu de Marion BEAUVALET.

M. BONNIER souligne le fait que les deux vœux partagent l'essentiel, et il se demande s'il est vraiment pertinent que le Conseil adopte deux vœux avec des objets aussi proches. Il existe quelques désaccords, qui sont en fait des nuances et qui ne doivent pas empêcher de travailler unis contre l'extrême-droite dans ce genre de moments. Le groupe Socialiste et apparentés considère par ailleurs que l'attendu sur les clubs est important. Il ne s'agit pas de tenir les clubs pour responsables de l'intégralité des actes, mais quand il y a un lien on doit pouvoir trouver une traduction. En ce qui concerne les attendus du vœu de Marion BEAUVALET, le groupe Socialiste et apparentée pense qu'il n'est pas toujours pertinent que les vœux adoptés par le Conseil d'arrondissement servent à interpeller la Mairie de Paris, surtout sur des choses qu'elle fait déjà. Aussi bien l'Hôtel de Ville que la mairie du 10^{e} arrondissement portent une extrême vigilance et entretiennent un dialogue constant avec la Préfecture de police sur les rassemblements organisés par des fauteurs de troubles d'extrême-droite. Si l'on ajoute ces arguments, le fait que ce n'est pas la peine d'avoir deux vœux portant sur le même sujet et le fait que les Socialiste et apparentée préfèrent leur vœu à celui de Marion BEAUVALET – comme elle préfère le sien, ce qui est normal et bien légitime –, ces derniers voteront en faveur de leur vœu et contre celui de leur collègue de l'opposition.

Mme CORDEBARD voudrait savoir de Mme BEAUVALET pourquoi elle demande dans son vœu d'interpeller la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement qui sont en fait des victimes. Pourquoi le faire ? Si c'est pour demander d'exprimer de la sympathie envers les commerçants et les victimes, cela a déjà été fait. Qu'est-ce qu'elle espère obtenir de plus ? En revanche, interpeller la Préfecture de police pour lui demander précisément ce qu'il en est du suivi des groupes d'extrême-droite, comme l'a proposé tout à l'heure Pauline FERARY-BERTHELOT, c'est un projet que Madame la Maire porterait volontiers au Conseil de Paris. Le Préfet de police, qui est actuellement le Ministre de l'Intérieur, lui avait rendu compte de son travail contre

l'extrême-droite à de nombreuses reprises. Interpeller le Préfet actuel, qui est nouveau sur ces questions, et l'entendre, c'est quelque chose qu'il serait possible de porter ensemble lors du prochain Conseil de Paris. Ce n'est pas nécessairement Mme CORDEBARD qui aurait besoin de le porter en tant qu'élue du 10e, mais elle en voit l'intérêt.

Quant au débat qui consiste à comparer les violences, toutes les violences doivent être condamnés. C'est dans le 10e que, lors de la soirée de la victoire du PSG, il y a eu des victimes puisqu'une voiture a foncé dans une terrasse et blessé deux personnes, dont une que Madame la Maire a eue tout à l'heure au téléphone, est en mauvaise posture, très affaiblie et pas du tout guérie. Bien sûr que l'arrondissement et ses habitant.es sont des victimes de cette violence. Les considérants du vœu de Marion BEAUVALET disent à peu près les mêmes choses que ceux du vœu de la majorité. Toutefois, Madame la Maire ne comprend pas cette interpellation particulière et n'en comprend pas l'objet, à part peut-être sous-entendre que la municipalité n'aurait pas suffisamment compati et qu'elle aurait une position ambiguë par rapport à l'extrême-droite. Voilà les raisons pour lesquelles Madame la Maire ne comprend pas les conclusions du vœu de Mme BEAUVALET.

Mme BEAUVALET la remercie de lui donner l'occasion de préciser sa position. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a eu une absence de condamnation. Celle-ci est arrivée très rapidement après les faits qui se sont déroulés sur le quai de Valmy. Là où peut-être leurs chemins divergent – et ce n'est pas forcément très grave –, c'est plutôt dans la résolution dans la lutte contre les violences d'extrême-droite et notamment dans la capacité à assumer des rapports de force à priori. Mme BEAUVALET souhaite revenir sur ce qui s'est passé au moment du C9M. Elle s'est rendue dans le village antifasciste avec des élu.es d'autres formations pour voir ce qui se passait. Quand cet événement, qui se déroule depuis trois ans sans aucun incident, a été interdit par la Préfecture de police, il n'y a eu aucune réaction de la part de la Mairie de Paris dénonçant, par exemple, le fait que la Préfecture mette sur le même plan une manifestation qui réunit des symboles néonazis chaque année et un village qui a pour objectif de créer des espaces de librairie et de discussion contre l'extrême-droite.

Elle n'a aucun doute que tous les membres du Conseil d'arrondissement sont contre l'extrême-droite. En revanche, elle pense qu'aujourd'hui il faut du volontarisme politique quitte à assumer certaines prises de position. Par exemple, dans ces épisodes très récents autour du C9M, Mme BEAUVALET était très étonnée par l'absence de réaction de Monsieur le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, en amont de ces événements. C'est facile de se féliciter du fait que le C9M est interdit alors même qu'il se tient ailleurs en Essonne, en revanche assumer le désaccord avec la préfecture de police quand on met sur le même plan un événement progressiste pour l'émancipation et une manifestation d'extrême-droite, c'est manquer quelque chose dans la bataille culturelle qui s'oppose à l'extrême-droite. Il ne s'agissait donc pas de dire que la majorité municipale n'était pas mobilisée mais de dire que, à partir de ces événements, il faut plus de réactions et plus de volontarisme de la part de Monsieur le Maire.

Mme CORDEBARD indique que c'est très clair et que cela ne concerne pas les événements qui se sont produits le 21 et 22 mai. Du coup, on peut voter contre le vœu de Mme BEAUVALET sans se renier car il ne s'agit pas du même sujet. Madame la Maire invite donc les élu.es à s'exprimer sur les deux vœux.

Le vœu de la majorité municipale, relatif aux violences survenues quai de Valmy le 21 mai 2026 et à la protection des habitant.es et commerces du 10e arrondissement, est adopté à l'unanimité (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif aux affrontements hooligans du quai de Valmy, dans la nuit du jeudi 21 mai au vendredi 22 mai 2026, est rejeté (3 votes pour : Marion BEAUVALET, Bertil FORT et Sylvain RAIFAUD ; 5 abstentions : 3 Les Écologistes + 2 Républicains et démocrates ; 11 votes contre : Socialiste et apparentée, PCF 10è).

Mme CORDEBARD invite Maxime CROSNIER à présenter le vœu suivant.

V10-2026-16 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF AU SOUTIEN AUX LIBRAIRIES DU 10e

Considérant la fermeture de la librairie l'Ouvre-Boîte, rue des Petites Écuries, et de la librairie Carino, rue du Chalet, ces dernières années ;

Considérant la fermeture de Gibert Jeune à Strasbourg Saint-Denis, qui avait un rayon important de livres scolaires et universitaires d'occasion – le redressement judiciaire récent de Gibert expliqué selon l'entreprise par un « modèle actuel est pris dans un effet ciseau entre l'explosion de ses coûts fixes (loyers, énergie) et le déclin du marché des livres neufs avec une compression des marges sur ce marché ».

Considérant les difficultés croissantes des librairies indépendantes face aux géants de l'e-commerce et aux augmentations des loyers ;

Considérant les attaques de l'extrême-droite contre les librairies engagées avec divers témoignages de menaces, harcèlement, saccage de rayons, bris de vitrine, jet de peinture… (cf. témoignage d'un collectif de libraires et de maisons d'édition indépendantes) ;
Considérant le vote de la droite parisienne contre les subventions à diverses librairies indépendantes, dont deux du 10e, en 2025, ayant retardé leurs projets de mise en accessibilité ou autres travaux nécessaires ;

Considérant la baisse de fréquentation des jeunes en librairie, à la suite de la réforme du pass Culture ;

Considérant le rôle essentiel des librairies indépendantes, dans la vie culturelle et commerçante de nos quartiers, et dans la promotion du livre et de la culture ;

Sur proposition des élu.es écologistes, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu :

- ***D'un renforcement de l'aide aux librairies indépendantes, et de la création d'un fonds parisien de soutien pour les commerces culturels indépendants quand ils sont en situation de difficultés économiques ;***
- ***Que la société d'économie mixte Paris Commerces intervienne dans le quartier Faubourg St-Denis Paradis, afin d'y favoriser l'installation d'une librairie ;***

- ***D'interpeller le Gouvernement afin de mettre en place un encadrement des loyers et baux commerciaux, à l'instar de l'encadrement des loyers pour les appartements des particuliers ;***
- ***De mettre en place un lien entre les établissements scolaires, le conservatoire et les universités et les services de ventes de livres d'occasion afin d'encourager la réutilisation.***

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Enora BRETON pour la première explication de vote.

Mme BRETON souhaite commencer son intervention en évoquant une mesure très protectrice pour les librairies, qui est la loi de 1981 instaurant le prix unique du livre. Aujourd'hui, les librairies indépendantes font face à de nouvelles problématiques telles que la concurrence des plateformes et une augmentation très forte de l'énergie et des loyers à Paris. Le groupe Socialiste et apparentée rejoint pleinement le vœu Les Ecologistes sur son appel au Gouvernement pour instaurer un encadrement des loyers commerciaux. C'est, encore une fois, grâce à un encadrement que l'on pourra aider massivement toutes les librairies. Cela permettra également aux outils mis en place par la Ville de Paris d'être plus opérants. Les actions de la municipalité pour aider les librairies indépendantes sont déjà là et portent sur plusieurs volets. Sans tous les citer, Mme BRETON mentionne l'aide financière avec, par exemple, la subvention d'à peu près 500 000 euros votée en fin d'année pour accompagner une quarantaine de librairies indépendantes dans leurs travaux d'accessibilité. Subvention que, dans un premier temps, la droite et Rachida DATI, ministre de la Culture, n'avaient pas votée.

Il est prévu d'aller plus loin. Le fonds d'aide aux librairies indépendantes, évoqué dans le vœu, provient du programme d'Emmanuel GRÉGOIRE. Il s'agit d'un dispositif nouveau et il faut donc laisser le temps aux services de la Ville de le travailler pour bien le mettre en place. La municipalité œuvre aussi dans l'aide à l'installation des librairies indépendantes. Sur les 21 librairies recensées dans le 10e, six sont installées dans des locaux de Paris Commerces. Vu que la visibilité de ces librairies est importante, Mme BRETON va les citer rapidement. Il s'agit donc de trois librairies généralistes, La Plume Vagabonde rue de Lancry, Nordest rue de Dunkerque, Les Nouveautés rue du Faubourg du Temple, qui est dans un local Paris Habitat, ainsi que trois librairies spécialisées, Philippe le Libraire rue des Vinaigriers, After 8 Books rue Jarry, dans un local du bailleur Élogie-SIEMP, et Rerenga Wines rue de la Fidélité, qui est à la fois cave à vin et librairie engagée, ce qui lui a d'ailleurs valu des attaques et des dégradations de son établissement il y a quelques mois par l'extrême-droite. Le vœu mentionne la fermeture de L'Ouvre-Boîte, une librairie installée dans un local privé, de laquelle la Mairie s'était rapprochée pour lui proposer plusieurs locaux de Paris Commerces qui avaient cependant été refusés par la librairie qui voulait tenter de rester là où elle était, malheureusement sans succès. Il y a donc une action qui est déjà menée par Paris Commerces et qui sera poursuivie.

Mme BRETON souligne deux points d'attention concernant l'implantation un peu ciblée, que le groupe écologiste demande, dans un quartier du 10e. Le premier est que l'on veille et continuera de veiller à ne pas mettre en concurrence deux librairies en les implantant trop proches l'une de l'autre. La zone de chalandise préconisée pour une librairie généraliste est d'environ 800 mètres. Cela peut être un peu revu à la baisse selon les cas, mais c'est le travail de Paris Commerces et la Mairie statue là-dessus. Dans le quartier évoqué,

il y a Nordest au nord et Ici Librairie dans Paris centre, qui est une très grosse librairie généraliste. Ensuite, Mme BRETON précise qu'il faut également faire attention à ne pas utiliser le vœu comme argument pour écarter d'autres candidatures que la Mairie pourrait recevoir. Paris Commerces sert à implanter des commerces culturels dont des librairies mais pas seulement : du commerce de proximité, de l'artisanat, des activités associatives et de l'ESS. L'attribution, en temps voulu, se fera selon le processus habituel en fonction du local, de la localisation et du projet, sans écarter *de facto* des candidat.es qui pourraient être intéressant.es pour le quartier.

Mme BRETON revient sur la première difficulté qui existe dans ce quartier et sur le boulevard de Strasbourg, à savoir que la Mairie est confrontée à des prix de vente ne lui permettant pas les préemptions ou, lorsque c'est le cas, à des prix extrêmement élevés. L'encadrement des loyers est nécessaire pour poursuivre bien plus massivement l'action municipale sur le secteur et sur le 10e en général. L'exécutif propose donc deux légères modifications, qui ont été communiquées au groupe Les Ecologistes et qui concernent les deux premiers attendus. Pour le premier, c'est de le remplacer par « de renforcer l'aide aux librairies indépendantes », étant entendu que la création d'un fonds de soutien au commerce culturel indépendant, porté dans le programme municipal, va être évoqué avec la nouvelle Adjointe au commerce et les services. Pour le deuxième, c'est de le remplacer par « de continuer à mobiliser Paris Commerces pour soutenir les projets d'ouverture de librairies en particulier dans le quartier Saint-Denis - Paradis », à la fois pour ne pas masquer le rôle déjà joué par Paris Commerces, pour ne pas limiter son action à un seul quartier et pour éviter une formulation qui pourrait sembler inciter à percuter le processus d'attribution d'un local.

Mme CORDEBARD la remercie pour sa réponse très complète et donne la parole à Laurence PATRICE en observant que, lorsqu'il s'agit de livres, ce sont les femmes qui s'expriment.

Mme PATRICE observe à son tour que la librairie, c'est un métier de femme car c'est tellement mal payé qu'il n'y a plus que les femmes pour être libraires. Cela dit, elle se réjouit du vœu en soutien aux librairies puisqu'elle a un fort attachement pour ce métier. Effectivement, les librairies parisiennes sont actuellement confrontées à deux problèmes importants. Le premier tient aux salaires très bas et aux marges ridicules de ce commerce par rapport à tous les autres, ce qui fait que les libraires ne sont pas en mesure d'assumer les loyers parisiens. Même ceux des bailleurs sociaux – Mme PATRICE le sait bien en tant que présidente d'Élogie-SIEMP – sont trop élevés pour eux, qui demandent régulièrement de payer un petit peu moins de loyer. Elle rejoint donc Enora BRETON et la proposition du vœu écologiste en disant que la solution est de se bagarrer pour qu'il y ait un encadrement des loyers pour les librairies et, en général, pour les commerces culturels. Elle se réjouit que dans le programme porté par Emmanuel GRÉGOIRE figure la multiplication des aides au commerce culturel et, bien évidemment, aux librairies.

L'autre problème est la concentration très préoccupante de l'édition. Mme PATRICE ne souhaite pas revenir sur tout ce qu'on a pu entendre dans l'actualité et notamment sur le fait que Grasset, sous la coupe de Bolloré qui a racheté cette maison d'édition depuis déjà un moment, est en train de perdre son

indépendance. Dès l'instant où il y a de moins en moins d'éditeurs indépendants, forcément les libraires indépendants sont fragilisées. Face à ces deux problèmes très graves, il faut que la municipalité soutienne par tous les moyens les librairies. Mme PATRICE ne souhaite pas revenir non plus sur l'intérêt d'avoir des librairies dans les quartiers du 10e. Il faut effectivement faire très attention à la concurrence et faire en sorte que les librairies ne soient pas trop près les unes des autres.

Mme PATRICE veut terminer son intervention par où avait commencé Enora BRETON. Étant plus âgée qu'elle, Mme PATRICE a connu ce grand moment, très important pour la librairie indépendante, où en 1981 la loi unique du livre a été instaurée, poussée par Jérôme Lindon des Éditions de Minuit et par un certain nombre de grands libraires indépendants dont certains sont toujours en train de pratiquer. C'est une loi qu'il faut préserver car dans tous les pays où le prix unique n'existe pas les librairies ont disparu. Il s'agit un peu d'une exception française. Il faut donc veiller à soutenir ce prix unique du livre et il faut aussi veiller à limiter la vente des livres de seconde main qui font concurrence aux libraires. Il existe déjà un réseau important de librairies d'occasion dans le 10e arrondissement et à Paris, et surtout il existe de très belles bibliothèques et médiathèques qui permettent d'avoir une politique du livre et de la lecture tout à fait importante pour les personnes qui ne peuvent pas acheter des livres neufs. Cela dit, avec les modifications apportées aux attendus, le groupe PCF votera en faveur du vœu des écologistes afin d'encourager tout ce qui peut être fait pour aider les libraires et la lecture, et d'ailleurs aussi l'édition indépendante qui mériterait également d'être soutenue.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Valentine SERINO.

Mme SERINO fait savoir que le groupe Républicains et démocrates partage pleinement l'objectif du vœu visant à soutenir les librairies indépendantes, qui sont des acteurs essentiels de la vie culturelle et du commerce de proximité et qui aident à la diffusion du livre dans le 10e arrondissement. Toutefois, le groupe ne peut pas souscrire au considérant selon lequel la droite parisienne est contre toutes les subventions aux diverses librairies indépendantes, dans la mesure où ce n'est pas une position de principe contrairement à ce que le vœu écologiste indique. La présentation est en fait incomplète et mérite d'être précisée. Il est vrai que, lors du dernier mandat, la droite s'est opposée au versement d'une subvention à une librairie qui mettait en vitrine un ouvrage pour enfants ouvertement antisémite. La position des Républicains et démocrates n'est donc pas dirigée contre les librairies indépendantes en tant que telles mais contre l'utilisation de fonds publics au bénéfice d'un établissement promouvant des ouvrages contraires aux valeurs républicaines. Le groupe assume pleinement cette position. Il n'appartient pas aux contribuables parisiens de soutenir ou de financer directement ou indirectement la promotion d'ouvrages antisémites, racistes, homophobes ou sexistes. Dès lors, en l'absence de toute contextualisation de ce considérant qui laisse entendre une opposition générale et de principe de la droite parisienne aux librairies indépendantes, le groupe Républicains et démocrates regrette le caractère partisan de cette rédaction et parce qu'il partage bien évidemment les objectifs poursuivis par le vœu mais qu'il conteste ce considérant, il choisit de s'abstenir.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET remercie le groupe écologiste pour leur vœu sur un sujet qui est absolument central. Elle estime qu'il est essentiel de soutenir les librairies indépendantes parisiennes, qui connaissent aujourd'hui un certain nombre de difficultés dues au contexte économique et au système qui a été décrit par Laurence PATRICE. Leurs difficultés sont également liées à la mainmise d'un certain nombre de grands acteurs tels que les circuits et les maisons d'édition récemment rachetées par Bolloré ou par des grands groupes qui mettent en péril la librairie indépendante. Mme BEAUVALET trouve opportun d'intervenir après Valentine SERINO car elle aussi veut signaler un petit bémol concernant la rédaction du vœu. Celui-ci en effet restreint les menaces à l'encontre des librairies indépendantes à des acteurs de droite qui sont finalement assez peu décrits. À ce propos, elle souhaite revenir sur certains cas déjà cités par Enora BRETON et sa collègue de droite.

Lorsque la librairie Violette and Co a été menacée, ce n'était pas uniquement par la droite mais c'était aussi pour son soutien au peuple palestinien. Lorsque l'établissement situé rue de la Fidélité, Rerenga Wines, a été dégradé il y a quelques mois, ce n'était pas parce qu'il vendait des livres indépendants mais parce que, dans la vitrine, il y avait des livres de Ilan Pappé et de Gilbert Achcar. Ce commerce organise également un événement au cours duquel des bouteilles de vin sont mises en vente en vue de reverser des fonds à une association de soutien au peuple palestinien. Mme BEAUVALET est persuadée que ce sont la mobilisation contre le génocide et le soutien au peuple palestinien qui ont engendré les attaques. Au-delà des éléments liés au contexte économique qui frappent les librairies indépendantes, c'est fort dommage et, finalement, c'est un peu manquer le sujet, que le vœu ne le mentionne pas explicitement. Mme BEAUVALET ne pensait pas en parler mais puisque Enora BRETON a évoqué le sujet, elle rappelle que Rerenga Wines était ciblé justement pour cette raison. Les tags sur les vitrines ne contenaient pas des messages de droite mais des messages qui s'attaquaient à un acteur mobilisé contre le génocide palestinien.

Mme BEAUVALET votera en faveur du vœu du groupe écologiste car elle partage la volonté de soutenir les librairies indépendantes et d'avoir des acteurs qui constituent des chevilles ouvrières de l'émancipation en plus des bibliothèques municipales. Elle trouve cependant qu'il est dommage que le vœu n'ose pas qualifier vraiment ce qui a menacé un certain nombre d'acteurs dans le 10e arrondissement. Ainsi, elle se permet de proposer de mentionner explicitement, peut-être dans les considérants, la question palestinienne, et cela par un souci de clarté vis-à-vis d'un certain nombre de menaces qui planent sur ces commerces.

Mme CORDEBARD qu'il n'en est pas question et lui demande si, finalement, elle votera en faveur du vote ou s'abstiendra.

Mme BEAUVALET Indique qu'elle votera en faveur car il s'agit d'un sujet important mais qu'elle trouve dommage, d'un point de vue politique, de passer à côté d'une partie du sujet. Il est déplorable de ne pas

être capable de faire cet ajout, surtout que les attaques n'ont pas touché seulement des commerces situés dans des arrondissements adjacents mais aussi un commerce du 10e. Elle votera en faveur pour soutenir les librairies indépendantes mais elle trouve navrant que le vœu n'ait pas expliqué la nature de ces attaques.

Mme CORDEBARD la remercie et demande aux élu.es du groupe Le Ecologistes s'ils et elles acceptent les amendements proposés.

M. CROSNIER répond que le groupe écologiste accepte les amendements proposés par le groupe Socialiste et apparentée. Il souhaite dire à Mme SERINO que le vote contre de la droite a porté sur toutes les associations et non seulement sur Violette and CO, et précise que le soutien des écologistes et de l'ensemble de la majorité à Violette and CO avait été sans hésitations à ce moment-là. Il demande si le commerce cité par Marion BEAUVALET est une librairie.

Réponse hors micro inaudible de Marion BEAUVALET.

Mme CORDEBARD observe que la question de la relation politique à l'intérieur du Conseil se posera et se reposera encore. En revanche, la question de savoir si la majorité du 10e arrondissement est pour ou contre l'expression d'un soutien au peuple palestinien dans sa grande difficulté ne se pose pas. Elle existe, ce soutien existe, il a été exprimé à de nombreuses reprises et il est totalement unanime dans la majorité et pas remis en cause par les événements récents. Il est possible de s'exprimer sur ce qui se passe aujourd'hui au Liban ou dans d'autres pays comme le Soudan sans aucun problème. C'est quelque chose qui se fait régulièrement au sein du Conseil. Néanmoins, que chaque sujet soit l'objet d'une opposition avec ce biais, n'est pas productif même si Marion BEAUVALET a tous les droits de le faire.

Sur la question des librairies, Mme CORDEBARD pense que le Conseil est arrivé à un compromis. Ce qui n'empêche pas que les élu.es puissent se retrouver pour traiter des questions géopolitiques dans d'autres occasions. Cependant, elle ne souhaite pas que ce débat ait lieu maintenant. En s'adressant à Marion BEAUVALET, elle lui rappelle que leur relation a vocation à durer pendant sept ans et que les opportunités de revenir sur des sujets géopolitiques dans des conditions plus propices ne manqueront pas. Pour le moment, Madame la Maire souhaite voter le vœu en soutien aux libraires du 10e arrondissement, afin de pouvoir passer ensuite à l'examen des autres vœux inscrits à l'ordre du jour. Elle invite donc les élu.es à se prononcer sur le vœu du groupe écologiste avec les amendements proposés, en rappelant qu'une librairie n'est pas un commerce comme un autre et que défendre les librairies signifie défendre les commerces culturels.

Le vœu du groupe Les Écologistes, relatif au soutien aux librairies du 10e, est adopté à l'unanimité avec les amendements proposés par le groupe Socialiste et apparentée (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le vœu PCF 10è relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers.

M. JOUSSELLIN présente le vœu.

V10-2026-13 – VŒU DU GROUPE PCF 10e RELATIF À LA PÉRENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS

Considérant la grave crise du logement que notre pays traverse, avec 4,2 millions de personnes mal logées et 350 000 sans-abris dont plus de 2000 enfants ;

Considérant la tension croissante sur le marché privé du logement et un prix à la location de 26,3€/m² dans une ville qui compte 62 % de locataires dont 44% dans le parc privé (INSEE) ;

Considérant que l'encadrement des loyers est l'un des leviers principaux de régulation de l'offre dans le parc privé pour répondre à la crise du logement ;

Considérant que le dispositif est soutenu par 87 % des Français, selon un sondage IPSOS réalisé par la Fondation pour le Logement en octobre 2025 ;

Considérant que l'encadrement des loyers en vigueur depuis le 1er juillet 2019 s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant que comme prévu par la loi Elan du 23 novembre 2018, le Gouvernement a remis au Parlement en mai 2026 un rapport d'évaluation de cette expérimentation ;

Considérant qu'il ressort de ce rapport que le dispositif a permis une baisse des loyers entre 2% et 4% par rapport à la situation sans encadrement, les locataires parisiens ont ainsi évité une hausse de près de 800 euros par an grâce à l'encadrement des loyers ;

Considérant que selon l'étude menée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et le laboratoire de recherche en économie Cesaer en avril 2026, si tous les bailleurs respectaient strictement les plafonds réglementaires, l'effet du dispositif atteindrait alors -10,1 % ;

Considérant qu'à Paris, plus de 35% des logements observés affichent un loyer supérieur au plafond majoré, du fait notamment du non-respect de la réglementation, ou d'autres formes de contournement comme le co-living ou les baux civils ;

Considérant que la Ville de Paris a sollicité et obtenu la compétence du Préfet permettant l'instruction des signalements qui lui sont adressés, de contrôle et de sanction des propriétaires le cas échéant, lorsque le loyer d'un bail signé dépasse le loyer de référence, depuis janvier 2023 ;

Considérant que le dispositif volontariste de signalement mis en place par la Ville de Paris fonctionne : depuis 2023, 4 559 signalements de dépassement des loyers ont été déposés par des locataires ;

Considérant que le dispositif de signalement, de plus en plus sollicité, permet le rétablissement des droits des locataires par une restitution des trop-perçus de l'ordre de 3 476€ en moyenne et de mise en conformité du bail ;

Considérant que le non-respect de l'encadrement des loyers pénalise principalement les locataires les plus fragiles (personnes seules, jeunes ménages, étudiants ...) étant donné que 81% des signalements déposés auprès de la Ville concernent des petites surfaces (T1 et T2) ;

Considérant que 52% des logements concernés par un signalement de dépassement sont gérés par des agences immobilières ;

Considérant qu'une proposition de loi pour pérenniser et compléter l'encadrement des loyers a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale en décembre 2025, qu'elle doit désormais être examinée par le Sénat, et qu'il est urgent que le Gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour ;

Sur proposition des élu.es du Groupe Communiste Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE, le Conseil d'arrondissement du 10e émet le vœu :

- ***Que le Maire de Paris interpelle l'État afin que l'expérimentation de l'encadrement des loyers soit pérennisée avant le 23 novembre 2026 ;***
- ***Qu'une campagne publique soit menée pour obtenir la pérennisation de l'expérimentation de l'encadrement des loyers.***

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET déclare qu'elle votera en faveur du vœu du groupe PCF 10è, dont elle partage les l'analyse et les considérants.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Valentine SERINO.

Mme SERINO explique que le groupe Républicains et démocrates n'est pas opposé par principe à l'encadrement des loyers. Dans un marché aussi tendu que celui de Paris, il peut constituer un outil de protection pour les locataires face à certaines dérives. Cependant, il ne faut pas se tromper de diagnostic : l'encadrement des loyers traite plus les symptômes qu'il ne s'attaque véritablement aux causes profondes de la crise du logement. Le véritable problème, c'est celui d'un déséquilibre persistant entre une demande très forte et une offre insuffisante. Tant qu'on ne remettra pas davantage de biens sur le marché, les tensions demeureront. Or la politique de préemption systématique au profit du parc social, menée depuis plusieurs années par la majorité municipale, a contribué à réduire la part du parc locatif privé disponible sans parvenir à résorber durablement la pénurie.

Dans ces conditions, l'encadrement des loyers n'est « qu'un pansement sur une jambe de bois ». Pire, il a pour effet de renforcer la sélection entre les candidats à la location au détriment de ceux qui peinent déjà à se loger. Si l'on veut réellement améliorer l'accès au logement à Paris, il faut créer un choc d'offres. Cela passe notamment par l'accélération de la transformation des bureaux vacants en logements, la facilitation de la construction et, surtout, la remise sur le marché privé de logements destinés aux classes moyennes, la poursuite de la lutte contre les locations saisonnières qui retirent durablement des logements du marché et enfin l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent accéder à la propriété. L'accès au logement ne

sera pas résolu par le seul encadrement des loyers. Il exige une stratégie plus ambitieuse, fondée sur l'augmentation de l'offre, sur la fluidification du marché. Le seul encadrement des loyers ne permettant aucunement de régler le problème, le groupe Républicains et démocrates s'opposera au vœu.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD ne comprend pas l'argumentaire de Mme SERINO qu'il avait déjà entendu pendant la campagne des municipales. Il ne comprend pas comment le marché libre, totalement sans contraintes, permettrait d'avoir plus de logements à louer à des prix abordables. La situation est critique et Mme SERINO, qui a fait campagne, sait très bien que le logement est le sujet le plus mobilisateur à Paris où les habitant.es sont confronté.es à une situation qui est totalement anormale. Le prix des logements a augmenté de 250% depuis 2001, alors que les salaires ont augmenté de 40 à 50%. On est dans un décalage qui est absolu et sur lequel on a besoin d'agir avec détermination. L'engagement de la Ville doit être totale sur cette question, c'est ce qui a été affirmé par Emmanuel GRÉGOIRE.

Toute la palette va donc être mise en œuvre mais on a besoin de l'État pour continuer à faire de la régulation des loyers alors même que 35% des logements sont encore au-delà de l'encadrement des loyers. Celui-ci est indispensable car, si c'est le marché tout seul qui fait les prix, on va avoir des loyers excessifs et on va perdre les classes moyennes et toutes les personnes qui sont les plus utiles à Paris et qui doivent y être logées. Il est vraiment nécessaire de pérenniser ce dispositif. En conclusion de son intervention, M. RAIFAUD souhaite apporter un élément de mémoire et rappeler que c'est la loi ALUR, portée par Cécile DUFLOT dans le dernier gouvernement de gauche connu par la France en 2014, qui a été à l'initiative de l'encadrement des loyers.

Mme CORDEBARD convient qu'il faut rendre à Cécile ce qui appartient à Cécile, et donne la parole à Paul SIMONDON pour la dernière explication de vote.

M. SIMONDON s'adresse à Mme SERINO en rappelant que, si la campagne des municipales est terminée, elle n'est pas très ancienne. Il se souvient que la candidate des Républicains et démocrates était favorable à la fin du dispositif d'encadrement des loyers. Certains anciens élus de droite ont même dit à M. SIMONDON que c'est pour cette raison qu'elle avait perdu. Il n'est pas tout à fait d'accord avec eux en estimant que les raisons pour lesquelles Mme DATI a perdu sont multiples, mais celle-ci en faisait partie. En effet, c'était absolument catastrophique d'oser proposer à Paris – une ville qui subit à un tel point la difficulté de la crise du logement – une mesure immédiate de ponction sur les locataires au profit des propriétaires comme la fin de l'encadrement des loyers. C'est effectivement une mesure de pouvoir d'achat, ce sont 1 000 euros en moyenne par an et par locataire, peut-être plus selon les cas.

C'est également une mesure de décentralisation parce qu'il n'y pas que Paris qui s'en est saisie, ce n'est pas qu'une lubie de ville de gauche. La communauté d'agglomération du Pays Basque, qui n'est pas

spécialement constituée de villes de gauche, s'en est saisie parce que ces villes sont très touchées par la crise du logement, parce que les gens qui y travaillent ne peuvent plus y loger. Il y a plusieurs raisons qui expliquent la crise du logement. Bien évidemment il faut construire et il faut lutter contre les résidences secondaires, contre les logements vacants et contre les locations saisonnières. Mais il faut également continuer à faire de l'encadrement des loyers. Il existe une proposition de loi d'un collègue du groupe socialiste du Pays Basque, Iñaki ECHANIZ, qui a déjà été votée mais qui doit passer maintenant au Sénat. Il est très inquiétant de voir le très libéral ministre Vincent JEANBRUN en profiter pour liquider toute forme de régulation. C'est son objectif depuis longtemps et il est capable de tordre des rapports et de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas pour aller vers cet objectif. Il est nécessaire d'y résister.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'agit d'une illustration du désaccord existant entre, d'une part, les élu.es de gauche qui estiment que, sur un marché aussi tendu que celui de Paris, il est impossible sans une régulation de conserver les classes moyennes et les classes populaires et, d'autre part, les élu.es de droite qui estiment que le marché totalement libre a plus de vertus que la régulation. Le désaccord est bien connu et, sans plus tarder, Madame la Maire propose de passer au vote.

Le vœu du groupe PCF 10è, relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers, est adopté à la majorité (2 votes contre : Républicains et démocrates)

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le vœu suivant.

M. JOUSSELLIN présente le vœu.

V10-2026-14 – VŒU DU GROUPE PCF 10è RELATIF AU PRIX DU CDG EXPRESS

Considérant les travaux du CDG express, qui sont en train de prendre fin, pour une mise en service prévue au printemps 2028 ;

Considérant que ce train reliera la Gare de l'Est à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulles en 20 minutes ;

Considérant les oppositions qui s'étaient exprimées à l'époque du projet, principalement portées par l'association « Non au CDG Express », présidée par Didier Le Reste, ancien élu PCF du 10e ;

Considérant que les principales critiques reposaient sur le prix des travaux mais aussi sur ce train réservé à quelques un.es ;

Considérant que le projet se fera et que les conditions d'accès à ce train sont aujourd'hui posées ;

Considérant qu'un trajet simple Gare du Nord – Roissy coûte aujourd'hui 14 euros à un usager ;

Considérant que les prix prévus ont été dévoilés le week-end du 25 mai et que le trajet simple avec le CDG Express coûtera 25 euros ;

Considérant que le coût prévu pour les professionnels de l'aéroport est de 42 euros pour un aller-retour, soit bien plus que les 28 euros prévus par le RER B ;

Considérant qu'il est prévu une baisse de 34% pour les bénéficiaires d'un pass Navigo, ce qui reste au-dessus des 14 euros du trajet actuel ;

Considérant que ces prix ne font que confirmer les craintes de l'époque d'un « train pour les riches » qui ne profite ni aux usagers du quotidien ni aux travailleurs de Roissy ;

Considérant que les habitants du 10e ont souffert des travaux pendant plusieurs années ;

Considérant qu'un certain nombre de travailleurs de Roissy ont aujourd'hui fait le choix de vivre dans le 10e pour pouvoir profiter d'un accès direct à leur lieu de travail ;

Sur proposition des élu.es PCF du 10e Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE, le Conseil d'arrondissement du 10e émet le vœu :

- ***Que le Maire de Paris interpelle la présidente de Région et la SNCF pour que le prix du CDG Express soit revu, que le pass Navigo puisse être utilisé et que les travailleurs puissent utiliser ce train, sans augmentation de coût.***

En conclusion de sa présentation, **M. JOUSSELLIN** propose un petit amendement qui concerne l'attendu où les bonnes personnes à interpeller ne sont pas la présidente de Région et la SNCF mais plutôt le consortium. Il remercie Charlotte NENNER de le lui avoir fait remarquer.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

Contrairement à son collègue Élie JOUSSELLIN, **M. FORT** trouve que c'est formidable d'avoir le CDG Express qui arrivera à la Gare de l'Est en permettant ainsi de continuer à utiliser cette porte d'entrée dans le 10e arrondissement et d'accueillir de nombreux visiteurs et touristes internationaux. En même temps, le CDG Express facilitera la vie des nombreux Parisien.nes qui sont actuellement obligés de passer par le RER B en employant beaucoup plus de temps pour aller à l'aéroport Charles-de-Gaulle, et cela dans des conditions qui ne sont pas forcément idéales car le RER B est souvent bondé aux heures de pointe. M. FORT est donc très satisfait que le CDG Express arrive et notamment qu'il arrive au cœur du 10e arrondissement où il contribuera à dynamiser l'activité commerçante autour de la Gare de l'Est. Il serait bien que la Mairie du 10e accompagne son arrivée avec des aménagements qui soient à la hauteur. M. FORT en avait parlé dans le cadre de sa campagne, en se référant en particulier à la place Madeleine-Braun et à toutes les mobilités présentes dans les quartiers de la Gare de l'est et de la Gare du Nord.

Pour ce qui est des tarifs qui seront pratiqués sur le CDG Express, M. FORT est un peu plus contrasté par rapport à la critique qui en est faite dans le vœu. Effectivement, un billet à 25 euros peut paraître cher mais il reste dans les prix, voire il est inférieur aux prix pratiqués dans les autres capitales européennes. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas d'une clientèle qui fait de l'aller-retour quotidien pour aller travailler en utilisant ce train. Il s'agit d'une clientèle ponctuelle, souvent internationale, qui a les moyens de prendre

l'avion et donc d'emprunter le CDG Express pour accéder rapidement à Paris. 25 euros ne sont pas un prix excessif, surtout au regard des investissements qui ont été faits. Il y a un geste à 16,50 euros pour les détenteurs du pass Navigo. On pourrait faire mieux mais c'est plutôt dans la bonne fourchette de prix, surtout si on le compare au prix des taxis. De l'aéroport Charles-de-Gaulle pour aller sur la Rive Droite, ce sont 50 euros. C'est le tarif qui a été fixé par l'État. Si l'on compare les 50 euros du taxi avec les 25 euros du CDG Express, qui permet d'accéder au cœur de Paris en 25 ou 30 minutes à peine, c'est plutôt intéressant. S'il doit prendre l'avion, M. FORT utilisera le CDG Express.

En revanche, un point sur lequel M. FORT pourrait être d'accord avec le groupe PCF et qui aurait probablement dû être l'objet du vœu, concerne les personnes qui travaillent à l'aéroport Charles-de-Gaulle. M. FORT n'a pas eu le temps de contrôler mais leur nombre doit se compter en milliers. Pour ces personnes, et notamment pour celles qui se sont fixées dans le 10e arrondissement, il serait bien de chercher à négocier avec l'exploitant un tarif ultra-préférentiel pour leur éviter de prendre le RER B. Malheureusement, cela n'est pas l'objet du vœu et, pour cette raison, M. FORT votera contre. Il avait également noté que l'attendu ne s'adressait pas aux bons interlocuteurs, mais celui-ci a été corrigé par les amendements. M. FORT votera contre le vœu mais il pense qu'il y a quelque chose à creuser dans les négociations avec l'exploitant sur la tarification destinée aux personnes qui font l'aller-retour chaque jour pour aller travailler à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Mme CORDEBARD invite M. FORT à regarder la version amendée du vœu qui vient d'être distribuée.

M. FORT observe qu'il l'a reçue seulement deux minutes plus tôt.

Mme CORDEBARD explique qu'il ne s'agit pas d'un reproche mais que la nouvelle version va dans le sens des arguments apportés par M. FORT.

Après l'avoir lue rapidement, **M. FORT** constate que l'attendu a été corrigé avec le nom du consortium Hello Paris et qu'il est effectivement question des salariés de l'aéroport. Dans ces conditions, il votera en faveur du vœu du groupe PCF 10è.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER indique que le vœu du groupe PCF 10è lui fournit l'occasion de parler du CDG Express, qui est un projet qu'elle a détesté depuis le début. Ce projet est tout d'abord une erreur climatique et écologique puisqu'il parie sur un développement de l'aérien qui constitue le principal émetteur de gaz à effet de serre de la Ville de Paris. Qui plus est, les travaux se sont déroulés sur des secteurs où vivent des espèces protégées. C'est une erreur sociale de vouloir séparer absolument les touristes qui prendraient ce train de riches et les voyageurs usuels du RER B, et donc une espèce de ségrégation. Le prix est effectivement inaccessible puisqu'il est complètement en dehors du système des transports en commun.

Et puis, c'est une erreur qui coûte quand même très cher et, à ce propos, Mme NENNER rappelle les 2,6 milliards d'euros qui ont été investis pour le CDG Express, avec moins de 20% qui reviendra au transport du quotidien. Il s'agit donc d'une véritable aberration, d'un « truc des années '90 » qu'on a traîné longtemps et qui va finir par arriver.

Contrairement à M. FORT, Mme NENNER pense que le CDG Express sera un fiasco commercial car il devra se confronter à la concurrence du RER B, qui est accessible au pass Navigo, et à celle des taxis qui déposent leurs clients là où ils le veulent à Paris. Le CDG Express se transformera en fiasco commercial, et il est même possible qu'il finisse par revenir dans le giron des transports publics et, à ce moment-là, il faudra s'efforcer à récupérer toute la dette et à récupérer aussi l'exploitation. Et là, on aura un petit problème de financement. En attendant, la question va se poser pour les travailleurs du 10e, comme il est proposé dans le vœu. Mme NENNER se demande qui va payer les 25 ou 42 euros par jour, ce qui représente une certaine somme à la fin du mois. Il ne faut surtout pas que ce soit la Ville ni la Région qui doit payer et donner cette somme à un consortium privé. La solution de demander poliment à ce dernier d'accepter le pass Navigo est tout à fait louable, mais Mme NENNER n'est pas sûre qu'elle puisse aboutir. En tout cas, le CDG Express va arriver, hélas, et il faudra faire avec. Personnellement, elle trouve tellement déprimant de voir arriver ce type d'infrastructure à 2,6 milliards d'euros alors qu'il y aurait tellement besoin d'investissements lourds sur le RER B.

Mme CORDEBARD indique à Mme NENNER qu'elle partage son avis, et donne la parole à Pauline JOUBERT.

Mme JOUBERT va revenir sur deux ou trois points déjà mentionnés par ses collègues. Il est vrai que les tarifs, qui ont été dévoilés le 26 mai dernier, sont relativement élevés : 25 euros l'aller simple, 16,50 euros pour les détenteurs du pass Navigo – un pass Navigo qui a par ailleurs augmenté –, 42 euros l'aller-retour, 28 euros pour les détenteurs du pass Navigo. On est quand même sur des tarifs qui sont élevés même s'ils sont comparés à ceux d'autres trains européens similaires au CDG Express. Les trajets de ces autres trains sont quand même plus longs en kilomètres ou en durée et, par ailleurs, les prix les plus élevés sont souvent dans des villes européennes avec des pouvoirs d'achat plus élevés qu'à Paris. L'élément de comparaison est donc la fourchette haute du panier des villes européennes plutôt que la fourchette basse.

Le groupe Socialiste et apparentée partage l'inquiétude exprimée par les collègues du groupe communiste, celle d'un train pour les riches qui ne servirait qu'à une partie des voyageurs. Depuis le début du projet, on sait que c'est quand même le risque et que c'est aussi l'objectif du projet au départ. Comme l'a rappelé Mme NENNER, le coût du projet est de 2,6 milliards d'euros. Il s'agit d'une somme considérable, surtout si l'on considère que le financement vient principalement d'un prêt de l'État à hauteur de 2,2 milliards d'euros. Mme JOUBERT souhaite le souligner car, dans une période de crise budgétaire, il faut aussi se rappeler d'où vient l'argent. En l'occurrence, il s'agit d'argent public, ce qui expose indirectement le contribuable en cas de recettes insuffisantes. Il y a également la question de la robustesse de ce modèle économique si seulement un petit nombre de voyageurs est en mesure de payer un billet qui est trop cher. On verra

comme cela fonctionne, mais les élu.es socialistes qui sont à la Région défendent le principe que ces mêmes ressources auraient pu être prioritairement ciblées auprès des voyageurs du quotidien du RER B, qui heureusement devrait bénéficier de modifications dans peu de temps mais quand même trop de temps. Il faut rendre ce train plus utile et faciliter la vie de celles et ceux qui en ont besoin, notamment les travailleurs et les travailleuses du quotidien puisque ce projet a été financé par de l'argent public, en faisant en sorte qu'il bénéficie davantage à l'intérêt général. Le groupe Socialiste et apparentée votera donc en faveur du vœu du groupe PCF 10è.

Mme CORDEBARD la remercie et propose aux élu.es de passer au vote.

Le vœu du groupe PCF 10e, relatif aux prix du CDG Express, est adopté à l'unanimité (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD invite Valentine SERINO à présenter le vœu du groupe Républicains et démocrates.

Mme SERINO présente le vœu.

V10-2026-09 – VŒU DU GROUPE RÉPUBLICAINS ET DÉMOCRATES RELATIF À LA FERMETURE DE LA HALTE SOINS ADDICTIONS ET À LA MISE EN PLACE D'UN RÉEL PARCOURS DE SOINS POUR LES USAGERS DE DROGUES

Considérant que la consommation de produits psychoactifs est un réel enjeu de santé publique entraînant souvent un enjeu de sécurité publique ;

Considérant la concentration persistante de scènes ouvertes de consommation de drogues dans les quartiers du nord-est parisien, plus particulièrement autour de la salle de consommation de l'hôpital Lariboisière, et les conséquences sanitaires, sociales, humaines et de tranquillité publique qu'elles entraînent pour les personnes toxicomanes comme pour les riverains ;

Considérant que 60 % des usagers de drogues présentent des pathologies psychiatriques ou neuropsychiques graves, et que l'errance de rue aggrave ces pathologies tout en rendant les soins quasi impossibles ;

Considérant que les dispositifs existants de réduction des risques et des dommages (RDRD) jouent un rôle de prise de contact et d'orientation des personnes souffrant d'addictions lourdes, mais que les enjeux de soin, de sevrage, de sortie de la rue et de réinsertion nécessitent des structures thérapeutiques spécialisées et adaptées ;

Considérant que face à l'essor de drogues comme le crack (pour lequel il existe moins d'outils médicaux efficaces que pour les opioïdes), l'héroïne, le fentanyl, ou encore la xylazine, le modèle centré sur la RDRD n'est pas suffisamment efficace pour endiguer les dynamiques actuelles de dépendance ;

Considérant que le dispositif de RDRD n'agit pas directement sur les causes profondes (précarité, troubles psy, marginalisation) des usagers, et qu'il stabilise davantage la situation qu'il ne réduit la consommation globale ;

Considérant que, dans ce cadre, une Halte Soins Addictions a été implantée à Paris en 2016 au 14, rue Ambroise Paré (10e) dans le but d'encadrer la consommation de drogue des toxicomanes ;

Considérant qu'il ne devait s'agir que d'une expérimentation, mais que celle-ci ne cesse d'être prolongée malgré l'absence de résultats : aucun consommateur n'a été conduit vers le sevrage via la fréquentation de cette salle qui maintient au contraire les usagers de drogue dans leur addiction ;

Considérant que l'implantation de cette salle a coïncidé avec le renforcement visible de phénomènes de deal dans le secteur ;

Considérant que cette situation de détresse sanitaire pour les consommateurs a également un impact sécuritaire pour les riverains, qui subissent quotidiennement les nuisances liées à la présence de cette salle (seringues qui jonchent le sol, dealers…) ;

Considérant que la défense des Haltes Soins Addictions résulte d'un fatalisme et symbolise l'abandon de la lutte publique contre la consommation de drogue, puisqu'elle confirme le principe selon lequel il vaut mieux encadrer la consommation que la prévenir ;

Considérant que la sortie durable de l'addiction nécessite un parcours structuré de soin, de sevrage, de postcure et de réinsertion s'inscrivant généralement sur plusieurs années ; que la réussite d'un tel parcours repose également sur la rapidité de la prise en charge, et que cela suppose des capacités d'accueil immédiates au sein de structures thérapeutiques spécialisées permettant un accompagnement vers la reconstruction et la sortie durable de l'addiction ;

Considérant que ce processus nécessite à la fois un éloignement géographique des lieux de deal pour rompre avec l'environnement de consommation, et un éloignement des fortes densités de population pour des raisons de sécurité des riverains ;

Considérant le succès des modèles de thérapies comportementales et des communautés thérapeutiques qui privilégient le sevrage complet et la reconstruction de l'individu ;

Sur proposition du groupe Républicains et Démocrates, le conseil du 10e arrondissement émet le vœu :

- ***Que la Mairie du 10e arrondissement plaide pour la fermeture définitive de la Halte Soins Addictions du 14, rue Ambroise Paré ;***
- ***Que la Mairie du 10e arrondissement cesse de promouvoir la multiplication de ces salles qui ne conduisent aucun consommateur vers le sevrage, et qui, par ailleurs, ne réduisent pas suffisamment les risques ;***
- ***Que la Mairie du 10e arrondissement revoie sa politique de santé publique en matière d'addictions et rééquilibre les subventions qu'elle octroie en privilégiant les structures de soins ayant fait leurs preuves et qui conduisent vers le sevrage (comme EDVO par exemple, qui sèvre 75% de ses résidents) ;***
- ***Que la Mairie du 10e arrondissement plaide pour l'évolution des CAARUD/CSAPA en pôles de soin intégré (psychiatrie, addictologie, social, culturel) et la modification de leur fonctionnement en cessant progressivement l'administration de médicaments aux toxicomanes, qui créent souvent une nouvelle addiction ;***
- ***Que la Mairie du 10e arrondissement accompagne la création et le développement de centres thérapeutiques de postcure dédiés aux usagers de drogue, offrant une prise en charge globale (médicale, psychologique, sociale et de réinsertion, dans des sites adaptés), par la Ville de Paris, situés à distance des zones de forte densité résidentielle et des scènes ouvertes de consommation ;***
- ***Que la Mairie du 10e arrondissement appelle la Ville de Paris à mettre à disposition de ces structures des sites adaptés relevant de son patrimoine immobilier ou de son contingent foncier, notamment en moyenne et grande couronne, voire hors d'Île-de-France, afin d'offrir aux anciens***

toxicomanes un environnement réellement propice à la longue période de postcure qui suit le sevrage médicalisé, à la reconstruction et à la réinsertion, tout en désaturant durablement l'espace public parisien et les quartiers aujourd'hui confrontés aux scènes ouvertes de consommation.

Mme CORDEBARD demande à Valentine SERINO où ces centres de sevrage obligatoire devraient, d'après elle, être installés.

Mme SERINO répond qu'il pourrait s'agir, par exemple, de locaux appartenant à la Ville de Paris situés en Île-de-France, en tout cas en dehors des quartiers à forte concentration et des quartiers d'habitation.

Mme CORDEBARD la remercie pour sa réponse et donne la parole à Bertil FORT en invitant chacun.e des intervenant.es à ne pas dépasser les trois minutes de temps de parole.

M. FORT se sent un peu mal à l'aise avec la façon dont a été présenté le vœu. Les Républicains et démocrates emploient beaucoup de mots pour dire simplement qu'ils sont contre les salles de consommation et qu'ils veulent les arrêter, sans pourtant dire véritablement ce qu'ils feraient à la place. Cela amène M. FORT à leur demander s'ils ont déjà visité la salle de consommation du 10e, s'ils habitent dans le quartier et s'ils se sont déjà rendus dans la communauté EDVO ou dans une autre communauté thérapeutique comme celle, par exemple, d'Aubervilliers. Il n'en a pas l'impression et il pense qu'en réalité, ils sont en train de proposer de fermer une structure d'accompagnement à moindre risque sans l'avoir visitée et sans connaître bien le quartier de la Gare du Nord. M. FORT ne fait pas partie de celles et ceux qui considèrent qu'il faut laisser les personnes mourir dans la rue ou laisser la misère dans la rue, qu'il s'agisse de personnes toxicomanes ou de personnes sans-abri. Bien au contraire, il considère qu'il faut les prendre en charge et que les salles de consommation à moindre risque sont utiles pour permettre de capter une population de toxicomanes qui est à la rue.

Les Républicains et démocrates ont parlé de communautés thérapeutiques mais les personnes toxicomanes ne peuvent pas être mises directement dans une communauté thérapeutique. Lors de la mandature précédente, M. FORT avait présenté en Conseil d'arrondissement un vœu sur le sujet, l'un de ses rares vœux qui avaient été votés à l'unanimité. Il s'agit de structures qui peuvent être utiles mais à partir du moment où elles sont inscrites dans un parcours de soins. En tout cas, elles ne peuvent pas remplacer une salle de consommation à moindre risque, qui sert à capter un public qui est dans une situation d'extrême précarité. M. FORT rappelle que 70% de ce public est constitué par des sans-abri. Il y a ensuite une phase de désintoxication et, enfin, une phase potentielle de communauté thérapeutique. Il s'agit d'un des écueils majeurs de la politique de soins et d'accompagnement qu'on a aujourd'hui à Paris et en France, c'est-à-dire qu'on n'accompagne pas suffisamment vers la désintoxication et ensuite vers le travail et l'abstinence sur

le long terme. Il faudrait donc miser là-dessus plutôt que sur la fermeture pure et dure des salles de consommation à moindre risque.

Au-delà de la communication politique qu'il peut y avoir derrière le vœu, il existe également l'inquiétude légitime des riverains qu'il faut prendre en compte. M. FORT peut en parler car il habite dans le quartier de la Gare du Nord, non loin de la salle de consommation. Le quartier de la Gare du Nord connaît beaucoup de problèmes. Si l'on traitait les sujets de la propreté, des sans-abris, des distributions alimentaires, de l'occupation abusive de l'espace public, des mobilités et des nuisances sonores, sans même parler de la consommation à moindre risques, l'image du quartier et la qualité de vie des riverains seraient considérablement rehaussées. En s'agissant de la salle de consommation, il y a des *quick wins* qui pourraient être mis en œuvre de façon à faciliter, à simplifier et à améliorer la qualité de vie des riverains. La première chose à faire serait l'obligation de consommer à l'intérieur – c'est un débat que M. FORT a eu avec le docteur et les personnels de la salle de consommation qui n'étaient pas d'accord avec lui. En effet, à peu près 20 ou 30% des usagers de drogues qui entrent dans cette salle en ressortent avec des seringues, ce qui crée un véritable problème car ils vont se droguer soit dans le hall d'un immeuble soit dans la sanisette à côté. Si l'on obligeait ces personnes à consommer à l'intérieur, il y aurait déjà une diminution assez conséquente de la consommation sur l'espace public.

Il est vrai en revanche – et M. FORT a parlé de ce sujet pendant la campagne des municipales – que le positionnement de la salle n'est pas très satisfaisant. C'est faux de dire que sa présence déstabilise tout un quartier car seulement la rue Ambroise Paré et la rue Guy Patin sont concernées et, dès qu'il y a un problème, les personnels de la salle interviennent très rapidement, et M. FORT souhaite d'ailleurs leur rendre hommage. Toutefois, si cette salle était positionnée à l'intérieur de l'hôpital Lariboisière ou du côté du boulevard de la Chapelle, cela permettrait d'éviter un certain nombre de problèmes et probablement de vœux comme celui de ce soir. Car il est vrai que cette salle est source de nuisances dans l'environnement immédiat. Mais si l'on mettait en place l'interdiction pour les usagers de sortir avec des seringues, cela pourrait contribuer à améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Mme CORDEBARD observe que le moins que l'on puisse dire, c'est que sa consigne de respecter les trois minutes n'a pas été respectée. Elle encourage cependant les prochains intervenants à essayer de le faire.

Mme BEAUVALET déclare qu'elle votera de manière résolue contre le vœu des Républicains et démocrates. Pour expliquer les raisons de son opposition, elle va s'appuyer sur le consensus scientifique qui est absent du vœu, et notamment sur une étude pluridisciplinaire qui a été commandée par la MILDECA à l'Inserm et qui se base sur des résultats en épidémiologie, économie de la santé et sociologie montrant que les salles de consommation à moindre risque de Paris et de Strasbourg présentent des effets positifs en termes de

santé publique, avec une amélioration de la prise en charge, une amélioration de la santé – et notamment une baisse du VIH ou de l'hépatite C – ainsi qu'une diminution des passages aux urgences. Avec des projections sur 10 ans, on est donc sur une diminution de 11 millions d'euros de coûts économiques. C'est un argument auquel devraient être sensibles des personnes qui soutiennent à l'Assemblée nationale des budgets d'austérité visant à diminuer les nombres de lits dans les hôpitaux. Ainsi, y compris sur l'aspect économique, les externalités sont positives.

Il est vrai que l'acceptabilité sociale est mitigée, et c'est ici que les Républicains et démocrates inscrivent la plupart de leurs arguments au mépris des motifs exposés par Mme BEAUVALET. Toutefois, selon cette même étude, plus de 80% des Français.es sont favorables à ces salles. La question qui se pose en réalité est comment intégrer pleinement dans le tissu urbain un espace où vont se rendre les usagers et non les toxicomanes puisque, à priori, le dépaysement fait qu'un usager aura moins tendance à s'y rendre. Le vœu du groupe Républicains et démocrates vise à côté de ce que préconise aujourd'hui le consensus scientifique, un certain nombre d'auteurs comme Marie-Geoffrey ROUSTY, les travaux de l'Inserm ou encore les articles parus dans la Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique. Il existe donc énormément de choses à lire sur le sujet pour penser à un autre cadrage politique et éviter de faire des situations de vulnérabilité et parfois de détresse un cheval de bataille. Cela avait étonné Mme BEAUVALET de voir, pendant la campagne des élections municipales, des vidéos de Rachida DATI et du youtubeur d'extrême-droite Tony PITTARO « faisant leur beurre » sur des contenus qui portaient atteinte à la dignité des personnes, sans proposer des mesures pour répondre à la situation de grande fragilité sociale de ces personnes. Mme BEAUVALET apporte tout son soutien à celles et ceux qui font vivre cette salle de consommation qui a été attaquée, il y a quelques années, par des militants d'extrême droite. Elle pense qu'il en faut davantage, y compris dans Paris intra-muros, en travaillant pour qu'elles soient acceptées dans le tissu urbain sans céder à des sirènes un peu sensationnalistes qui vont totalement contre la science.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie Valentine SERINO pour son vœu qui permet de rappeler que, malgré ce que certains essaient de faire croire, être de gauche ou être de droite veut bien dire quelque chose. Il ne souhaite pas reprendre les mêmes arguments qui ont été donnés avant son intervention ou qui seront donnés après, ni rappeler toutes les études qui ont démontré l'utilité des salles de consommation ou le combat que la majorité a mené derrière Rémi FÉRAUD, Alexandra CORDEBARD, Alain LHOSTIS et d'autres pour ouvrir cette salle. Il ne souhaite pas non plus rappeler que la majorité est mobilisée pour qu'elle reste ouverte et qu'elle votera contre le vœu. Ce n'est pas là le plus important. M. JOUSSELLIN se contentera simplement de rappeler que, durant la campagne, Mme SERINO a régulièrement dit qu'elle vivait dans le 10^{e} depuis dix ans et qu'elle avait vu l'arrondissement se dégrader. Pour celles et ceux qui, comme M.

JOUSSELLIN, sont dans le 10e depuis bien plus de dix ans, il peut lui assurer que ce n'est pas le ressenti et que pour rien au monde il voudrait retrouver la situation d'avant 2016, avec des personnes toxicomanes dans les halls des immeubles et des seringues sur l'espace public. C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'habitant.es disent.

M. JOUSSELLIN ne dira pas que tout va bien car des problèmes demeurent dans le quartier. Mais là où il est en désaccord avec les Républicains et démocrates, c'est que, contrairement à eux, il ne pense pas que c'est à cause de la salle qu'il y a des problèmes mais parce que c'est la seule salle en Île-de-France. Il préfère demander l'ouverture de nouvelles salles que la fermeture sèche de celle-ci. Toutefois, le groupe Républicains et démocrates a été élu par la droite du 10e, qui s'est toujours opposée à la salle de consommation. Ces électeurs doivent être représentés au Conseil d'arrondissement, leur voix doit être entendue et le vœu présenté par Mme SERINO est légitime. Ils serons rarement d'accord sur le fond et, en tout cas, pas sur la salle de consommation, mais M. JOUSSELLIN aura toujours plus d'estime pour des personnes qui s'affichent ouvertement de droite, même s'ils savent que ce n'est pas l'étiquette la plus vendeuse dans le 10e, et qui portent leurs convictions que pour des personnes qui essaient de gommer leurs idées au moment de la campagne électorale, qui varient dix fois d'avis en six ans sur la salle de consommation et dont, après cinq minutes, M. JOUSSELLIN n'a toujours pas compris qu'elle est la position.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER, dont la position est en revanche parfaitement claire et connue.

M. CROSNIER indique qu'il ne fera pas une intervention qui serait très proche de celles de Marion BEAUVALET et d'Élie JOUSSELLIN, en faisant appel au consensus scientifique, aux externalités positives pour le voisinage ainsi qu'aux externalités positives d'un point de vue économique. Il souhaite cependant revenir sur un point du vœu où il est indiqué que l'expérimentation dure depuis trop longtemps et qu'il faudrait qu'elle cesse. M. CROSNIER est d'accord sur le fait que l'expérimentation dure depuis trop longtemps et qu'elle précarise des salariés qui ne savent pas exactement si leur mission sera prolongée. Les élu.es écologistes appellent ainsi à la pérennisation de la salle de consommation autant que de besoin et à la duplication des dispositifs, car il est nécessaire de se placer à hauteur des personnes et à hauteur de besoins. Il existe plusieurs dispositifs sanitaires qui sont proposés dans le vœu et qui s'inscrivent dans un parcours de soins et qui sont, selon M. CROSNIER, plutôt bons. Il existe effectivement des personnes qui vont faire du sevrage parce qu'elles sont dépaysées et parce qu'elles le souhaitent. Cela peut être une solution mais seulement pour une partie assez peu importante des usagers de drogues, car on sait combien leur coûte de partir et d'être coupé de leurs habitudes, encore plus quand ils se trouvent dans une situation de précarité.

Toutefois, cette solution ne peut pas être la seule et on ne peut pas indiquer qu'on va fermer un établissement à Paris pour en ouvrir beaucoup d'autres ailleurs. Tout d'abord, ce n'est pas très respectueux vis-à-vis de ces personnes et ensuite c'est assez simple politiquement d'avoir toujours le même argumentaire. Cela ne fait pas exactement avancer les choses. Les élu.es écologistes rappellent évidemment leur soutien à l'association Gaïa qui gère cette structure. M. CROSNIER note enfin – comme l'a fait son collègue avec malice – l'évolution du positionnement de M. FORT...

M. FORT l'interrompt pour dire qu'il s'agit d'une *fake new* communiste.

Mme CORDEBARD invite M. FORT à éteindre son micro car il n'a pas la parole.

Après avoir signalé à M. FORT qu'il est écologiste, **M. CROSNIER** termine son intervention en réitérant le soutien de son groupe à la réduction des risques liés à la consommation de drogues et donc au dispositif de la salle de consommation. Le souhait des écologistes est qu'il se duplique dans d'autres arrondissements parisiens et que l'on parte des personnes concernées pour trouver des solutions. Il y en a un panel important et il faudra en discuter ensemble.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Philomène JUILLET qui intervient au nom de l'exécutif.

Mme JUILLET rappelle que cela fait bientôt dix ans qu'il existe dans le 10e arrondissement une salle de consommation à moindre risque qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler une Halte Soins Addictions (HSA). Ce dispositif est encore trop souvent qualifié de « salle de shoot » dans le débat public et médiatique. Les Républicains et démocrates n'ont pas prononcé cette expression ce soir mais ils l'ont pensée tellement fort que Mme JUILLET l'a entendue. Cette expression un peu facile est encore à l'origine de nombreuses idées reçues et fait totalement l'impasse sur la dimension sanitaire et sociale de la réduction des risques, discipline vieille d'un siècle déjà et reconnue d'utilité publique, notamment depuis la lutte contre le VIH. Cela fait bientôt dix ans que les élu.es locaux mais aussi les riverain.es du 10e constatent les apports positifs de ce dispositif grâce auquel des consommateurs de drogues en situation précaire, voire très précaire, peuvent consommer dans des conditions sanitaires favorables et sous la supervision de professionnels.

Le élu.es locaux et les riverain.es ne sont pas les seuls à faire état de leur utilité. Mme JUILLET ne reviendra pas sur l'étude de l'Inserm dont a parlé Marion BEAUVALET. Il y a également une « mission flash » menée par deux députés de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et, plus récemment, un rapport de l'Inspection générale de l'administration qui estimait que « la fermeture des deux HSA dégraderait la tranquillité publique, mettrait en danger des usagers en situation précaire et mobiliseraient des forces de police inutilement pour gérer les consommations rendues à l'espace public ». Cette fin de

phrase sur l'espace public et sur la mobilisation des forces de police a été, à peu près avec les mêmes mots, reprise par le Préfet de police de Paris. Fermer la HSA du 10e reviendrait à renvoyer plus de 80 000 consommations par an dans la rue mais aussi à supprimer les 3 500 consultations médicales et sociales qui s'y tiennent, car la HSA n'est pas seulement une salle de consommation. Il est difficile pour Mme JUILLET de répondre au vœu des Républicains et démocrates sans revenir encore une fois – la majorité l'a beaucoup fait au cours du mandat précédent et continuera de le faire autant de fois qu'il sera nécessaire – sur ce qu'est la réduction des risques. Celle-ci vise à atténuer les conséquences négatives de la consommation plutôt qu'à exiger une abstinence totale, car le voilà le fameux mot de tout à l'heure, la fameuse question de l'abstinence et du sevrage.

Le vœu des Républicains et démocrates est parti du mauvais pied car le fait d'exiger l'abstinence avant d'offrir de l'aide, empêche les personnes les plus vulnérables d'accéder aux soins. La réduction des risques renverse ce schéma, elle va à la rencontre des personnes là où elles sont. Les salles de consommation et celles que Mme SERINO appelle « les salles ouvertes » existaient déjà avant la salle, celle-ci ne les a pas emmenées. On n'envoie pas les gens là où ils sont invisibles, là où ils ne dérangent pas mais on leur apporte un soutien sans condition. L'idée fausse encore courante selon laquelle la réduction des risques s'oppose totalement à l'abstinence ou décourage les consommateurs d'arrêter n'est pas exacte. Elle n'exige tout simplement pas le sevrage comme condition préalable aux soins. Le sevrage est un objectif qui reste et qui est encouragé. Mais il représente une option parmi d'autres et non le seul résultat acceptable. Mme JUILLET s'adresse à Mme SERINO pour l'informer qu'une étude importante, menée récemment à Vancouver, indique que plutôt que d'encourager ou de prolonger la consommation de substances, les programmes de réduction des risques augmentent le recours au traitement. Les personnes inscrites dans les HSA ont 30 à 60% plus de chances d'entrer en cure de désintoxication et présentent des taux plus élevés de début de traitement de la dépendance, en établissant tout simplement une confiance avec des systèmes de santé qui les ont auparavant laissés pour compte.

Il est vrai qu'il est nécessaire d'avoir davantage de lieux proposant des alternatives et pas seulement des salles et des HSA, elles ne suffisent pas. L'État doit imaginer un grand plan et se pencher enfin sérieusement sur la question de la psychiatrie. Il faut continuer à avancer et soutenir ce que le vœu appelle « un réel parcours de soins ». Une HSA en est un. Les moyens ne sont pas suffisants et la Ville de Paris ne peut répondre seule à la question de la présence de consommateurs de drogues dans les rues et dans les espaces publics. Cependant, les HSA, en tout cas celle de Paris, ne doivent pas fermer. Les consommateurs ne doivent pas, du moins pas exclusivement, être envoyés loin de Paris et encore moins être abandonnés faute de suivi. La réduction des risques ne doit pas être abandonnée, elle doit même continuer d'être développée, expliquée et vulgarisée car les salles permettent un réel parcours de soins. La réduction des risques ne doit plus être présentée, trop souvent par jugement moral, comme une politique publique laxiste et inefficace.

C'est un outil qui a fait ses preuves, un outil de santé publique fondé sur la dignité humaine, un outil solidaire qui sauve des vies et qui se base sur des valeurs qui fondent aujourd'hui l'engagement municipal. Le 10e arrondissement était pionnier, il y a plusieurs décennies, en ouvrant un centre rue Beaurepaire. Il a été plus que fidèle à ses valeurs en ouvrant la SCMR il y a bientôt dix ans. Le Républicains et démocrates peuvent continuer à penser, s'ils le souhaitent, que leur paradigme est le bon, mais l'exécutif votera contre leur vœu tout en restant à leur disposition – en tout cas Mme JUILLET – pour échanger sur les études et les recherches disponibles. Au-delà des jugements moraux et de leurs différences politiques et idéologiques, elle est convaincue qu'un jour la réduction des risques sera comprise et soutenue par toute et tous.

Mme CORDEBARD observe que les Républicains et démocrates ont réussi à réunir l'ensemble du Conseil contre leur vœu. En dehors de toute plaisanterie, le vœu traite d'un sujet qui a été très travaillé dans le 10e et dont il y a des avantages à s'imprégner. On l'entend dans les propos actuels de Bertil FORT – Madame la Maire le dit de manière très sincère et sans polémique –, et il y a des avantages à sortir des discours d'opposition systématique tenus par une partie de la droite parisienne. Elle ne s'adresse pas à Mme SERINO et à M. JUMEL, mais elle décrit le contexte. Il serait intéressant de pouvoir continuer la discussion. Madame la Maire ne donne qu'un seul argument – que d'ailleurs Mme JUILLET a mentionné – qui est peut-être susceptible de convaincre les élu.es de l'opposition à réfléchir autrement sur le sujet. Au moment où la salle du 10e a risqué de fermer, il y a eu un consensus total de la part du Préfet d'Île-de-France, de l'ancien Préfet de police qui est devenu Ministre de l'Intérieur et de l'ensemble des élu.es de droite et de gauche qui disaient tous qu'il ne fallait surtout pas fermer cette salle. Madame la Maire a donné cet éclairage pour pouvoir continuer à discuter de ce sujet avec les élu.es de l'opposition.

Le vœu du groupe Les Républicains et Démocrates, relatif à la fermeture de la Halte Soins Addictions et à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue, est rejeté (2 votes pour : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter le premier des quatre vœux qui restent à examiner.

Mme BEAUVALET présente le vœu.

V10-2026-12 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AU CADMIUM DANS LES CANTINES SCOLAIRES DU 10e ARRONDISSEMENT

Considérant que le cadmium est un métal lourd toxique classé cancérogène certain pour l'être humain, dont l'exposition chronique est associée à des atteintes rénales, osseuses et à un risque accru de cancers ;

Considérant que les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ont mis en évidence une exposition alimentaire significative de la population française au cadmium, notamment via certaines denrées courantes (céréales, pommes de terre, légumes, produits issus de sols contaminés) ;

Considérant que l'analyse publiée en 2014 dans le British Journal of Nutrition démontre que les aliments issus de l'agriculture biologique sont moins contaminés que les aliments issus de l'agriculture conventionnelle ou durable, jusqu'à près de la moitié moins que ceux issus du conventionnel ;

Considérant que les enfants constituent une population particulièrement vulnérable, en raison de leur poids corporel plus faible, de leur métabolisme et de leur phase de développement, ce qui les expose davantage aux effets toxiques du cadmium ;

Considérant que la restauration scolaire représente un levier essentiel de protection de la santé publique, en particulier pour les enfants les plus jeunes, et qu'elle doit tendre vers les standards les plus élevés en matière de qualité sanitaire des aliments ;

Considérant qu'il existe des marges de manœuvre dans les politiques d'achat public permettant de privilégier des filières agricoles et des produits présentant des teneurs plus faibles en contaminants, notamment par le choix des origines, des modes de production et des pratiques culturales ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le Conseil du 10e arrondissement :

- ***Propose l'établissement d'un état des lieux précis de l'exposition potentielle au cadmium dans les cantines scolaires de l'arrondissement, incluant l'identification des denrées les plus susceptibles de contenir du cadmium, l'analyse des filières d'approvisionnement actuelles, et, dans la mesure du possible, une estimation des niveaux d'exposition des enfants ;***
- ***Définit et met en œuvre une stratégie d'achats visant à réduire l'exposition au cadmium, notamment par le fléchage vers des denrées issues de zones agricoles faiblement contaminées, la diversification des sources d'approvisionnement et la prise en compte de critères sanitaires renforcés dans les marchés publics ;***
- ***Engage, en lien avec les autorités sanitaires compétentes, une campagne de tests ciblés sur certaines denrées alimentaires actuellement servies, en priorité celles identifiées comme à risque, afin de mesurer leur teneur en cadmium ;***
- ***Présente régulièrement au Conseil d'administration de la caisse des écoles et aux usagers et usagères et leur famille un suivi des actions engagées et des résultats obtenus, dans une logique de transparence et d'amélioration continue de la qualité sanitaire des repas servis.***

Mme CORDEBARD la remercie pour son vœu, que l'exécutif a lu avec intérêt, et donne la parole à Paul SIMONDON qui proposera un certain nombre d'amendements.

M. SIMONDON remercie Marion BEAUVALET pour son vœu qui poursuit la discussion déjà entamée au Conseil d'administration de la Caisse des écoles. Il a trouvé le sujet du vœu, c'est-à-dire l'alerte sur les conséquences du cadmium, très intéressant et important. L'ANSES a rédigé un rapport très remarqué sur ce sujet et la directrice de la Caisse des écoles a, d'ores et déjà, commencé à faire un recensement précis, sur la base de cette étude, des aliments qui sont susceptibles de contenir le plus de cadmium et des aliments pour lesquels le passage au bio permettra de diminuer au maximum la concentration de cadmium, ainsi qu'à se pencher sur le stade actuel de la trajectoire de passage au bio dans les cantines scolaires du 10e. C'est sur cette base qu'il sera possible d'avoir une communication avec les familles sur ce sujet lors de la

rentrée scolaire. M. SIMONDON laisse Charlotte NENNER compléter ses propos et informe Marion BEAUVALET que, globalement, l'exécutif reprend son vœu en lui proposant des amendements pour être sûr que le vœu se base vraiment sur l'étude de l'Anses et que c'est sur la base de cette étude qu'il faudra chercher les denrées susceptibles de contenir du cadmium. Il y a également un sujet plus délicat qui concerne la campagne de tests ciblés. Selon les informations disponibles, pour l'instant il n'est pas possible d'en faire car il n'existe pas d'affichage obligatoire de la part des fournisseurs sur ce sujet. M. SIMONDON propose donc à Marion BEAUVALET de suivre ce sujet avec Charlotte NENNER au sein de la Caisse des écoles et de voir comment il est possible d'avancer mais, pour le moment, de renoncer au troisième attendu qui porte sur ce point.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER remercie tout d'abord Marion BEAUVALET d'avoir mis le sujet du cadmium sur la table. Effectivement, on en a parlé au Conseil d'administration de la Caisse des écoles car il fait l'objet d'une actualité inquiétante. Il y a eu des alertes de médecins et l'Anses a publié une étude particulièrement alarmante selon laquelle en France les sols sont deux fois plus pollués qu'ailleurs. Aujourd'hui même, Clémentine AUTAIN et Benoît BITEAU ont déposé une proposition de loi en ce sens. Les seuils en France sont de 90 mg par kilo alors que le seuil maximum en Europe est de 60 mg par kilo et que le seuil préconisé par l'Anses est de 20 mg par kilo. En France on est donc sur des pratiques d'usage de pesticides extrêmement problématiques. Ces pesticides arrivent dans les assiettes, et notamment dans celles des enfants qui sont plus fragiles et plus exposés à cette pollution grave d'un point de vue sanitaire. La stratégie pour lutter contre le cadmium au niveau national, c'est de réduire ce seuil. Alors que la droite voudrait retarder ce processus, mais Clémentine AUTAIN et Benoît BITEAU proposent d'accélérer la démarche pour arriver au 20 mg par kilo préconisé.

Au niveau local ce que la municipalité peut faire, c'est de travailler sur le bio. Cela permettra de mettre en place des actions concrètes. Les amendements proposés au vœu de Marion BEAUVALET visent à changer légèrement la stratégie en ayant comme point de départ les denrées recensées dans l'étude de l'Anses et en se donnant comme objectif d'aller progressivement vers 100% de bio. On sait que dans le bio il y a beaucoup moins de pesticides et donc beaucoup moins de cadmium. C'est la stratégie la plus efficace, beaucoup plus efficace que de se lancer dans des études qui seraient très compliquées à mener et sur lesquelles la Ville de Paris n'est pas forcément très compétente. Il vaut mieux se baser sur l'étude de l'Anses et aller vers le 100% bio sur les denrées comme les pâtes et le pain où l'on sait qu'il y a du cadmium et donc du danger.

Mme CORDEBARD la remercie et demande à Marion BEAUVALET si elle accepte d'amender son vœu.

Mme BEAUVALET répond qu'elle accepte les amendements et ajoute qu'elle ne doute pas que, si un jour il était possible d'avancer aussi sur les tests ciblés qui font l'objet de son troisième attendu, cela sera fait.

Mme CORDEBARD la remercie d'avoir porté sur la table ce sujet auquel elle s'intéresse particulièrement en tant que Maire et présidente de la Caisse des écoles du 10e. Il s'agit d'un sujet qui a émergé récemment et sur lequel la municipalité va essayer d'être proactive en ultra-local. On verra ensuite si cette façon de procéder sera modélisable. Comme l'expliquait Charlotte NENNER, il faudra suivre une méthode, trouver les bons leviers et ensuite populariser la démarche au maximum pour qu'elle puisse servir à d'autres. Madame la Maire propose aux élu.es de passer au vote.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 10e arrondissement de Paris, est adopté à l'unanimité avec les amendements proposés par l'exécutif (2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD quitte temporairement la séance en confiant la présidence à Mme Pauline JOUBERT.

Mme JOUBERT invite Marion BEAUVALET à présenter le vœu suivant.

Mme BEAUVALET présente son vœu relatif à l'installation de bancs publics.

V10-2026-10 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À L'INSTALLATION DE BANCS PUBLICS DANS LE 10e ARRONDISSEMENT

Considérant la présence de plus de 10 000 bancs dans la capitale dont un peu plus de 8 500 (source APUR, 2022) uniquement gérés par la Mairie de Paris (en faisant abstraction des bancs situés dans les arrêts de bus ou dans les parcs et jardins) ;

Considérant le recensement fait par l'APUR (2022) qui souligne la très inégale répartition de bancs dans le 10e arrondissement et la présence de quartiers entiers où il est impossible de s'asseoir, dans un espace pourtant très minéralisé ;

Considérant que le 10e arrondissement accueille deux grandes gares parisiennes et connaît d'importants flux piétons quotidiens, ce qui rend nécessaire la présence d'espaces de repos accessibles et gratuits ;
Considérant qu'un vœu relatif au maintien et au développement des bancs publics dans le 10e arrondissement avait été soutenu en 2011 à l'initiative notamment du Conseil des Seniors et de conseils de quartier ;

Considérant que la possibilité de faire des pauses régulières conditionne directement et concrètement la capacité à se déplacer à pied dans l'espace public ;

Considérant que les Quartiers d'Accessibilité Augmentée déployés par la Ville de Paris visent précisément à améliorer les conditions de circulation et d'usage de l'espace public pour les publics vulnérables ;

Considérant le vieillissement de la population globale et spécifiquement parisienne et la nécessité qui en découle d'adapter la Ville pour permettre à toutes et tous de bien vieillir dans la capitale (27 % de la population parisienne aura plus de 60 ans en 2050 selon la Mairie de Paris) ;

Considérant l'importance de pouvoir disposer d'un espace public démarchandisé, où il est possible de prendre place sans nécessairement devoir dépenser de l'argent ;

Considérant que l'adaptation de la ville aux épisodes caniculaires impose de multiplier les lieux de repos, d'ombre et de fraîcheur dans l'espace public et le 10e arrondissement figure parmi les arrondissements les plus exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains du fait de sa densité et de la faiblesse de ses surfaces végétalisées ;

Considérant que la Ville de Paris affirme vouloir « faire de l'espace public un lieu plus propre, plus sûr, plus accessible, plus agréable et mieux adapté aux usages quotidiens des Parisiens » (mai 2026) et que cela peut notamment passer par l'installation de bancs publics qui constituent des équipements essentiels de santé publique en période de fortes chaleurs, particulièrement pour les personnes âgées et vulnérables ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le conseil du 10e arrondissement :

- ***Fait de l'installation de bancs dans l'arrondissement une priorité politique dans les années à venir et lance une consultation associant les conseils de quartier et le Conseil des seniors notamment, pour réfléchir à l'installation de bancs dans des lieux qui correspondent aux besoins de celles et ceux qui parcourent l'espace public ;***
- ***S'engage à installer des bancs qui ne relèvent pas de mobilier antisocial et correspondent aux besoins des personnes vulnérables ;***
- ***Demande à la Mairie de Paris que le recensement des bancs publics soit de nouveau accessible sur Paris Open data, afin de faciliter l'accès à l'information et l'implication du plus grand nombre concernant les lieux d'installation des bancs ;***
- ***Demande que les bancs publics parisiens, notamment les bancs Davioud, soient sanctuarisés comme un élément patrimonial parisien et qu'ils soient restaurés lorsque cela est nécessaire.***

Mme JOUBERT la remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER fait savoir que le groupe Les Ecologistes votera en faveur du vœu présenté par Marion BEAUVALET. Le sujet des bancs et, globalement, de l'accessibilité concrète de toutes et tous à l'espace public est essentiel. Il s'agit d'une demande très importante de la part notamment des seniors de pouvoir bénéficier de plus de bancs. M. CROSNIER souscrit à l'ensemble des éléments indiqués dans le vœu, y compris le point sur l'accès au portail internet. C'est un point important car, si jamais les habitant.es veulent contribuer à la décision publique, ils doivent pouvoir accéder à ce portail et signaler les lieux qui éventuellement ne seraient pas suffisamment fournis. L'objectif partagé de la majorité depuis plusieurs mandats, c'est évidemment d'offrir plus de bancs aux habitant.es. M. CROSNIER partage l'objectif du vœu qu'il perçoit comme une volonté de poursuivre ce travail et, le cas échéant, de mettre des bancs là où il y en a insuffisamment ou, en tout cas, de faire tout le possible pour rendre à la fois sécure et accueillant l'espace public pour tous les types de population.

Mme JOUBERT le remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE estime que Madame la Maire, Pauline JOUBERT et toute l'équipe municipale ont beaucoup travaillé, au cours des années précédentes, sur le réaménageant de l'espace public en ajoutant notamment beaucoup de bancs. Elle cite, par exemple, le square des Maures nouvellement ouvert mais aussi la place

du Buisson Saint-Louis, la place du Colonel-Fabien et la promenade Cleews-Vellay. Le nombre de bancs a été multiplié et, sans aucun doute, Mme JOUBERT donnera le compte précis de tout ce qui a été fait. Bien évidemment qu'il est important d'avoir des bancs dans l'espace public et, à ce propos, Mme PATRICE rappelle que certains arrondissements les ont ôtés. Elle connait des endroits dans le 15e, des jardins et des squares tout petits où il n'y a pas de bancs pour éviter que les personnes à la rue puissent s'y installer et pour éviter des dégradations – Mme PATRICE ne sait pas bien de quel ordre un peu fantasmagorique. À partir de ces éléments, elle considère que le vœu de Marion BEAUVALET n'a pas vraiment raison d'être et indique que les élu.es communistes voteront contre.

Mme JOUBERT la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT fait savoir qu'il votera en faveur du vœu de Marion BEAUVALET puisqu'il est aligné avec les considérants et les objectifs qui y sont présentés. Il existe, de toute façon, un problème de mobilier urbain dans le 10e arrondissement. Il manque beaucoup de bancs et de poubelles ainsi que d'autres équipements et, par conséquent, il est opportun qu'il y ait un vœu qui en parle et qui en demande davantage. M. FORT souhaite par ailleurs apporter une petite précision. C'est bien de faire des aménagements et d'ajouter des bancs dans l'espace public, mais il faut que ces derniers soient correctement positionnés pour qu'ils n'engendrent pas de nuisances, comme c'est le cas pour les bancs de l'avenue de Verdun. Cela peut paraître un micro-problème mais, vu qu'on est en Conseil d'arrondissement, M. FORT estime pouvoir dire qu'il y a des personnes qui s'installent sur ces bancs très tard dans la nuit et qui consomment du protoxyde d'azote. Plusieurs épisodes de ce genre se sont produits au cours des deux derniers étés, ce que les riverains ont très mal supporté. Il faut donc positionner correctement les bancs dans l'espace public de façon qu'ils ne soient plus générateurs de nuisances à certains moments de la journée, et il faut également bien les entretenir dans la durée.

Mme JOUBERT le remercie et se donne la parole en attendant que Madame la Maire reprenne la main sur le Conseil. Comme Mme BEAUVALET n'est pas arrivée la veille dans le 10e arrondissement, Mme JOUBERT ne comprend pas son vœu. Il y a sans doute des équipements à ajouter mais sa collègue cite notamment des éléments d'attente de 2011. Il est vrai que tout n'est pas à jour, et Mme JOUBERT n'a pas hésité à en parler avec les services pour que notamment l'Open data de la Ville de Paris soit bien mis à jour. Cependant, elle invite Mme BEAUVALET à se promener dans le 10e arrondissement pour voir les résultats des travaux que la municipalité mène depuis des années pour adapter le territoire au réchauffement climatique. On en parle souvent au sein du Conseil, c'est normal et c'est tant mieux. C'est bien pour cela et aussi pour rendre plus agréable la vie des habitant.es que les bancs font systématiquement partie des aménagements. Mme JOUBERT ne comprend pas bien la séparation qui est faite dans le vœu entre le fait de mettre des bancs quand il y a des travaux de réaménagement d'une rue et le fait d'en mettre quand il n'y en a pas. Lorsqu'on réaménage une rue, on met des bancs. Mme JOUBERT n'a pas deux cerveaux, un pour mettre des bancs dans le cadre d'un projet et l'autre pour mettre des bancs en dehors d'un projet. L'important est qu'il y ait des bancs dans l'espace public du 10e arrondissement.

En l'occurrence, Mme JOUBERT se permet de partager le bilan de ce qui a été fait dans la dernière mandature. Elle reviendra sur ce qui a déjà été dit par Mme PATRICE en fournissant toutefois des chiffres, afin de donner à Marion BEAUVALET les éléments qui lui manquent et qu'elle demande légitimement concernant le nombre précis de bancs qui ont été ajoutés. 67 bancs Davioud simples ont été ajoutés au cours de la dernière mandature, 38 sur le canal Saint-Martin où les travaux sont loin d'être terminés, 19 sur la place du Colonel Fabien, 11 sur l'avenue de Verdun, 6 sur la place du Buisson Saint-Louis et la rue Saint-Maur, 4 sur l'impasse Boutron et 1 sur la rue de Lancry. 27 bancs Davioud doubles ont été ajoutés, 9 sur la place du colonel Fabien. Comme il s'agit de bancs doubles et en double courbe, c'est l'équivalent de quasiment 37 assises, 7 rues Fénelon et Bossuet, 6 rue Louis-Blanc, 3 doubles et 3 en double courbe sur la promenade Cleews-Vellay, 2 sur boulevard Saint-Martin côté 10e. 5 mini bancs Davioud ont été ajoutés dans les « rues aux enfants », 1 rue Vicq-d'Azir, 1 rues Fénelon et Bossuet, 2 rue Louis-Blanc, 1 rue Saint-Maur. Enfin, 4 bancs simples et 12 chaises en acier ont été ajoutés dans la partie Alsace basse, ce qui fait quand même un total de 146 équivalents bancs simples et 12 chaises posés en six ans.

C'est peut-être insuffisant et on peut sans doute faire mieux. Néanmoins, ce n'est pas mal et Mme JOUBERT pense que l'équipe municipale peut se féliciter collectivement de ce résultat. Elle précise également qu'aucun banc n'a été retiré de l'espace public dans cette période. Sur boulevard de Magenta, il y a déjà beaucoup de bancs mais elle est toujours prête à écouter les souhaits du Conseil des seniors, souhaits qui sont toujours pris en compte notamment sur la question des bancs. Quant à la cartographie de l'APUR, elle date de 2022 et tous les bancs que Mme JOUBERT vient d'énumérer n'y figurent pas. Elle tient enfin à souligner la ténacité de Madame la Maire et de son équipe qui ne cèdent jamais aux demandes, parfois tenaces, de suppression de bancs qu'elles reçoivent régulièrement. Ce n'est pas un exercice toujours simple et le fait que Marion BEAUVALET demande dans son vœu de ne pas poser de mobilier anti-SDF lui semble un peu malvenu car la Mairie du 10e ne le fait pas. Le groupe Socialiste et apparentée votera contre son vœu.

Mme CORDEBARD réintègre la séance.

Mme CORDEBARD remercie Pauline JOUBERT et lui demande si elle a cité les chaises de l'esplanade Claude-Gérard-Marcus.

Réponse hors micro inaudible de Mme JOBERT.

Mme CORDEBARD prend note que les chaises de l'esplanade Claude-Gérard-Marcus ont été volées. Elles seront comptées quand de nouvelles chaises seront mises à leur place. Elle souhaite défendre la politique municipale, qui est d'ailleurs relativement conforme aux souhaits de Marion BEAUVALET. Il n'était pas nécessaire de demander d'ajouter des bancs dans le 10e, ce qui ne signifie pas qu'il ne serait pas intéressant de porter ce sujet au niveau parisien, et notamment dans un certain nombre d'arrondissements qui

pratiquent une vraie politique en enlevant des bancs pour ne pas permettre aux gens de s'y asseoir. Madame la Maire souhaite ajouter un argument qui va plutôt dans le sens de ce que Pauline JOUBERT vient de dire. Effectivement, il y a eu un réaménagement important sur l'avenue de Verdun qui a impliqué l'ajout d'un certain nombre d'installations pour que les gens puissent s'asseoir à l'ombre, car il s'agit d'un des endroits particulièrement ombragés du 10e et apprécié pour cette raison notamment en cas de canicule. Avant que les bancs ne soient installés, il y avait déjà un groupe de personnes qui stationnaient en dessous des fenêtres des immeubles en faisant du bruit la nuit. Le fait d'y avoir posé des bancs ne change malheureusement pas la situation. Madame la Maire convient qu'il existe un vrai problème relationnel entre les habitant.es et ce groupe de personnes, un problème qui concerne aussi la police et qui doit être réglé. Mais les bancs n'en sont pas la cause et, aux autres heures de la journée, ils peuvent profiter aux habitant.es, aux personnes les plus vulnérables et aussi à celles sans domicile fixe, qui y posent leurs affaires, déjeunent, dînent et se mettent à l'ombre. Les bancs publics ne sont pas destinés exclusivement aux seniors mais aussi aux personnes à la rue qui sont mieux assises sur des bancs que par terre. Mme CORDEBARD pense que, sur le fond, le groupe Socialiste et apparentée n'est pas en désaccord avec le vœu de Marion BEAUVALET mais qu'il est contrarié par la forme et que, pour cette raison, il votera contre.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à l'installation de bancs publics dans le 10e arrondissement de Paris, est rejeté (6 votes pour : Marion BEAUVALET, Bertil FORT, Les Écologistes ; 2 abstentions : Républicains et démocrates ; 11 votes contre : Socialiste et apparentée, PCF 10è).

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter son prochain vœu.

Mme BEAUVALET présente le vœu.

V10-2026-19 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF AUX CARENCES DE LA VILLE DE PARIS DANS LA PROTECTION DES HABITANT.ES DU 10e FACE AUX FORTES CHALEURS

Considérant que les vagues de chaleur frappent Paris plus tôt, plus souvent et plus fort, comme le confirme la vigilance orange canicule déclenchée dès la fin du mois de mai 2026 ;

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Plan Climat en novembre 2024 et d'une stratégie « Paris s'adapte », et qu'elle présente partout son dispositif comme abouti ;

Considérant que l'État a sa part de responsabilité, mais que la Ville gère directement ses logements sociaux, ses écoles et le suivi des personnes vulnérables, et qu'elle ne peut imputer ses propres manques au seul échelon national ;

Considérant que de nombreux immeubles de logement social de la Ville (Paris Habitat, RIVP, Élogie-SIEMP) n'ont aucun volet ni protection solaire, et que leurs locataires, souvent modestes et âgés, subissent des chaleurs intérieures dangereuses ;

Considérant que les écoles ne disposent ni de stores thermiques ni de climatisation, et qu'on s'y contente de ventilateurs, alors que les crèches, elles, sont climatisées ;

Considérant qu'on ne saurait répondre à la chaleur en renvoyant les enfants chez eux, où il fait souvent plus chaud encore ;

Considérant que la veille téléphonique des personnes âgées repose sur le fichier REFLEX, où il faut s'inscrire soi-même, si bien que les plus isolées, qui n'y figurent pas, ne reçoivent aucun appel ;

Considérant que plusieurs personnes âgées du 10e n'ont été contactées lors d'aucun des derniers épisodes de forte chaleur ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- ***Dresse et transmette au Conseil d'arrondissement l'inventaire des logements sociaux du 10e équipés de protections solaires, et programme l'équipement chiffré de ceux qui en sont privés ;***
- ***Équipe les écoles de l'arrondissement de stores thermiques et, en cas de nécessité, de climatisation, en commençant par les classes les plus exposées ;***
- ***Complète REFLEX par un repérage actif des personnes âgées isolées (porte-à-porte, gardien.nes, services sociaux, associations), pour que la veille ne dépende plus d'une inscription volontaire ;***
- ***Rende compte au Conseil d'arrondissement, avant l'été, du déploiement réel de ces mesures dans le 10e.***

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN informe Mme BEAUVALET que le soleil à Paris n'est pas arrivé avec son élection comme conseillère d'arrondissement le 23 mars dernier. Oui, le réchauffement climatique agit sur la ville et, oui, Paris à 50° n'est pas une fable. C'est pourquoi depuis 2001 et, surtout, depuis 2014 et l'élection d'Anne HIDALGO, la majorité municipale agit. Il y a deux ans, elle a voté le Plan Climat de la Ville de Paris qui a été décliné dans le 10e en termes de logements. Puisque Marion BEAUVALET en parle dans son vœu, tous les ans au mois de novembre M. JOUSSELLIN fait un bilan au sein du Conseil des rénovations engagées durant l'année. Elle aura donc ce bilan lorsqu'il sera prêt. M. JOUSSELLIN peut cependant lui dire que la Ville a d'ores et déjà voté tous les logements sociaux qui seront rénovés à Paris d'ici vingt ans. 5 000 logements sociaux par an sont rénovés à Paris, y compris dans le 10e. M. JOUSSELLIN ose espérer que Mme BEAUVALET ne sera pas en désaccord avec le choix de la majorité de concentrer en priorité la rénovation sur les immeubles des quartiers populaires, ceux de la Grange-aux-Belles dans le dernier mandat et ceux du Buisson Saint-Louis dans l'actuel. La majorité est en effet convaincue que les classes populaires sont les premières concernées par le réchauffement climatique et que lutte de classe et lutte écologique vont ensemble. M. JOUSSELLIN regrette par ailleurs que le vœu ne dise pas un mot sur les personnes à la rue, les premières en danger lors des vagues de chaleur. Là aussi la majorité agit en ouvrant, par exemple, le gymnase Marie-Paradis la semaine dernière pour héberger 150 personnes. Quitte à vouloir faire des vœux, Mme BEAUVALET pourrait peut-être essayer d'avoir des idées neuves et de proposer, par exemple, des lieux à ouvrir pour héberger les personnes à la rue. La majorité fait chaque jour de nouvelles propositions pour mieux répondre aux besoins des habitant.es du 10e. Le vœu de Marion BEAUVALET se contente de découvrir qu'il fait chaud à Paris et de proposer à la majorité de faire ce qu'elle fait déjà depuis vingt-cinq

ans. M. JOUSSELLIN votera contre ce vœu inutile et redondant et Laurence PATRICE ne prendra pas part au vote en tant que présidente d'Élogie-SIEMP.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Éric ALGRAIN.

M. ALGRAIN remercie Marion BEAUVALET pour son vœu, qui a le mérite de remettre au cœur des préoccupations municipales l'adaptation du 10e arrondissement aux épisodes de chaleur qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus précoces. Mais en lisant ce vœu, on pourrait croire que la Mairie du 10e dispose à la fois d'un service d'ingénierie climatique, d'un office HLM intégré d'une direction académique, d'un service social départemental d'une capacité d'exécution immédiate sur l'ensemble du 10e. M. ALGRAIN craint malheureusement que les compétences administratives soient un peu plus complexes que cela. Sur le premier point, celui des logements sociaux équipés de protections solaires, l'objectif est effectivement partagé. Encore faut-il rappeler que le parc social du 10e arrondissement, comme plus largement celui de Paris, dépend de plusieurs bailleurs distincts qui disposent chacun de leur propre patrimoine, de leur propre calendrier d'investissement et de leur propre diagnostic technique. Demander aujourd'hui un inventaire exhaustif et un programme chiffré détaillé est une ambition, certes, respectable et même remarquable, mais supposer qu'il puisse être produit quasiment instantanément relève d'un vœu pieux plus que d'une délibération opérationnelle.

Concernant les écoles, la majorité partage la nécessité d'améliorer toujours et encore le confort thermique des élèves et des personnels. Des investissements très lourds sont engagés par la Ville de Paris depuis de nombreuses années : végétalisation des cours, isolation, stores, protections solaires, adaptation des bâtiments. M. ALGRAIN a eu l'honneur au cours des douze dernières années, en sa qualité d'adjoint en charge des Affaires scolaires, de mener une quasi-révolution bâtimentaire dans les 27 écoles que constituent le 10e arrondissement. Entre 3 et 4 millions d'euros chaque année ont été investis, avec le déploiement d'une dizaine de cours « oasis » ou végétalisées, l'ombrage d'un très grand nombre d'entre elles, etc. En revanche, introduire la climatisation comme solution générale mérite davantage de prudence car chacun sait que la climatisation est énergivore, coûteuse et contradictoire avec les objectifs climatiques. La bonne réponse consiste d'abord à réduire la chaleur avant de la combattre par des machines qui produisent elles-mêmes de la chaleur. Sur la question des personnes âgées isolées, le sujet est particulièrement sérieux. Le dispositif REFLEX existe précisément pour identifier et accompagner les personnes vulnérables lors des épisodes caniculaires. Rien n'est jamais définitivement parfait et tout est susceptible d'être amélioré, mais imaginer qu'un repérage systématique par porte-à-porte puisse être organisé à l'échelle de l'arrondissement soulève immédiatement des questions de moyens, de respect de la vie privée et d'efficacité. Il faut renforcer le lien avec les gardiens, les associations et les services sociaux mais sans laisser croire qu'il existe une solution simple à un problème complexe qui touche souvent à l'isolement choisi ou subi de personnes que les institutions ont parfois du mal à identifier. Le « y'a qu'à faut qu'on », ce n'est pas une proposition crédible.

Enfin, pour ce qui est du quatrième point, Marion BEAUVALET demande qu'un compte rendu complet soit présenté avant l'été, c'est-à-dire exactement dans dix-neuf jours. M. ALGRAIN a été impressionné par cette confiance qu'elle semble avoir dans la vitesse d'exécution de l'administration parisienne, même si celle-ci est reconnue pour son efficacité et sa réactivité. Il est nécessaire de distinguer ce qui relève d'orientations utiles et ce qui relève d'exigences irréalisables dans les délais proposés. L'adaptation au changement climatique est une priorité de la majorité municipale et elle est surtout une chose sérieuse qui mérite des politiques publiques solides financées et coordonnées avec des acteurs compétents. Elle doit être évaluée sérieusement et mérite peut-être aussi un peu moins d'injonctions immédiates et, incontestablement, un peu plus de réalisme opérationnel et un peu plus de sérieux. Pour toutes ces raisons, tout en partageant avec Mme BEAUVALET la nécessité de continuer à adapter le 10e arrondissement aux épisodes de chaleur comme la majorité de gauche le fait en responsabilité depuis très nombreuses années, celle-ci émet un avis défavorable sur ce vœu au contenu en grande partie irréaliste, ainsi que sur les quatre injonctions qui y sont formulées et qui le sont tout autant.

Mme CORDEBARD le remercie en lui faisant toutefois noter que son intervention a été trop longue. Elle n'a aucune envie de se transformer en « maîtresse du temps » mais elle rappelle que l'heure est tardive et qu'il reste encore un vœu à examiner. Avant de passer au vote, Madame la Maire souhaite cependant faire une dernière remarque. La majorité est régulièrement amenée à donner au sein du Conseil des notions sur ses avancées sur les différents sujets. Ce qui est sûr et ce qui se fera, c'est qu'il y aura régulièrement des délibérations sur le travail réalisé qui amèneront à faire un certain nombre de bilans. Il n'y a donc pas d'impossibilité à parler de ce qui a été mis en œuvre ni de ce qui le sera. Madame la Maire laisse ensuite la parole à Maxime CROSNIER pour une explication de vote.

M. CROSNIER explique que le groupe écologiste votera contre le vœu car c'est l'action des élus écologistes au sein de la majorité municipale, adjointe au Plan Climat, qui est mise en cause. Il considère cependant qu'il y a des propositions intéressantes au sein du vœu. Quant au fichier REFLEX, il précise que celui-ci se base sur un travail de volontariat. Il n'est donc pas possible de passer à une dynamique obligatoire qui serait trop privative de liberté.

Mme CORDEBARD rappelle que Maxime CROSNIER est un des acteurs de la mise en œuvre effective de l'ensemble des actions proposées. Il s'agit de sujets qui seront abordés régulièrement au sein du Conseil d'arrondissement et Madame la Maire propose de passer au vote sans plus tarder.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant.es du 10e face aux fortes chaleurs, est rejeté (1 vote pour : Marion BEAUVALET ; 2 abstentions : Républicains et démocrates ; 15 votes contre : Socialiste et apparentée, Élie JOUSSELLIN et Bertil FORT ; 1 NPPV : Laurence PATRICE).

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme BEAUVALET présente le vœu.

V10-2026-20 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA SAISINE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS EN VUE D'UN AUDIT COMPLET DES BAILLEURS SOCIAUX MUNICIPAUX ET AU GEL DES CHARGES DANS L'ATTENTE DE SES CONCLUSIONS

Considérant que le logement social est, à Paris, un rempart contre la gentrification et la spéculation, et le principal outil qui permet aux ménages populaires de continuer à habiter la ville ;

Considérant que c'est précisément parce que cet outil est précieux qu'il doit être exemplaire, et que contrôler sa gestion, c'est défendre ses locataires et l'argent public qui le finance, non remettre en cause le modèle social lui-même ;

Considérant que la Ville y consacre des moyens considérables, avec environ 500 millions d'euros de subventions versées aux bailleurs en 2025, un budget du logement porté à 800 millions d'euros, des subventions directes qui ont doublé en cinq ans, sans compter les garanties d'emprunt accordées par la collectivité ;

Considérant que cet engagement, que l'exécutif présente lui-même comme supérieur à celui de l'État, appelle en retour un contrôle approfondi de l'emploi de ces fonds et du service rendu aux locataires ;

Considérant que de nombreux locataires signalent des difficultés persistantes dans la gestion des bailleurs municipaux (Paris Habitat, RIVP, Élogie-SIEMP) : entretien défaillant des parties communes, salles d'eau dégradées, moisissures, travaux facturés mais non réalisés, malfaçons, logements laissés vacants ;

Considérant que la réalité et la qualité des rénovations thermiques financées sur fonds publics, présentées comme une priorité du Plan Climat, ne font l'objet d'aucune vérification indépendante ;

Considérant que le rapport annuel sur la rénovation thermique présenté en 5e commission ne dit rien du fonctionnement financier des bailleurs, ni de l'état réel du parc, ni de la satisfaction des locataires, et ne saurait tenir lieu d'évaluation d'ensemble ;

Considérant que le gel des loyers décidé pour 2026 ne protège pas réellement les locataires tant que les charges, elles, continuent d'augmenter, et que la situation de nombreux ménages est aujourd'hui intenable ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le Conseil du 10e arrondissement :

- ***Saisit l'Inspection générale pour conduire un audit complet des trois bailleurs sociaux municipaux, portant sur la gestion financière (emploi des subventions et des garanties, choix des prestataires, passation et exécution des marchés, surfacturations éventuelles), la réalité et la qualité des travaux (rénovations thermiques, lutte contre l'insalubrité), l'état du parc (vétusté, logements dégradés, logements vacants, parties communes) et le service rendu aux locataires comme leur satisfaction ;***
- ***Dans l'attente des conclusions de cet audit et du réexamen des dépenses facturées aux habitants, demande aux bailleurs le gel des charges locatives et le maintien du gel des loyers du parc social ;***
- ***Présente les conclusions de l'audit en séance et les rende publiques, afin de renforcer le parc social parisien et la confiance de ses locataires.***

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT indique qu'il est d'accord avec le vœu de Marion BEAUVALET et qu'il votera en sa faveur.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie Mme BEAUVALET pour son vœu qui lui permet, en ce début de mandat, de dire merci aux bailleurs sociaux du 10e, aux directrices et directeurs territoriaux, aux chef.fes d'agence, aux directeur.ices techniques, aux chargé.es de gestion locative, aux gardiennes et gardiens. Depuis six ans, M. JOUSSELLIN passe une grande partie de ses journées à les interpeller, parfois vivement, à les pousser à aller plus loin et plus vite. C'est son rôle et c'est avec plaisir qu'il continue à le faire. Mais il veut également leur dire qu'il sait qu'ils sont honnêtes et qu'ils pourront toujours compter sur son soutien et sur celui de la majorité municipale. Il ne le sait pas uniquement à cause d'une confiance aveugle mais aussi parce qu'ils sont, d'ores et déjà, tous contrôlés et soumis au contrôle de l'ANCOLS. D'ailleurs, les trois bailleurs de la Ville ont été contrôlés l'an passé. Encore une fois, il est demandé aux élu.es d'étudier un vœu qui ne fait que demander des choses qui existent déjà et qui – et c'est bien le principal problème – jettent la suspicion sur les bailleurs sociaux. M. JOUSSELLIN votera contre le vœu de Marion BEAUVALET et, là encore, Laurent PATRICE ne prendra pas part au vote. Il n'ira pas plus loin pour être en forme le lendemain et pour continuer à travailler avec les bailleurs sociaux du 10e au service des locataires du 10e. Il fait savoir à Mme BEAUVALET, qui évoquait dans son vœu des problèmes dans certains immeubles, que son bureau lui est ouvert et qu'il travaillera avec plaisir avec elle pour les résoudre.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Enora BRETON.

Mme BRETON informe que le groupe Socialiste et apparentée votera également contre le vœu. Ils n'ont absolument pas de désaccord sur le fait que lorsqu'on investit de l'argent public on doit en contrôler l'usage. Mais – comme l'a expliqué Élie JOUSSELLIN – c'est déjà très largement le cas pour les bailleurs sociaux qui sont extrêmement contrôlés depuis la loi Alur de 2014. Ces bailleurs font l'objet des contrôles de l'ANCOLS, et notamment ils ont fait l'objet de contrôles en 2024-2025 qui portent sur les exercices depuis 2018. Les rapports sont publics, et Mme BRETON invite Marion BEAUVALET à les consulter. Du moment que ces contrôles existent déjà, elle se demande quelle est l'utilité du vœu. En réalité, le groupe Socialiste et apparentée ne votera pas en sa faveur parce que le vœu stigmatise le logement social et celles et ceux qui y travaillent. Mme BRETON ne tient aucunement à nier qu'il y a des problèmes dans le parc social, comme d'ailleurs dans le parc privé, et elle ne rencontre aucune difficulté à les mentionner. Elle se permet simplement de préciser qu'elle parle en connaissance de cause car elle a grandi dans ce parc social et une partie de sa famille vit chez des bailleurs conventionnés. Elle connait bien les problèmes d'ascenseurs qui ne fonctionnent pas et qui ne sont pas réparés, de moisissures dans les salles de bain, de fuites dans les chambres et de punaises qu'on doit traiter soi-même. Ces situations lui sont assez familières. Elle est tout à fait d'accord avec Mme BEAUVALET qu'elles ne sont jamais acceptables et qu'elles doivent être traitées

rapidement. La Mairie du 10e a justement un élu au logement qui sert à ça et qui est pleinement mobilisé sur le sujet.

Le problème est que le vœu de Marion BEAUVALET ainsi que les prises de position habituelles de son parti les érigent en généralité. Avec tout un bord politique qui est pourtant bien éloigné du leur, ils participent à entretenir l'image du HLM insalubre dans lequel on a souvent honte d'habiter. Le vœu et ses multiples sous-entendus laissent penser que le fonctionnement des offices est opaque, non contrôlé, et que le parc social est mal géré. Mme BRETON ignore qui Mme BEAUVALET vise exactement avec ses formulations à minima maladroites, peut-être des chargé.es d'attributions qui laisseraient des logements vacants, des responsables de sites qui ne contrôleraient pas les travaux ou encore des gardien.nes qui n'entretiendraient pas les parties communes. En tout cas, parmi toutes ces accusations floues, Mme BEAUVALET oublie de mentionner un point pourtant crucial, à savoir le désengagement de l'État dans le logement social. Cet oubli est un peu étonnant étant donné que ce manque de financement est quand même à l'origine d'un grand nombre de problèmes dénoncés dans le vœu.

Mme BRETON a toujours eu beaucoup de mal à comprendre la posture du LFI au sujet du logement social. Le parti que Mme BEAUVALET représente au Conseil a très souvent l'habitude de développer ses sujets que l'on soit d'accord ou pas avec les analyses et les conclusions. Sur le logement social, il a cependant une posture qui consiste à s'attaquer au logement social en lui-même, comme dans l'épisode de l'installation des VMC en sous-entendant qu'il y a du détournement d'argent public par les salarié.es et par les organismes, et que les bailleurs sociaux « s'en mettent plein les poches » au détriment de leurs locataire. C'est un peu tout et n'importe quoi, comme dans le vœu de Marion BEAUVALET qui oublie le principal, c'est-à-dire qu'avec moins d'argent même avec beaucoup de volonté – et la très grande majorité des gens qui travaillent dans ce milieu en ont de bonne volonté – on peut difficilement faire mieux. Mme BRETON rappelle que la France a l'un des meilleurs systèmes de logement social au monde, à la fois par l'ampleur du parc et par sa vocation vraiment sociale tant dans l'offre de logements proposés que dans le travail d'accompagnement mis en place par les bailleurs. Parce qu'il a longtemps été très largement financé par la puissance publique, c'est un modèle qui est en train de se détériorer car, sur tous ces points, l'État se désengage : l'application de la loi SRU, la RLS, le sous-financement annoncé de l'ANRU 3 et bien d'autres. Il est donc important et urgent de préserver ce modèle comme le fait la Ville de Paris en investissant plus dans le logement social que l'État à l'échelle nationale. L'urgence aujourd'hui est à la défense du logement social, pas à sa stigmatisation.

Mme CORDEBARD remercie les intervenant.es et indique qu'elle souhaite ajouter deux choses. La première est que les élu.es qui siègent au Conseil d'administration de ces établissements exercent un contrôle politique. D'ailleurs, il n'y a pas seulement des élu.es de la majorité mais aussi des élu.es de l'opposition qui siègent chez les bailleurs et qui jouent un rôle de contrôle, y compris financier. La deuxième chose est que Mme CORDEBARD ne voit pas très bien comment l'IG de la Ville de Paris pourrait faire un audit sur une structure extérieure, puisque l'Inspection générale par définition travaille sur l'administration parisienne.

Par conséquent, l'objet du vœu n'est pas possible puisque l'IG ne peut pas aller auditer un bailleur. Ce qui n'empêche pas que le contrôle soit nécessaire et qu'on continue à travailler. À l'instar de M. JOUSSELLIN, Madame la Maire profite de l'occasion pour remercier les nombreuses personnes qui travaillent pour le logement social non seulement dans le 10e et qui permettent de conserver les classes populaires et les classes moyennes à Paris. Elle souhaite remercier infiniment Élie JOUSSELLIN pour le travail qu'il fait au quotidien en accompagnant les locataires, en encourageant les élu.es de l'opposition comme celles et ceux de la majorité à faire appel à lui quand des signalements leur sont faits, et qui arrive en général à trouver des solutions plus ou moins rapides en y travaillant avec ferveur. Madame la Maire invite ensuite les élu.es à passer au vote.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris en vue d'un audit complet des bailleurs sociaux municipaux et au gel des charges dans l'attente de ses conclusions, est rejeté (2 votes pour : Marion BEAUVALET et Bertil FORT ; 2 abstentions : Républicains et démocrates ; 14 votes contre : Socialiste et apparentée, Les Écologistes, Élie JOUSSELLIN ; 1 NPPV : Laurence PATRICE).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** remercie tous les présent.es et informe que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 30 juin à 18h30 et que la réunion publique de restitution aux habitant.es du projet du canal Saint-Martin aura lieu le jeudi 4 juin à 19 heures dans la Mairie du 10e.

La séance est levée à 23h48.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10e arrondissement	M. Antoine JUMEL, conseiller du 10e arrondissement Secrétaire de séance